

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE  
ET DE LA DECENTRALISATION

+ = + = + = + = + = + = +

SECRETARIAT GENERAL

+ = + = + = + = + = + = +

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE  
DU SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,  
FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE  
(CPS/SATFPSI)

REPUBLIQUE DU MALI  
Un-Peuple - Un But - Une Foi



**RAPPORT DE LA 13<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE**  
**SECTEUR ADMINISTRATION TERRITORIALE,**  
**FONCTION PUBLIQUE ET SECURITE INTERIEURE**

*Mai 2024*

## Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	3
INTRODUCTION .....	10
CONTEXTE : .....	12
I : ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 12 <sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE .....	14
<b>1.1. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATIONS DE LA 12<sup>ème</sup> REVUE</b> <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
II.BILAN.....	15
<b>2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES .....</b>	<b>15</b>
<b>2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES : .....</b>	<b>16</b>
<b>2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>25</b>
<b>2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>34</b>
<b>2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES : .....</b>	<b>34</b>
<b>2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>46</b>
<b>2.4. ETAT D’EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>60</b>
<b>2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES : .....</b>	<b>60</b>
<b>2.4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME .....</b>	<b>61</b>
<b>2.5. PRESENTATION DE L’ETAT D’EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR .....</b>	<b>64</b>
<b>2.5.1. ETAT D’EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2023 .....</b>	<b>64</b>
<b>2.5.2. ETAT D’EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE.....</b>	<b>64</b>
<b>2.5.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION .....</b>	<b>67</b>
<b>2.5.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT ...</b>	<b>67</b>
<b>2.5.5. ETAT D’EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2023 .....</b>	<b>68</b>
<b>2.6. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS</b>	<b>71</b>
<b>2.6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES : .....</b>	<b>71</b>
III. EVOLUTION DES INDICATEURS .....	74
<b>3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT .....</b>	<b>74</b>

3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE.....	74
3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD .....	76
<b>3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC .....</b>	<b>84</b>
3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN .....	84
3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS .....	85
3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC .....	90
<b>3.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD 2019-2023 .....</b>	<b>93</b>
3.2.1. AXE STRATÉGIQUE 1 : CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE .....	93
3.2.2. AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE .....	101
3.2.3. AXE STRATEGIQUE 4 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	103
3.2.4. AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN .....	104
<b>IV. DIFFICULTES/CONTRAINTES ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>106</b>
<b>4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES.....</b>	<b>106</b>
4.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR) .....	106
4.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T) .....	106
4.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION .....	106
4.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES .....	108
4.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV).....	109
4.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL.....	109
4.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT).....	110
4.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL .....	111
4.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC) .....	112
4.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE .....	112
<b>4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT.....</b>	<b>113</b>
4.2.1. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MRE : .....	113
4.2.2. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MATD : .....	113
4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC : .....	117
4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN : .....	120

4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS : .....	121
4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC.....	123
V. PERSPECTIVES .....	Erreur ! Signet non défini.
VI. RECOMMANDATIONS : .....	125
6.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2023 .....	125

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2: Etat d'exécution de la recommandation de la 12 <sup>ème</sup> revue sectorielle .....	14
Tableau 3 : compilation des cas d'interventions de 2023.....	45
<b>tableau 4 : nombre de cas de catastrophes survenues en 2023</b> .....	45
<b>Tableau 5 : Exécution des dépenses par programme de 2021 à 2023 (en milliers de francs CFA) du MRE</b> .....	62
Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme de 2021 à 2023 (en milliers de francs CFA) du MATD .....	62
Tableau 7 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MSPC.....	62
Tableau 8 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MRPCN .....	62
Tableau 9 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MTFPDS.....	63
<b>Tableau 10 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MARCC</b> .....	63
Tableau 11: Exécution financière des P/P du Secteur .....	64
Tableau 12: Liste des P/P ayant pris fin .....	64
Tableau 13: Etat d'exécution financière des P/P du MATD .....	65
Tableau 14: les P/P du MATD en préparation .....	65
Tableau 15: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS .....	65
Tableau 16: Etat d'exécution financière du Programme du MRE.....	65
Tableau 17 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC.....	65
Tableau 18: Répartition des P/P par secteurs de planification .....	67
Tableau 19 : Etat d'exécution financière des P/P .....	67
Tableau 20 : Répartition des P/P sur financement intérieur .....	67
Tableau 21: Répartition des P/P sur financement extérieur .....	67
Tableau 22 : Répartition des p/p sur financement mixte .....	68
Tableau 23: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2023.....	68
Tableau 24 : Etat d'exécution financière du BSI 2023 du MATD .....	69
Tableau 25 : Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2023 .....	70
Tableau 26 : Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2023 .....	70
Tableau 27 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2023 .....	70
Tableau 28 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE .....	74

Tableau 29 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD .....	76
Tableau 30 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC .....	84
Tableau 31 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN .....	84
Tableau 32 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS .....	85
Tableau 33 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC.....	90
Tableau 34 : Evolution des indicateurs de participation aux élections.....	93
Tableau 35 : indicateurs Renforcement de la citoyenneté et du civisme.....	94
Tableau 36 : Evolution des indicateurs Modernisation de l'Administration publique.....	95
Tableau 37 : Evolution des indicateurs de la décentralisation.....	96
Tableau 38 : Evolution des indicateurs du Dialogue Social .....	99
Tableau 39 : Evolution des indicateurs de la Sécurité.....	101
Tableau 40 : indicateurs sur la préservation des vies et biens contre les risques et les catastrophes naturelles .....	103
Tableau 41 : Evolution des indicateurs Autonomisation de la Femme .....	104
Tableau 42: Recommandation de la 13 <sup>ème</sup> revue sectorielle.....	125

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2022 et 2023.....	64
Graphique 2 : Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2023 .....	64
Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur .....	67
Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes .....	67
Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes ...	67
Graphique 6 : Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement.....	67
Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2021 à la date du 31/12/2023 .....	68

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCM	: Association des Collectivités Cercles du Mali
ADR	: Agence de Développement Régional
AFD	: Agence Française de développement
AMM	: Association des Municipalités du Mali
ANICT	: Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APL	: Association des Pouvoirs Locaux
ARM	: Association des Régions du Mali
ASACE	: Association Signataire D'accord Cadre Avec l'État
AT	: Assistance Technique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCS	: Bureau Central de la Solde
BIT	: Bureau International du Travail
BSI	: Budget Spécial d'Investissement
BT	: Brigade Territoriale
CAAT	: Cellule Aéroportuaire Anti Trafic
CADB	: Cellule d'Appui au Développement à la Base
CADD	: Cellule d'Appui à la Décentralisation/ Déconcentration
CDI	: Commissariat au Développement Institutionnel
CDPE	: Centre de Développement de la Petite Enfance
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CFCT	: Centre de Formation des Collectivités Territoriales
CGSP	: Contrôle General des Services Publics
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CIM	: Compagnie d'Infanterie Mobile
CIR	Cartes d'Identités pour les Réfugiés
CLOCSAD	: Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CMC	: Conseil Malien des Chargeurs
CNCFP	: Centre National des Concours de la Fonction Publique
CNCR	: Commission nationale Chargée des Réfugiés
CNPS	: Comité National de Planification Stratégique
CONFED	Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED
CPER	Contrat Plan Etat-Région
CPER/D	: Contrat Plan Etat Région/District
CPS	: Cellule de Planification et de Statistique
CPS/SATFPSI	: Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
CR	: Conseil Régional
CRADAT	Conseil d'Administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail
CREDD	: Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable

CRK	Conseil Régional de Koulikoro
CROCSAD	: Comité Régional d’Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CRVS	: Systèmes d’enregistrement des Faits d’état Civil et des Statistiques Vitales
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSTM	: Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
CT	: Collectivités Territoriales
CTB	: Coopération Technique Belge
CT-CSLP	: Cellule Technique -Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTDEC	: Centre de Traitement des Données de l’état Civil
CTDL	: Collectivités Territoriales et Développement Local
CTM	: Commission Technique Mixte
CTR	: Conseiller Technique Régional
CVJR	: Commission, Vérité, Justice et Réconciliation
DAF	: Direction Administrative et Financière
DCPND	: Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DER	: Développement Economique Régional
DERK	: Développement Economique Régional De Koulikoro
DFM	: Direction des Finances et du Matériel
DGAT	: Direction Générale De L’administration Du Territoire
DGB	: Direction Générale du Budget
DGCT	: Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGPC	
DGGN	: Direction Générale de la Gendarmerie Nationale
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGPN	Direction Générale de la Police Nationale
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DID	: Développement Institutionnel et Décentralisation
DNAT	: Direction Nationale de l’Aménagement du Territoire
DNCF	: Direction nationale du Contrôle Financier
DNEC	: Direction Nationale de l’Etat Civil
DNF	: Direction Nationale des Frontières
DNFPCT	: Direction nationale de la Fonction Publique Des Collectivités Territoriales
DNFPP	: Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel
DNP	: Direction Nationale de la Planification du Développement
DNT	: Direction Nationale du Travail
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DRH-MSPC	: Direction Des Ressources Humaines du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
DRPC	: Direction Régionale de la Protection Civile
DRPN	: Direction Régionale de la Police Nationale
DRT	: Direction Régionale du Travail

DTF	: Document Technique et Financier
DUE	: Délégation de l'union Européenne
Enabel	: Agence belge de développement
EUCAP-SAHEL	: Mission Civile de l'Union Européenne pour le Renforcement des Capacités des Forces de Sécurité Intérieure du Mali et dans Le Sahel
Ext.	: Extérieur
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNACT	: Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GIZ	: Coopération Technique Allemande
GIZ/ PFUA	: Coopération Technique Allemande/ Programme Frontière de l'union Africaine
GLCT	: Groupement Local de Coopération Transfrontalière
GRH	: Gestion Des Ressources Humaines
GURM	Groupe d'Unité de Reserve Ministérielle
HCC	: Haut Conseil des Collectivités
HCR	: Haut-Commissariat pour les Réfugiés
Int.	: Intérieur
JAEC	: Journée Africaine de l'Etat Civil
LUX-DEV	: Agence Luxembourgeoise pour la Coopération et le Développement.
MARCC	: Ministère des Affaires Religieuses, du Culte et des Coutumes
MARN	: Mission D'appui à la Réconciliation Nationale
MATD	: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATDRE	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat
MRPCN	: Ministère de la Réconciliation , de la Paix et de la Cohésion nationale
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MEF/SG	: Ministère de l'économie et des Finances /Secrétariat General
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MINUSMA	: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
MPFEF	: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de Famille
MRE	Ministère de la Refondation de l'Etat
MRN	Ministère de la Réconciliation nationale
MRPCN	Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MTFP	: Ministère du Travail et de la Fonction Publique
MTFPDS	: Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue Social
NC	: Non Codifié
ND	: Non Disponible
NINA	: Numéro d'Identification Nationale
OCS	: Office Central des Stupéfiants
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations

OISE	: Outil Informatise de Suivi Evaluation
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
P/P	: Projets/Programmes
PADDER	: Projet d'appui à la Décentralisation et au Développement Economique Régional
PAECSIS	: Programme d'Appui au fonctionnement de l'Etat Civil et à la mise en place d'un Système d'Information sécurisée
PAGAM/GFP	: Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration de la Gestion des Finances Publiques
PANETEM	: Plan D'action National pour l'Elimination du Travail des Enfants au Mali
PARADDER	: Programme d'appui à La Réforme Administrative, à la Décentralisation et au Développement Economique Régional
PDESC	: Programmes de Développement Economique, Social et Culturel
PDI	: Programme de Développement Institutionnel
PEPAK	: Projet d'amélioration de l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement dans la région de Koulikoro
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNF	: Politique Nationale des Frontières
PNLEVT	: Politique Nationale de Prévention et de Lutte Contre L'Extrémisme Violent et Le Terrorisme
PNT	: Politique Nationale du Travail
PN-T	: Politique Nationale de Transparence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	: Plan Opérationnel
PP	: Projet/Programme
PPTD	: Programme Pays de Travail Décemment
PSTE	: Pays Pauvre Trop Endetté
PROJES	: Programme Jeunesse et Stabilisation Régions du Centre du Mali
PSDR	: Plan Stratégique de Développement Régional
PTDL	: Programme Transfrontalier de Développement Local
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTG	Programme de Travail Gouvernemental
RAC	: Réseau Administratif Du Commandement
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RAT	: Réseau Administratif de Transmission
RAVEC	: Recensement Administratif A Vocation d'état Civil
RH	: Ressources Humaines
RECODE	Ressources des collectivités Décentralisées
RNP	: Répertoire National des Projets
RRC	: Réduction des Risques de Catastrophes
RSI	: Reformes Sectorielles Intégrées
SA	: Société Anonyme

SATFPSI	: Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure
SDER	: Stratégie Développement Economique Régional
SG	: Secrétariat General
SGG	: Secrétariat General du Gouvernement
SIG	: Système d'Information Géographique
SIJ	: Service d'Investigation Judiciaire
SITMA	: Système d'Information sur la Transparence au Mali
SKBO	: Sikasso, Korhogo, Bobo Dioulasso
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEC	: Stratégie Nationale de l'Etat Civil
SNRRC	: Stratégie Nationale de Réduction des Risques des Catastrophes
SRAT	: Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSE	: Système de Suivi Evaluation
STDE	: Services Techniques Déconcentrés de l'état
SYNABEF	: Section Syndicale des Banques et Etablissements Financiers
SYNACOR	: Syndicat National des Chauffeurs et Conducteurs Routiers
TDR	: Termes de Reference
UCP	: Unité de Coordination du projet
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine
UGP	: Unité de gestion du projet
UNDAF	: Plan-Cadre Intégré des Nations Unies pour l'aide au Développement au Mali
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	: Union Nationale des Travailleurs du Mali
VFQ	: Villages/Fractions /Quartiers

## INTRODUCTION

---

Depuis la rectification de la trajectoire de la transition le 24 mai 2021, une nouvelle dynamique a été imprimée dans la conduite de l'action publique. L'année 2023 s'inscrit dans ce contexte et constitue le dernier exercice du cycle des revues du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD). Le CREDD pour la période 2019-2023) a été adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019 et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale. Il est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Il constitue le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement.

Le Décret N°2018-0623 /PM-RM du 08 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD prévoit chaque année l'organisation d'une revue qui alimente le processus de préparation du Budget de l'Etat. Ce dispositif s'articule autour des revues sectorielles au niveau national et revues régionales du CREDD au niveau régional. Ainsi, demeurant la référence du Gouvernement en matière d'allocation des ressources budgétaires, le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 est complété par les mesures inscrites dans le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement de Transition (PAPGT) 2022-2024 du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat. Ces actions prioritaires du PAPGT s'articulent notamment autour du renforcement de la sécurité et de l'organisation des élections.

Cette 13<sup>ème</sup> revue sectorielle a pour objectif de faire le point de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur au 31 décembre 2023 ; d'identifier les principales contraintes et d'étudier les perspectives 2024-2026. Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'État et les Collectivités territoriales, les organisations professionnelles, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

Le présent rapport s'inscrit dans ce cadre et porte sur la contribution du secteur « Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure » à l'élaboration du rapport de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 pour l'année 2023.

Conformément au Décret n°2023-0393/PM-RM du 19 juillet 2023, la CPS-SATFPSI couvre les Départements ministériels ci-après :

1. Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
3. Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ;
4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ;
5. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social ;
6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

Le rapport sectoriel est en cohérence avec quatre (04) axes stratégiques du CREDD 2019-2023.

Il s'agit de :

- Axe stratégie 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance ;
- Axe stratégie 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble ;
- Axe stratégique 4 : protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique ;
- Axe stratégique 5 : Développement du capital humain.

De façon méthodologique, la présente revue s'articule autour de quatre (04) activités majeures :

1. la collecte des données auprès des structures du secteur;
2. le traitement des données collectées/réceptionnées : ces données ont été traitées par la CPS/SATFPSI et consolidées sous la supervision des points focaux du secteur ;
3. l'élaboration et la validation du rapport provisoire de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle par les acteurs du secteur ;
4. la finalisation du rapport après l'atelier de validation et la transmission du rapport final au Ministère de l'Economie et des Finances.

Le rapport est structuré comme suit :

- Contexte ;
- Etat de mise en œuvre des recommandations de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle ;
- Bilan ;
- Evolution des indicateurs ;
- Difficultés/contraintes et perspectives ;
- Recommandations.

## CONTEXTE :

---

L'organisation de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle fait suite à la lettre circulaire N°001100MEF MEF/SG du 08 avril 2024 du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la préparation et la tenue des Revues des Budgets-programmes, des Revues des Projets-programmes, des Revues sectorielles, des Revues régionales, de la Revue CREDD et des ODD et de la Revue Budgétaire conjointe pour l'année 2024 conformément au Calendrier Harmonisé des Revues (CHR).

La revue sectorielle s'inscrit donc dans le processus de la revue du CREDD et de la préparation du budget de l'année 2025. Elle concourt dans la rationalisation et la priorisation des allocations budgétaires

Le CREDD constitue le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel pour la période 2019-2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier en application du décret N°2018-0623/PM-RM du 8 août 2018 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de suivi-évaluation du CREDD et des ODD.

L'année 2023 constitue la dernière année de mise en œuvre du CREDD 2019-2023. A cet effet, cette 13<sup>ème</sup> revue sectorielle permettra de faire le bilan du secteur, à la fois sur le plan budgétaire, opérationnel et stratégique pour l'année 2023. Les différentes revues sectorielles constitueront des intrants qui vont alimenter le rapport de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 pour l'année 2023.

La revue sectorielle comme instrument institutionnel permet à tous les acteurs de participer au processus et d'être informés du niveau de mise en œuvre des politiques et des stratégies, afin de pouvoir vérifier si les stratégies adoptées sont efficaces et permettent de réduire la pauvreté. Elle se veut ainsi un cadre pour mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs par rapports aux cibles des politiques et stratégies de développement du secteur d'une part. D'autre part, elle s'intéresse à l'exécution budgétaire et financière tout en identifiant les contraintes et difficultés rencontrées lors du processus.

Le pilotage de la revue repose sur un suivi sectoriel assuré par la CPS, qui s'appuie sur les services centraux, régionaux et subrégionaux des Départements ministériels du Secteur. Ainsi, les données collectées sur l'état d'exécution annuelle des différentes politiques et des stratégies font l'objet de validation par les acteurs du Secteur (ateliers de consolidation et atelier de validation du rapport provisoire).

La revue sectorielle étant considérée comme l'une des activités régaliennes de la CPS, la 13<sup>ème</sup> revue s'inscrit dans le cadre de l'exécution du Programme d'activités 2024 de la CPS.

Elle se tient dans un contexte marqué par :

- la tenue du dialogue inter malien ;

- la poursuite de la mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR) ;
- la promulgation de la Constitution par le Président de la Transition le 22 juillet 2023 et l'annonce par le Gouvernement de la Transition d'un "léger report" de l'élection présidentielle prévue initialement les 4 et 18 février 2024 ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire avec la reprise de la ville de Kidal par l'Armée malienne le 14 novembre 2023 et la dénonciation de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale issu du processus d'Alger le 25 janvier 2024.

Elle constitue également une des étapes du suivi de la mise en œuvre des différentes politiques/stratégies et Programmes du Budget Programme du Secteur, à savoir :

■ **Politiques et stratégies :**

1. Politique Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) ;
2. Politique Nationale de Transparence (PN-T) ;
3. Politique Nationale de Décentralisation ;
4. Politique Nationale des Frontières ;
5. Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 ;
6. Politique Nationale du Travail (PNT);
7. Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) ;
8. Stratégie Nationale de l'Etat Civil (SNEC) ;
9. Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
10. Stratégie Nationale de la Réconciliation et de la cohésion sociale ;
11. Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption.

■ **Programmes :**

1. Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI 2) ;
2. Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV).

■ **Programmes du Budget Programme :**

1. Programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat ;
2. Programmes du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
3. Programmes du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
4. Programmes du Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale;
5. Programmes du Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social ;
6. Programmes du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.

## I : ETAT DE MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION DE LA 12<sup>ème</sup> REVUE SECTORIELLE

La seule recommandation retenue à l'issue de la 12<sup>ème</sup> revue des politiques/stratégies est la mise à la disposition de la CPS à temps, les Rapports Annuel de Performance des départements (RAP) et les rapports d'activité annuels des structures du secteur. Voir le tableau ci-dessous.

**Tableau 1: Etat d'exécution de la recommandation de la 12<sup>ème</sup> revue sectorielle**

N°	Recommandation	Structures responsables	Structures impliquées	Etat d'exécution	Actions réalisées
1	Mettre à la disposition de la CPS à temps, les RAP et les rapports d'activité.	Tous les acteurs du Secteur (fournisseurs des données)	CPS	Partiellement réalisée <sup>1</sup>	Réception par la CPS de certains rapports d'activité annuels des structures et RAP des départements

Source : CPS/SATFPSI-2024

<sup>1</sup> A la date du 21 mai 2024, le MRPCN et le MSPC n'ont pas envoyés leur RAP 2023 validés à la CPS.

## **II.BILAN**

### **2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES**

Le Secteur Administration Territoriale, Fonction Publique et Sécurité Intérieure totalise, au terme de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle sept (07) politiques, quatre (04) stratégies et deux (02) programmes validés. Les politiques, stratégies et programme se répartissent comme suit :

1. le Ministère de la Refondation de l'Etat compte, au total, deux (02) politiques, la Politique nationale de la Gestion Axée sur les Résultats et la Politique Nationale de Transparence, une (01) stratégie : la Stratégie Nationale de lutte Contre la Corruption et deux (02) programmes : Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> génération (PDI 2) et programme national d'Education aux Valeurs (PNEV).
2. le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation compte, au total, deux (02) politiques et une (01) stratégie : les Politiques nationales de Décentralisation, des Frontières et la Stratégie nationale de l'Etat Civil ;
3. le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile compte une seule stratégie, la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes ;
4. le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale compte une Politique, la Politique Nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 et la stratégie Nationale de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale ;
5. le Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social compte une seule politique, il s'agit de la Politique nationale du Travail ;
6. le Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes, une politique, celle de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

## 2.2. PRESENTATION DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.2.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :

#### 2.2.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

La politique nationale de la Gestion axée sur les Résultats a été adoptée en juin 2015 et approuvée par le Conseil des ministres en janvier 2016.

##### **A. L'objectif global**

L'objectif global est d'implanter la Gestion Axée sur les Résultats dans l'Administration publique en vue de la rendre plus efficace dans sa capacité de servir les populations et à même d'assurer un meilleur contrôle de l'utilisation des ressources publiques au regard des exigences du développement.

##### **B. Objectifs Spécifiques**

La GAR appliquée au secteur public est une approche de gestion qui aide l'Administration à :

- clarifier les priorités de politique et concentrer les dépenses publiques en conséquence;
- planifier les politiques/programmes/projets publics conformément aux principes GAR;
- faire le suivi et l'évaluation de leur efficacité et de leur efficience à obtenir des produits et à atteindre ses résultats généralement mesurés en termes d'indicateurs de résultats et d'impact sur les groupes cibles;
- ajuster les politiques, les programmes ainsi que les systèmes de gestion internes en fonction des résultats obtenus pour ainsi devenir une organisation apprenant de son expérience (Learning Organization);
- accroître la transparence et l'imputabilité des gestionnaires envers les citoyens.

#### 2.2.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

Le document cadre de Politique Nationale de Transparence PN-T a été approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2015. L'élaboration de cette Politique s'inscrit dans le cadre de la promotion de la transparence et de l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques. Elle trouve son fondement dans la Constitution et dans les instruments juridiques comme le Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption du 21 décembre 2001, la Convention multilatérale des Nations Unies contre la Corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, les directives de l'UEMOA relatives entre autres à la transparence dans la gestion des finances publiques ainsi qu'à la réforme des marchés publics. La Politique nationale de Transparence définit un cadre référentiel pour toutes les initiatives visant à promouvoir la transparence dans la gestion publique ainsi que les principes directeurs devant les encadrer et les guider. Elle propose dans cette perspective, des dispositifs législatifs, institutionnels et opérationnels, assortis de plan d'actions, pour la mise en œuvre de ses activités.

## **A. Objectif général**

La politique nationale de transparence vise à poser les fondements d'une « culture de la transparence » dans l'administration publique en vue de parvenir à terme à un « Gouvernement ouvert. » Elle vise à mettre l'accent sur les mesures préventives par la valorisation de l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques.

## **B. Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, la politique nationale de transparence vise à :

- définir et proposer un cadre de mise en cohérence des initiatives antérieures, actuelles et à venir visant à promouvoir et améliorer la transparence et l'accès du public à l'information sur la gestion des affaires publiques ;
- définir des principes directeurs devant encadrer et guider la politique ;
- compléter les actions menées jusqu'à jour par la promotion de mesures de prévention en renforçant l'efficacité des outils existants pour un meilleur accès des citoyens à l'information;
- proposer les adaptations et évolutions nécessaires du cadre existant (juridique, institutionnel, etc.) et le cas échéant son renforcement par des mesures nouvelles telles que suggérées par le présent document (par exemple par la mise en œuvre d'un système d'information intégré et accessible aux citoyens) ;
- sur la base d'un examen critique des meilleures pratiques internationales en matière de transparence, proposer un niveau raisonnable de performance à court, moyen et long terme tout en capitalisant sur les initiatives antérieures ;
- proposer un plan d'actions pragmatique et réaliste (assorti de mesures ciblées d'accompagnement) de déploiement du dispositif opérationnel.

### **2.2.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le Document Cadre de Politique nationale de Décentralisation (**DCPND**) a été approuvé par le Conseil des ministres du 10 février 2016. Ce document sert de cadre de référence depuis 2005, date de sa première génération (2005-2014). La deuxième génération du Document cadre de politique de décentralisation deuxième génération (DCPND II) et son plan d'action 2017-2021 ont été approuvés en conseil des ministres suivant le Décret n°2017-0818 /P-RM du 26 septembre 2017.

La Politique nationale de Décentralisation (DCPND 2017-2021) s'articule autour des 5 objectifs généraux suivants, déclinés en objectifs spécifiques :

- **Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains.**
  - Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;
  - Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;
  - Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.

- **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales.**
  - Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;
  - Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;
  - Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.
- **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**
  - Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;
  - Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.
- **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
  - Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;
  - Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;
  - Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;
  - Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.
- **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
  - Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;
  - Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;
  - Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement.

#### **2.2.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

Le document de Politique nationale des Frontières et son plan d'actions 2018-2022 ont été approuvés en Conseil des ministres suivant le Décret n°2018-0319/P-RM du 30 mars 2018.

##### **A. Objectif global**

La Politique Nationale des Frontières est le document cadre ayant comme objectif global de servir de référence en matière de gestion des frontières pour la préservation de la souveraineté nationale, la sauvegarde de l'intégrité du territoire, la restauration de l'autorité de l'Etat, la mise en œuvre des politiques sectorielles et stratégies de développement des espaces frontaliers et transfrontaliers.

##### **B. Objectifs stratégiques**

Elle s'articule autour de six grands objectifs stratégiques :

- **Objectif stratégique 1** : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/ démarcation des frontières ;

- **Objectif stratégique 2** : Promouvoir la coopération transfrontalière par l’impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d’investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers ;
- **Objectif stratégique 3** : Contribuer à l’élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières ;
- **Objectif stratégique 4** : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF ;
- **Objectif stratégique 5** : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières et du Plan d’Actions ;
- **Objectif stratégique 6** : Renforcer le cadre institutionnel en vue d’impulser la coordination, le pilotage et le suivi- évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières.

### **2.2.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Le document de Politique nationale de Réparation en faveur des victimes des crises au Mali depuis 1960 et son Plan d’actions 2021-2025 ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant le Décret n°2021-0591/PT-RM du 10 septembre 2021.

#### **A. Objectif global**

L’objectif général de la politique nationale de réparation est de « contribuer à la construction d’un Mali juste, pacifique, uni et réconcilié à travers la restauration de la dignité des victimes par une réparation adéquate des préjudices causés aux victimes, tout en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ainsi qu’aux autres personnes en situation de vulnérabilité ».

#### **B. Objectifs spécifiques**

La mise en œuvre de la politique nationale de réparation vise cinq (5) objectifs spécifiques qui sont :

- mettre en place le cadre législatif et réglementaire de la réparation ;
- identifier les victimes devant bénéficier de la réparation ;
- déterminer et évaluer les préjudices subis donnant lieu à réparation ;
- déterminer les formes de réparations appropriées ;
- assurer le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique.

#### **C. Stratégies**

La politique nationale de réparation s’articule autour de trois (3) axes stratégiques, à savoir :

- l’identification des victimes éligibles à la réparation ;
- la détermination et l’évaluation des préjudices donnant lieu à réparation ;
- la détermination des différentes mesures de réparation, qu’elles soient individuelles, collectives, spécifiques aux femmes et aux enfants ou qu’elles garantissent la non-répétition des violations.

### 2.2.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

En vue de promouvoir les relations entre les acteurs du monde du travail afin d'assurer la protection des salariés d'une part et de renforcer la compétitivité et la rentabilité des entreprises, d'autre part, le Gouvernement a adopté une Politique Nationale du Travail (PNT).

#### A. Objectif général

L'objectif général est d'améliorer les conditions de travail et la gouvernance du marché du travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

#### B. Objectifs spécifiques :

La Politique Nationale du Travail (PNT) est bâtie autour des quatre (04) objectifs spécifiques suivants :

- **Objectifs spécifiques N°1** : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent : il s'agit d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du travail et de renforcer les capacités opérationnelles des intervenants du monde du travail ;
- **objectifs spécifiques N°2** : Promouvoir la santé et la sécurité au travail : dans ce cadre l'accent est mis sur la prévention des risques professionnels, la lutte contre les pires formes de travail des enfants, ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA et la tuberculose en milieu de travail ;
- **objectifs spécifiques N°3** : Promouvoir l'égalité au travail, en mettant en place des mécanismes de lutte contre la discrimination dans l'emploi et la profession ;
- **objectifs spécifiques N°4** : Promouvoir le dialogue social à travers le renforcement du cadre de dialogue social par la consolidation des instruments de concertation et la mise en place de nouveaux instruments pertinents, la sensibilisation, la formation et l'information des partenaires sociaux en vue de développer une culture de dialogue social au niveau national.

### 2.2.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)

La Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) et son plan d'actions (2018-2020) ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant Décret n°2018-0197/P-RM du 26 février 2018.

Le plan d'actions (2018-2020) de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme est arrivé à terme depuis le 31 décembre 2020, le nouveau plan d'Action pour la période 2022-2026 a été validé, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et est en cours d'adoption.

#### A. Objectif général :

Mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

#### B. Objectifs spécifiques :

De l'objectif général ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- élaborer un document de référence et créer un cadre de concertation adéquat avec l'implication de tous les acteurs concernés ;
- identifier et évaluer les menaces afin d'éliminer les conditions propices au développement de l'extrémisme violent et du terrorisme commis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de territoire national ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à une même nation juste et solidaire et intensifier les mesures de lutte contre l'impunité conformément aux instruments internationaux dont le Mali est partie ;
- apporter des réponses justes et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent perpétrés sur le territoire national dans le respect des droits humains et de l'Etat de droit.

### C. STRATEGIE :

Elle s'articule autour de cinq piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réponse et la cohésion sociale.

- **Pilier 1 : la prévention**

- **Objectif spécifique 1.** Eliminer les conditions propices à la radicalisation, à l'extrémisme violent et au terrorisme ;
- **Objectif spécifique 2.** Circonscrire les foyers propices au fondamentalisme religieux, à la radicalisation et à l'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 3.** Priver les extrémistes violents et les groupes terroristes de moyens, d'espace et capacités techniques pour mener leurs opérations ;
- **Objectif spécifique 4.** Renforcer les capacités et les moyens des services de renseignements, des personnes et agents chargés de l'application des lois ;
- **Objectif spécifique 5.** Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme ;

- **Pilier 2 : La protection**

- **Objectif spécifique 1 :** Préserver l'intégrité du territoire national ;
- **Objectif spécifique 2 :** Protéger les citoyens, les biens, le patrimoine matériel de l'Etat et des collectivités territoriales contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

- **Pilier 3 : La poursuite**

- **Objectif spécifique 1 :** Renforcer l'arsenal juridique institutionnel pour prendre en charge la poursuite dans le cadre de la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la coopération dans le domaine de la poursuite et du jugement des terroristes ;
- **Objectif spécifique 3 :** Harmoniser l'arsenal institutionnel et juridique national avec les instruments juridiques internationaux en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

- **Pilier 4 : La réponse**

- **Objectif spécifique 1 :** Améliorer le cadre institutionnel de l'action humanitaire et de gestion de crises ;

- **Objectif spécifique 2 :** Renforcer la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent ;
- **Objectif spécifique 3 :** Développer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de gestion des conséquences des attaques terroristes ;
- **Pilier 5 : La cohésion sociale**
  - **Objectif spécifique 1 :** Promouvoir les pratiques démocratiques et de bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits humains ;
  - **Objectif spécifique 2 :** Harmoniser le développement des régions du pays ;
  - **Objectif spécifique 3 :** Promouvoir l'intégration et l'insertion des couches sociales vulnérables sur l'ensemble du territoire national.

### 2.2.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL

La Stratégie Nationale de l'état civil résulte de la reconnaissance de l'importance des Systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales (CRVS) dans la promotion de l'agenda de développement en Afrique.

Consécutives à l'évaluation des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'état civil, la stratégie nationale de l'état civil, adoptée en Conseil des ministres suivant le décret n°2018- 0668/P-RM du 16 août 2018 et son plan d'action pour la période 2018-2022 pour son plan d'action, constitue désormais le cadre de référence pour les interventions dans ce domaine.

#### A. Objectif général :

L'objectif général est d'améliorer la performance/ l'efficacité du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer l'exercice de la citoyenneté formelle, la sécurité juridique du citoyen, la paix et la stabilité, la reconnaissance du statut et des droits humains en général, et spécifiquement des femmes et des enfants et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification des politiques et programmes de développement.

#### B. Objectifs spécifiques :

- améliorer le cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales notamment par la mise en place d'un système d'interopérabilité entre les différentes institutions concernées par les questions de l'état civil ;
- renforcer les capacités des acteurs concernés par les questions d'état civil ;
- promouvoir l'adhésion des populations à l'enregistrement systématiques des faits d'état civil ;
- améliorer la couverture spatiale des services de l'état civil ;
- assurer le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;
- améliorer la qualité et la sécurisation des documents de l'état civil ;
- améliorer la qualité de la production et de l'utilisation des statistiques vitales ;
- mettre en place un mécanisme de collecte et de gestion des données sur les causes des décès (mise en place d'outils, définition de rôles des acteurs, mécanisme de communication et d'échanges de données entre acteurs du système...)

- développer une procédure pour le plaidoyer et le renforcement du système d'enregistrement des faits et des statistiques vitales ;
- lutter contre l'apatridie ;
- promouvoir l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le traitement des faits d'état civil et la production des statistiques vitales ;
- mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi-évaluation du système.

Les actions sont répertoriées par axe stratégique et par objectif opérationnel.

La stratégie nationale est bâtie autour de six (6) axes stratégiques :

- **Axe stratégique n°1** : le renforcement des cadres juridiques, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :
  - *Objectif opérationnel n°1.1.* : renforcer le cadre juridique ;
  - *Objectif opérationnel n°1.2.* : renforcer les cadres institutionnel et organisationnel ;
- **Axe stratégique n°2** : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :
  - *Objectif opérationnel n°2.1.* : couvrir au moins 90% des structures impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales en ressources humaines qualifiées ;
  - *Objectif opérationnel n°2.2.* : renforcer les capacités d'au moins 90% des ressources humaines impliquées dans la gestion et le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales ;
  - *Objectif opérationnel n°2.3.* : renforcer au moins 95% des structures du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales en infrastructures et en équipements ;
  - *Objectif opérationnel n°2.4.* : informatiser à hauteur de 90% au moins la gestion des actes de l'état civil ;
- **Axe stratégique n°3** : la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil :
  - *Objectif opérationnel n°3.1.* : rapprocher les services de l'état civil des populations ;
  - *Objectif opérationnel n°3.2.* : réaliser des campagnes d'Information, Education et Communication pour le Changement de Comportement sur l'importance et l'utilité des faits d'état civil ;
- **Axe stratégique n°4** : l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :
  - *Objectif opérationnel n°4.1.* : mettre en place un système performant de collecte, de traitement, de production et de diffusion des statistiques vitales ;
  - *Objectif opérationnel n°4.2.* : promouvoir l'utilisation des statistiques vitales ;
- **Axe stratégique n°5** : le financement de la stratégie nationale de l'état civil :

- *Objectif opérationnel n°5.1. : accroître et garantir le financement du système de l'état civil par l'Etat et les collectivités territoriales ;*
  - *Objectif opérationnel n°5.2. : mobiliser le financement complémentaire auprès des partenaires techniques et financiers ;*
- **Axe stratégique n°6** : le pilotage et le suivi évaluation de la stratégie nationale de l'état civil :
- *Objectif opérationnel n°6.1. : piloter la stratégie nationale de l'état civil ;*
  - *Objectif opérationnel n°6.2. : suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de l'état civil.*

### 2.2.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES

Le document de la Stratégie nationale de Réduction des Risques de Catastrophes au Mali et son plan d'action pour la période 2015-2019 ont été approuvés par le Conseil des ministres suivant le Décret n°2016-0346/P-RM du 09 mai 2016.

#### Objectifs stratégiques :

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Intégrer la Réduction des Risques de Catastrophes dans les politiques et programmes de développement durable ;
- Mettre en place et renforcer les institutions, les mécanismes et les moyens pour améliorer la résilience des communautés ;
- Incorporer systématiquement des méthodes de Réduction des Risques de Catastrophes dans les programmes d'urgence, de préparation et de relèvement.

### 2.2.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE

A travers cette stratégie nationale, la vision de l'Etat est de « **Bâtir une nation forte, unie et fraternelle, réconciliée dans sa diversité en privilégiant le dialogue, le pardon, le vivre-ensemble d'ici à 2031** »

#### A. OBJECTIFS :

- **Objectif général :**

L'objectif général est de « Parvenir à la réconciliation nationale, à la cohésion sociale et au vivre ensemble pour une paix durable ».

- **Objectifs spécifiques :**

- **Objectif spécifique 1** : Faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation et assurer la coordination de sa mise en œuvre ;
- **Objectif spécifique 2** : Renforcer le dialogue et le vivre-ensemble ;

- **Objectif spécifique 3** : Consolider les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et de la promotion de la paix ;
- **Objectif spécifique 4** : Renforcer les capacités des acteurs en matière de cohésion sociale et de réconciliation nationale ;
- **Objectif spécifique 5** : Renforcer la coordination et le partenariat autour de la cohésion sociale et la réconciliation.

## **B. AXES STRATEGIQUE :**

La présente stratégie s’articule autour de six (06) axes stratégiques :

- **axe stratégique 1** : Vulgarisation de l’Accord pour la Paix et coordination de sa mise en œuvre;
- **axe stratégique 2** : Promotion de la culture de la paix et des Droits de l’Homme ;
- **axe stratégique 3** : Renforcement des mécanismes et méthodes de prévention et de gestion des conflits ;
- **axe stratégique 4** : Promotion de projets intégrateurs ;
- **axe stratégique 5** : Renforcement des capacités des acteurs de la réconciliation (acteurs institutionnels et société civile : légitimités traditionnelles, religieuses et coutumières, femmes et jeunes etc.);
- **Axe stratégique 6** : Renforcement des capacités de pilotage et de suivi du processus de mise en œuvre.

### **2.2.1.11. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

### **2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT**

Conformément aux dispositions du Décret n°2023-0392/PM-RM du 19 juillet 2023 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement les départements du secteur ci-dessous sont chargés de :

#### **2.2.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE**

Le Ministre de la Refondation de l’État, chargé des Relations avec les Institutions prépare et met en œuvre la politique nationale en matière de refondation de l’État.

A ce titre, il a l’initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite des réformes institutionnelles et administratives relatives à la modernisation et à la consolidation de l’État de droit et de la démocratie ;
- la mobilisation des forces politiques et sociales dans le cadre de l’action gouvernementale pour la reconstruction de la nation;
- la promotion de la réduction du train de vie de l’État et la transparence dans la gestion des affaires publiques, la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption
- la proposition de mesures pour l’adaptation de l’État aux réalités socioculturelles,
- l’amélioration de la gouvernance et l’efficacité de l’administration publique ;
- la facilitation et le suivi des relations entre le Gouvernement et les Institutions de la République.

Le Ministère de la Refondation de l'Etat possède deux (02) programmes :

■ **Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques :

- Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat ;
- Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières

Il est construit autour des activités du Cabinet, de la Direction des Finances et du Matériel (DFM) et de la Mission d'Appui à la Refondation de l'État (MARE).

■ **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme vise à élaborer les éléments de la politique nationale de modernisation de l'État et assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de trois (03) objectifs spécifiques :

- créer les conditions d'implantation de la gestion axée sur les résultats dans l'administration publique;
- améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens ;
- assurer le pilotage politique et technique de la réforme de l'Etat.

Il est construit autour du Programme de Développement Institutionnel et porté par le Commissariat au Développement Institutionnel.

#### **2.2.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'Administration du Territoire et de Décentralisation.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'organisation de la représentation territoriale de l'Etat ;
- la coordination et le contrôle de l'action des représentants de l'Etat dans les circonscriptions administratives ;
- l'organisation des opérations électorales et référendaires, en rapport avec les autres structures intervenant dans ces opérations ;
- la gestion des frontières nationales et la promotion de la coopération décentralisée au niveau national, frontalier et international ;
- la gestion de l'état civil ;
- la gestion des personnes réfugiées au Mali ;
- l'élaboration et le suivi de l'application de la législation relative aux fondations, aux associations et aux groupements et partis politiques ;

- la coordination des relations du Gouvernement avec les partis, les groupements politiques et les associations ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation politique et sociale du pays ;
- la participation à l'organisation des opérations de retour des Maliens réfugiés dans les pays voisins ;
- la création, la suppression, la scission ou la fusion de Collectivités territoriales ;
- la définition de mesures propres à faciliter l'exercice des compétences des Collectivités territoriales ;
- le contrôle de la régularité juridique des délibérations des Collectivités territoriales ;
- le suivi des relations entre les Collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers et/ou les organisations non gouvernementales, en rapport avec le ministre chargé de la Coopération internationale ;
- la mise en cohérence des politiques et programmes de développement des Collectivités territoriales avec ceux de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de stratégies visant à accroître les ressources financières des Collectivités territoriales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Le MATD dispose de cinq programmes :

■ **Programme : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;**

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de quatre (04) objectifs spécifiques :

- Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département ;
- Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département ;
- Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées ;
- Renforcer la Déconcentration.

Les activités du programme sont mises en œuvre par le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel, la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration, l'Inspection de l'intérieur, la Direction des Ressources Humaines du secteur de l'Administration Générale, la Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure.

■ **Programme : 2.036 Administration du Territoire ;**

Le Programme : 2.036 Administration du Territoire est piloté par le Directeur Général de l'Administration du Territoire (DGAT).

Il vise quatre (04) objectifs spécifiques :

- Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives ;
- Assurer l'exercice effectif des libertés publiques ;
- Renforcer et Améliorer le Système Electoral ;
- Renforcer et améliorer le système d'état civil.

La Direction générale de l'Administration du Territoire, la Direction nationale de l'Etat Civil et le Centre de Traitement des Données de l'état civil sont chargés de mettre en œuvre les activités de ce programme.

■ **Programme : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière est piloté par le Directeur national des Frontières.

Le cadre de performance du programme est bâti autour de cinq (05) objectifs spécifiques :

- Renforcer la coopération transfrontalière ;
- Equiper et développer les zones frontalières ;
- Matérialiser les frontières ;
- Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières ;
- Contribuer au renforcement de la sécurisation des zones frontalières.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des frontières à travers la Politique nationale des frontières à travers la Politique nationale des Frontières.

■ **Programme : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme Dispositif d'appui Technique aux collectivités est piloté par le Directeur général des Collectivités territoriales.

Le cadre de performance du programme 2.038 est bâti autour de trois objectifs spécifiques :

- Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales ;
- Améliorer la mobilisation des ressources endogènes et la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales ;
- Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale des Collectivités territoriales, l'Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriale, le Centre de formation des Collectivités territoriale et la Direction nationale de la Fonction publique des Collectivités territoriales, à travers la Politique nationale de la Décentralisation.

■ **Programme : 2.064 Développement Régional et Local**

Le programme 2.064 développement régional et local Il vise un seul objectif qui est de renforcer les capacités des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement régional et local.

### 2.2.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC

Le Ministère de la Sécurité et de la Protection civile prépare et met en œuvre la politique nationale dans le domaine de la Sécurité intérieure et de la protection Civile.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et l'application des règles dans les domaines de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- la protection des institutions de la République, des autorités publiques, des espaces, ouvrages et bâtiments publics ;
- la prévention des troubles à l'ordre public, le rétablissement et le maintien de l'ordre public;
- la réglementation relative aux sociétés privées de gardiennage et de surveillance et la surveillance de l'exercice de leurs activités ;
- la préparation, l'équipement et l'emploi des Forces de Sécurité ;
- l'élaboration et l'application des règles d'utilisation de la voie publique et des espaces ouverts au public ;
- l'organisation des secours en cas de sinistres et de calamités naturelles ;
- la lutte contre la délinquance, la criminalité et le terrorisme ;
- le contrôle de l'installation des équipements de surveillance dans les espaces ouverts au public et dans le domaine public ;
- l'information régulière du Gouvernement sur la situation sécuritaire et sur les risques et menaces d'atteinte à la Sécurité intérieure.

Le MSPC dispose de trois programmes qui sont mis en œuvre à travers la Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure (LOPSI):

#### ■ Programme : 1.010 Administration Générale :

Il a pour objet l'application de la politique du gouvernement en matière de sécurité intérieure et de la protection civile, la coordination, la supervision administrative et technique des forces de sécurité et de la protection civile. Il assure la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du département.

Le cadre de performance du programme 1.010 est bâti autour de trois objectifs spécifiques : (i) assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ; (ii) assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ; (iii) assurer la gestion et le développement des ressources humaines.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, l'Inspection des Services de sécurité et de Protection civile et la Direction des Finances et du Matériel du MSPC et la Direction des ressources Humaines du secteur de la Sécurité.

#### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

Le cadre de performance du programme 2.021 est bâti autour de deux objectifs spécifiques : (i) assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ; (ii) lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont la Direction générale de la Police nationale, la Direction générale de la Gendarmerie nationale, l'Etat-major de la Garde nationale, la Direction de la Police technique et scientifique, le Secrétariat permanent de la lutte contre la Prolifération des Armes légères et la Direction de l'Office central des Stupéfiants.

#### ■ Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours

Le cadre de performance du programme 2.022 est bâti autour de deux objectifs spécifiques : (i) prévenir le sinistre et réduire ses effets néfastes sur la population ; (ii) secourir les victimes.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction générale de la Protection civile à travers la Stratégie nationale de Réduction des Risques et Catastrophes.

#### 2.2.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN

Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, prépare et met en œuvre la politique nationale en vue du renforcement de la Réconciliation nationale, de la Cohésion sociale et de la Paix.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la conduite du processus de dialogue inclusif et de réconciliation nationale ainsi que le suivi des institutions mises en place à cet effet ;
- le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, issu du processus d'Alger ;
- la participation aux négociations en vue de parvenir à une paix durable ;
- la participation au suivi des relations du Mali avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales impliqués dans le processus de rétablissement et de consolidation de la paix dans les Régions du Nord ;
- l'instauration d'un climat de paix et de confiance entre les différentes communautés ;
- la participation à la sensibilisation et à l'information pour le retour au Mali des Maliens réfugiés à l'extérieur.

Le Département est structuré en un (01) programme.

#### ■ Programme : 1.016 Administration Générale

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance du programme administration générale est bâti autour de trois objectifs spécifiques :

- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation
- renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation ;
- assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre et la Direction des Finances et du Matériel et de la Mission d'Appui à la Réconciliation nationale.

### 2.2.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS

Le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social prépare et met en œuvre la politique nationale dans les domaines du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- la prévention et la gestion des conflits collectifs ;
- la coordination des rapports du Gouvernement avec les organisations syndicales et patronales ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du Travail dans le Secteur privé ;
- la lutte contre le travail des enfants, les discriminations et les harcèlements dans les lieux du travail ;
- l'élaboration, l'application ou le contrôle de l'application des règles relatives à l'emploi du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique salariale et de rémunération de l'Etat ; l'amélioration de la performance du personnel civil de l'Etat et des organismes publics de l'Etat ;
- l'élaboration et l'application des règles relatives à la détermination de la représentativité et de la légitimité des organisations syndicales ;
- la gestion du personnel relevant du Statut général des fonctionnaires.

Le Ministère du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue social possède trois (03) programmes.

#### ■ Programme : 1.012 Administration Générale

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance du programme 1.012 est bâti autour de quatre (04) objectifs spécifiques. Il s'agit de :

- préserver et consolider la paix sociale ;
- promouvoir le dialogue social ;
- promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat ;
- assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MTFPDS et la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du MTFPDS.

#### ■ Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national de la Fonction publique et du Personnel.

Le programme poursuit quatre (04) objectifs spécifiques qui concourent à la résolution des problèmes relatifs à la gestion des ressources humaines de la Fonction publique de l'État. Il s'agit de :

- maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction publique de l'Etat par l'harmonisation du fichier de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel avec le fichier du Bureau central de la Solde ;
- satisfaire les besoins en formation et en recrutement ;
- disposer d'un système d'informations national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible ;
- assurer l'équité genre dans la Fonction publique de l'Etat en vue de réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes.

La Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel et du Centre National des Concours de la Fonction publique sont chargés de mettre en œuvre les activités de ce programme.

#### ■ Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail

Ce programme est mis en œuvre par la Direction nationale du Travail et la Cellule nationale de lutte contre le travail des Enfants à travers la politique nationale du Travail.

#### 2.2.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

Le ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes prépare et met en œuvre la politique nationale en matière d'exercice, d'expression, d'enseignement ou de diffusion des Convictions religieuses, culturelles et coutumières.

A ce titre, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'exercice de la liberté religieuse et du culte, à l'enseignement des religions et des cultes, aux prêches, à la création et au fonctionnement des établissements religieux, des missions et congrégations, des édifices de culte et des associations confessionnelles ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives à l'organisation des pèlerinages et des fêtes religieuses ;
- l'élaboration et le contrôle de l'application des règles relatives au financement des activités religieuses ou de culte, aux œuvres caritatives des établissements religieux et des édifices de culte, des missions, congrégations et associations confessionnelles ;
- le suivi des relations des associations confessionnelles ou de culte avec les associations étrangères et les organisations internationales non gouvernementales poursuivant des buts similaires;
- la promotion des valeurs sociétales.

Pour l'exécution de sa mission, le MARCC possède deux (02) programmes qui se présentent comme suit :

#### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques qui contribuent à la résolution des problèmes relatifs à :

- mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement ;
- assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département.

Les services qui mettent en œuvre les activités du programme sont le cabinet du Ministre, la Direction des Finances et du Matériel du MARCC, le Secrétaire Permanent de la Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

#### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national des Affaires religieuses et du Culte.

La mise en œuvre du programme « Religion et culte » vise à atteindre spécifiquement trois objectifs à savoir :

- faciliter le bon accomplissement du culte ;
- renforcer le dialogue inter et intra religieux ;
- encadrer le verbe et l'action religieux.

Les activités de ce programme sont mises en œuvre par la Direction nationale des Affaires religieuses et du culte, la maison du Hadj.

## 2.3. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES/STRATEGIES ET PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME

### 2.3.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :

#### 2.3.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)

L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action 2015-2018 et à l'élaboration du plan d'action 2024-2027.

#### 2.3.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)

Aucune réalisation au compte de cette politique en 2023.

##### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats)

Le seul indicateur stratégique inscrit dans le CREDD 2019-2023 est le « taux de satisfaction des usagers des services publics ». Cet indicateur n'a pas été renseigné en 2023, pour des raisons de non mobilisation de ressources financières

Par ailleurs, le taux de satisfaction des usagers des services publics était de 25% en 2021, contre un taux de 44%, lors de l'enquête de 2010. Sur la période 2010-2021, le niveau de satisfaction des usagers des services publics a régressé de 19 points de pourcentage.

#### 2.3.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Les activités principales qui concourent à la réalisation de ces objectifs sont les suivantes :

##### ■ Objectif Général n°1 : Promouvoir le développement territorial équilibré des régions et des pôles urbains :

- *Objectif spécifique n°1.1 : Réorganiser le territoire pour asseoir la cohérence du développement régional ;*
  - dissémination des nouveaux textes relatifs à la réorganisation administrative et territoriale, volet Décentralisation ;
- *Objectif spécifique n°1.2 : Développer une économie régionale et territoriale afin de créer des richesses et des emplois au niveau régional et local ;*
  - réalisation de l'audit institutionnel des Agences de développement régional;
  - engagement d'une réflexion sur le rôle des structures de coopération entre collectivités territoriales dans la mobilisation des ressources financières dédiées aux activités de lutte contre le changement climatique et les activités d'adaptation.
- *Objectif spécifique n°1.3 : Promouvoir une politique volontariste et anticipatrice de la ville fondée sur la détermination du statut, de la vocation et des fonctions des différents types d'agglomérations sur le territoire.*
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.

■ **Objectif Général n°2 : Améliorer la qualité des services rendus par les collectivités territoriales**

- **Objectif spécifique n°2.1 : Rendre la fonction publique territoriale attractive ;**
  - élaboration du projet de Décret d'application du statut des fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
  - élaboration des projets de textes relatifs à la création des corps de la Fonction publique des Collectivités territoriales ;
  - élaboration d'un projet de l'arrêté déterminant les modalités d'allocation des primes et indemnités aux fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
  - élaboration et délivrance de 1 796 actes administratifs au profit de 47 867 fonctionnaires des Collectivités territoriales.
- **Objectif spécifique n°2.2 : Développer les capacités des ressources humaines des collectivités territoriales ;**
  - formation de 44 agents pour compléter la formation professionnelle de base des agents de la filière Finances locales intégrés en décembre 2015 : phase de spécialisation ;
  - organisation de dix (10) sessions de formation pour accompagner la mise en œuvre du Plan Triennal d'Appui Technique (PTAT) du Conseil Régional de Sikasso ;
  - formation de 380 élus et/ou agents des Collectivités territoriales sur la présentation croisée « nature-fonction » des budgets des CT ;
  - formation de 341 élus et/ou agents des Collectivités territoriales sur les procédures de passation des marchés publics des CT ;
  - formation de 362 élus et/ou agents des collectivités territoriales sur la « Rédaction administrative » ;
  - formation de 312 élus et/ou agents des Collectivités territoriales en gestion documentaire et archivage ;
  - formation de 64 élus et/ou agents des Collectivités territoriales en informatique ;
  - élaboration de dix-sept (17) modules de formation répondant aux besoins des Collectivités territoriales ;
  - création d'un accès sur le site web du CFCT pour la formation en ligne .
- **Objectif spécifique n°2.3 : Accélérer les transferts de compétences et de ressources en vue d'améliorer l'offre de services aux citoyens.**
  - accompagnement des CADD dans la mise en œuvre des transferts des compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales ;
  - accompagnement de la mise en œuvre du projet « Conseiller en renforcement des capacités de la DGCT et des Collectivités territoriales pour le développement durable (MALICOT) »;
  - appui aux collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs Programmes de développement économique, Social et Culturel (PDESC) prenant en compte des thématiques transversales notamment le genre, la sécurité alimentaire et sécurité nutritionnelle, la migration, etc.;
  - finalisation de la relecture des textes de création, d'organisation et de fonctionnement et le cadre organique de la Direction générale des collectivités territoriales.

■ **Objectif Général n°3 : Renforcer l'accompagnement de l'Etat.**

- **Objectif spécifique n°3.1 : Rendre plus efficace la déconcentration ;**

- Consolidation des données relatives aux indicateurs de Gouvernance
  - **Objectif spécifique n°3.2 : Systématiser le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales afin d'accroître la redevabilité des élus.**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.
- **Objectif Général n°4 : Renforcer la gouvernance inclusive du territoire.**
- **Objectif spécifique n°4.1 : Renforcer l'implication des chefs de village, de fractions et de quartiers dans le processus de gestion des affaires publiques locales ;**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.
  - **Objectif spécifique n°4.2 : Améliorer la gouvernance de la sécurité au niveau régional et local ;**
  - appui à la production de trois rapports régionaux de capitalisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de développement économique régional ;
  - appui à la production du rapport national de capitalisation des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de développement économique régional.
  - **Objectif spécifique n°4.3 : Améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique ;**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.
  - **Objectif spécifique n°4.4 : Améliorer l'intégration du genre dans la gestion des collectivités territoriales.**
  - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.
- **Objectif Général n°5 : Améliorer le financement de la décentralisation.**
- **Objectif spécifique N°5.1 : Procéder à une allocation substantielle et garantie des dotations budgétaires de l'Etat aux collectivités territoriales ;**
  - mise en place du logiciel budgétaire et comptable dans les collectivités.
  - organisation des rencontres d'échange sur l'évaluation des situations antérieures et sur la mobilisation des DT, ...) dans 17 cercles et un atelier national regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre du Fonds national d'Appui aux Collectivités territoriales (FNACT) à Ségou ;
  - transférer des ressources pour le paiement des prestations liées aux projets (y compris les paiements direct) des Collectivités territoriales ;
  - réalisation de cinquante huit (58) missions de suivi des projets des Collectivités territoriales par les Directions régionales ;
  - réalisation de trois (03) missions de supervision sur la mise en œuvre des projets du Fonds national d'Appui aux Collectivités territoriales (FNACT) dans les Directions Régionales ANICT de Ségou, de Mopti et de Koulikoro ;
  - réalisation de six (06) missions de visite d'échange avec les acteurs régionaux et internationaux pour l'amélioration de la performance de l'ANICT dont un (01) au Maroc , 02 au Burkina Fasso et 01 à Dubaï 01 Japon, 01 Togo ;
  - organisation des 20 ans de l'ANICT : des tables rondes de haut niveau consacrées au rôle de l'ANICT et au modèle financier de son dispositif d'appui aux Collectivités territoriales et de la décentralisation tenues les 21 et 22 mars 2023 au CICB ;
  - tenue des réunions statutaires des organes de l'ANICT, le 19 janvier 2023 ;

- élaboration du plan de passation des marchés annuel de l'Agence ;
  - exécution d'un milliard cent sept million six cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs (1 107 648 999 ) CFA sur une prévision de sept milliard trois cent quarante un millions six cent cinquante-deux mille quatre-vingt-quatorze francs (7 341 652 094) CFA au titre du Fonds national d'Appui aux Collectivités territoriales (FNACT), soit un taux d'exécution de 15%, représentant les reports des exercices antérieurs des Partenaires technique et financier ;
  - mobilisation par les Collectivités territoriales un montant de trois milliard trois cent cinquante-trois millions cent quatorze mille trois cent soixante-dix-huit francs (3 353 114 378) CFA sur une prévision de vingt-trois million deux cent soixante-deux millions sept cent vingt-six mille cent cinquante-deux francs (23 262 726 152) CFA représentant la subvention de l'Etat inscrite dans le budget des régions, soit un taux de mobilisation de 14%.
- **Objectif spécifique N°5.2 : Renforcer la fiscalité locale ;**
    - développement progressivement de pratique du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour les CT conformément aux dispositions de la Directive sur le régime financier ;
    - collecte des données budgétaires et comptables des Collectivités territoriales disposant du logiciel Ressources des collectivités Décentralisées (RECODE) ;
    - renforcement de la capacité d'un noyau d'Agents de la DGCT pour l'appropriation de l'outil Ressources des collectivités Décentralisées (RECODE).
- **Objectif spécifique N°5.3 : Améliorer la mobilisation de l'Aide publique au Développement ;**
    - aucune réalisation au compte de cet objectif spécifique en 2023.
- **Objectif Général N°6 : Pilotage, suivi et communication de la politique de décentralisation**
    - publication régulièrement des informations sur la décentralisation (site Web et réseaux sociaux)
    - édition des documents et outils didactiques de la décentralisation (recueils, manuels, ouvrages, guides, publications, notes, cartes administratives, études, dépliants, kakemonos, etc.)
    - piloter le dispositif d'évaluation des performances des Communes retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PDREAS
    - suivi de l'opérationnalisation du logiciel budgétaire et comptable dans les collectivités en vue de faciliter son utilisation
    - poursuite de l'archivage physique et numérique des documents de la DGCT
    - mise en place des outils pour l'élaboration du budget des Collectivités territoriales en mode croisé et du compte administratif conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire des Collectivités territoriales.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

La mise en œuvre du Document Cadre de la Politique nationale de Décentralisation (DCPND) à travers le programme « Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales » visait

l'atteinte de trois (03) objectifs spécifiques qui ont été globalement atteints, à la hauteur des ressources. Au total neuf (09) cibles ont été prévues, quatre (4) cible ont été atteintes soit un taux d'atteinte des cibles de 44,44%. Ce taux est reparti entre les objectifs suivants :

- objectif n°1 : Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités territoriales, un indicateur sur deux a atteint sa cible, soit 50%. Ce taux a été rendu possible par l'élaboration et l'adoption des textes de transferts de compétences et le recrutement d'agents techniques au profit de celles-ci ;
- objectif n°2 : Améliorer la prévisibilité des ressources financières des Collectivités territoriales. Un seul indicateur sur quatre (4) a atteint sa cible prévisionnelle, soit 25%. Cet objectif est acquis par la voie des lois de finances qui annoncent les ressources indicatives dès le mois de septembre, la mise en œuvre de contrats plans (dont 1 en 2022), l'assistance à l'identification et le recouvrement des ressources locales et l'appui budgétaire Suisse ;
- objectif n°3 : renforcer les capacités des élus et les agents des Collectivités territoriales: deux sur trois des indicateurs ont atteints leurs cibles. Il est partiellement réalisé ; certes la formation initiale est prévue pour les nouveaux élus mais la formation continue modulaire a été réalisée au profit de 200 élus.

#### 2.2.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES

Courant l'année 2023, la DNF a réalisé les activités suivantes :

- **Objectif stratégique 1 : Poursuivre et accélérer le processus de délimitation/démarcation des frontières :**
  - tenue d'une mission de reconnaissance Technique conjointe des frontières fluviales et de sensibilisation sur la Coopération Transfrontalière Mali-Sénégal du 06 au 18 novembre 2023 ;
  - tenue d'une rencontre de la Sous-Commission Technique Mixte pour l'élaboration du Dossier Technique de la partie exondée de la frontière Mali-Sénégal du 06 au 17 mars 2023 à Dakar ;
  - tenue d'une rencontre de la Commission Technique de Matérialisation (CTM) Mali-Guinée sur la Délimitation et la Coopération Transfrontalière du 03 au 06 juillet 2023 à Conakry ;
  - tenue d'une mission de recherche documentaire conjointe (Mali-Cote d'Ivoire) au niveau des arches de l'AOF pour la définition de la ligne frontière du 11 au 21 décembre 2023 à Dakar (Sénégal).
- **Objectif stratégique 2 : Promouvoir la coopération transfrontalière par l'impulsion de la coopération administrative frontalière, des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers :**
  - tenue d'une mission conjointe Mali-Guinée sur la pacification, la sécurité, la bonne cohabitation, le bon voisinage et la matérialisation de la frontière commune du 18 au 24 mai 2023 ;
  - tenue du Congrès de la C3-Sahel (Mali-Niger et Burkina Faso) du 01 au 03 janvier 2023 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;

- tenue de la première rencontre des points focaux Défense et Sécurité des Etats membres de l'ALG du 23 au 24 Mars 2023 à Niamey ;
- poursuite du processus de création du GLCT Kéné Dougou entre les communes frontalières des cercles de Sikasso, de Koutiala et de Yorosso au Mali et celles des Provinces de Houet et de Kéné Dougou au Burkina ;
- tenue de la rencontre de la Commission Technique de Matérialisation (CTM) Mali-Guinée sur la Délimitation et la Coopération Transfrontalière du 03 au 06 juillet 2023 à Conakry ;
- participation à l'atelier sur la transhumance entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal du 30 octobre au 03 novembre 2023 à Sélibabi (Mauritanie) ;
- tenue de l'atelier de validation bilatérale des textes de création du GLCT Kéné Dougou du 16 au 18 aout 2023 à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) ;
- tenue de l'atelier de formation des membres du GLCT Kossi-Tominian sur la protection des migrants du 05 au 07 mars 2023 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- **Objectif stratégique 3 : Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurisation des zones frontalières :**
  - tenue du 2ème atelier technique de validation de l'avant-projet de la Stratégie de Sécurisation des zones frontalières et son Plan d'action du 30 au 31 mars 2023-.
- **Objectif stratégique 4 : Renforcer les capacités des acteurs dans les différents domaines de la PNF :**
  - en 2023, aucune activité réalisée au compte de cet objectif.
- **Objectif stratégique 5 : Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et du Plan d'Actions :**
  - mobilisation de cinquante-neuf millions de francs CFA (59 000 000F CFA) à travers le Projet Bornage et le Développement des Zones Frontalières pour le financement des activités du plan d'action 2018-2022 de la PNF sur le fonds des partenaires techniques et financiers.
- **Objectif stratégique 6 : Renforcer le cadre institutionnel en vue d'impulser la coordination, le pilotage et le suivi- évaluation de la mise en œuvre de la Politique nationale des Frontières :**
  - Les documents sont dans le circuit d'adoption du Gouvernement.

■ **Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

L'évolution des indicateurs du programme courant l'année 2023 est satisfaisant au regard des taux.

En plus de l'effort budgétaire de l'Etat, il faut souligner l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers qui a permis de contribuer à l'atteinte des objectifs. Un facteur important réside dans la constance de la dotation budgétaire. Celle-ci a connu une évolution en 2023 avec une légère hausse de 100 millions, soit 400 millions au total. L'allocation annuelle de 400 millions en 2023, même modeste est mobilisée à hauteur de souhait pour la réalisation des actions programmées.

L'outil de programmation, l'inscription budgétaire et la dynamique de mobilisation des ressources sont des acquis à préserver sinon à renforcer. Ces financements ont permis de réaliser des activités en rapport avec la tenue des activités de sensibilisation des populations frontalières du Cercle de Yanfolila, la réalisation de la deuxième campagne de bornage de la frontière Mali-Sénégal, de l'élaboration et la tenue de l'atelier technique de validation de la Stratégie de Sécurisation des Zones Frontalières et de son Plan d'Actions et l'élaboration du dossier technique de la frontière Mali-Sénégal.

### **2.3.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV)**

En 2023, aucune réalisation n'a été faite au compte de la Politique Nationale de Réparation, la structure CVJR chargée de mise en œuvre de la politique a été fermée depuis décembre 2021.

### **2.3.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

La réalisation de ces activités conformément aux objectifs spécifiques de la politique nationale du travail se décline comme suit :

#### **Objectif spécifique n°1 : Promouvoir un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation du travail décent**

- validation et introduction au circuit d'adoption en juillet 2023 du document de Politique Nationale de Sécurité et Santé au Travail (PNSST) ;
- validation du nouveau Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM II) du 30 au 31 janvier 2023 à Bamako et soumis au Conseil Supérieur du Travail par le Ministre en charge du travail ;
- adoption du Décret n°2023-0431/ P-RM du 17 août 2023 instituant le Conseil National du Dialogue Social (CNDS) ;
- adoption d'un Pacte de Stabilité sociale et de Croissance et son plan d'actions (2023-2027) ;
- organisation deux (2) ateliers du 05 au 06 octobre 2023 et du 05 au 07 décembre 2023 sur le partage des bonnes pratiques en matière d'organisation des élections professionnelles et sur les projets de code électoral et de feuille de route ;
- délivrances d'avis techniques et assistances-conseil apportés dans 8 557 cas enregistrés par la DNT et ses démembrements pour une meilleure application de la législation et de la réglementation du travail ;
- vérification de la conformité aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles de 42 722 contrats de travail dont 1 543 occupés par les travailleurs de nationalité étrangère. Sur ce total, 8.357 sont occupés par les femmes dont 5.468 sous contrat à durée déterminée (CDD) et 2.889 sous contrat à durée indéterminée (CDI). Au total, 29.770 contrats sont conclus pour une durée déterminée (CDD) et 12.952 pour une durée indéterminée (CDI) ;
- suivi du processus de relecture de six (06) conventions collectives de travail et de onze (11) accords d'établissement émanant des établissements publics et entreprises privées;
- traitement des demandes d'autorisation d'exercice d'activité d'entreprise de travail temporaire déposées par quatorze (14) entreprises de travail;

- tenue de l'atelier de validation de la liste des travaux légers pour les enfants de 13 à 14 ans qui a regroupé les représentants de l'administration et des partenaires sociaux ;
- tenue d'un atelier sur la méthodologie de recensement et de contrôle de la main d'œuvre étrangère. Cet atelier a regroupé des agents de la Direction Nationale du Travail et des Directions Régionales du Travail de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako;
- renforcement des capacités de quelques agents des services du travail sur les thèmes : « gestion des finances publiques pour la protection sociale », « Jeunesse, genre et dividende démographique », « Perspectives genre et approches transversales », « rédaction administrative », « techniques du secrétariat », « Guide de recueil des statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles et des outils de l'inspection du travail dans les exploitations agricoles, cotonnières et les zones d'orpaillage », « La gouvernance de la sécurité et santé au travail en Afrique: état des lieux et perspectives » et « collecte et la saisie des données sur les créations d'emplois » ;
- élaboration des rapports du Mali sur les Conventions Internationales de l'OIT ratifiées au titre de l'article 22 de la Constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour l'année 2023 ainsi que les rapports au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT ;
- participation à la 111ème session de la Conférence internationale du Travail (CIT) à Genève du 05 au 16 juin 2023 et en marge de la CIT, à la 39ème session extraordinaire du Conseil d'Administration du Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

#### **Objectif spécifique n°2 : Promouvoir la santé et la sécurité au travail**

- réalisations de 856 visites d'entreprises ;
- contrôle de la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité au niveau des entreprises ;
- enregistrement de 326 cas d'accident de travail parmi lesquels 298 cas ont fait l'objet d'enquêtes ;
- assistance-conseils apportées par les inspections du travail pour la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dans neuf (9) établissements regroupant 783 travailleurs ;
- tenue d'un (1) atelier de formation sur le Guide de recueil des statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles et des outils de l'inspection du travail dans les exploitations agricoles, cotonnières et les zones d'orpaillage qui a regroupé les points focaux de la CNLTE à l'Hôtel « Esplanade de Ségou » du 17 au 19 avril 2023 ;
- participation d'un (01) Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale au 4<sup>ème</sup> congrès scientifique de la Société camerounaise de sécurité et de santé au travail du 11 au 13 octobre 2023 à Douala au Cameroun sur le thème : « La gouvernance de la sécurité et santé au travail en Afrique: état des lieux et perspectives ».

#### **Objectif spécifique n°3 : Promouvoir l'égalité au travail**

- suivi du processus de relecture de sept (07) conventions collectives de travail et de onze (11) Accords d'Établissements fixant les conditions d'emplois, de travail et de rémunération ;
- vérification de la conformité de 42.722 contrats de travail aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles, notamment en ce qui concerne l'égalité et la non-discrimination au travail ;

- réalisation de 856 visites d'établissements au cours desquelles des infractions aux mesures visant à promouvoir l'égalité et la non-discrimination au travail sont constatées, des conseils sont donnés ainsi que des mesures correctrices aux irrégularités relevées.

#### **Objectif spécifique n°4 : Promouvoir le dialogue social**

- adoption du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance (2023-2027) et de son Plan d'Actions ;
- poursuite du processus d'élaboration des textes de création du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) et de son adoption. Le CNDS a ainsi été créé par le Décret n°2023-0431/P-RM du 17 août 2023. Sa création vise à assurer la concertation permanente entre l'Etat et les partenaires sociaux (Syndicats d'employeurs et de travailleurs) dans tous les secteurs d'activités, y compris l'économie informelle pour la préservation d'un climat social apaisé dans tout le pays ;
- gestion des conflits du travail ;
- gestion de **1 301** conflits de travail conformément aux dispositions du Code du Travail dont **66** conflits collectifs et **1 235** conflits individuels. Sur ce total, **752** conflits ont reçu une issue favorable soit un taux de réalisation de **58%** ;
- relecture des Conventions collectives de travail et des Accords collectifs d'Etablissements ;
- poursuite avec les partenaires sociaux, l'exécution du programme de révision des conventions collectives de travail et des accords d'établissement.

#### **■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

- **Pourcentage des conflits de travail gérés :**

La gestion active des conflits de travail : sur un total de **1 301** conflits de travail enregistrés par les services du travail dont **1 235** conflits individuels et **66** conflits collectifs, **752** conflits ont reçu une issue favorable soit **58%** de taux de réalisation sur une projection de 100%.

- **Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissements relus et adoptés :**

Sur dix-sept (**17**) conventions collectives de travail et accords d'établissement soumis aux Services du Travail durant l'année 2023, treize (**13**) ont été relus et adoptés soit un taux de **76%** des conventions collectives et accords d'établissement soumis sur une projection de 100%. Les travaux de relecture des quatre (4) Conventions collectives restantes sont en cours. Il s'agit de :

- la Convention collective fédérale du Commerce ;
- la Convention collective des Sociétés Grossistes-Répartiteurs pharmaceutiques du Mali ;
- la Convention collective des Banques, Assurances et Etablissements financiers ;
- la Convention collective des Sociétés et Entreprises minières, géologiques et hydrologique du Mali.

- **Taux de progression des usagers assistés et conseillers :**

**8 557** usagers ont été assistés et conseillés en **2023** contre **8 340** en **2022** soit un taux de progression de **3%** sur une projection de **16%**.

- **Taux de progression des établissements contrôlés :**

Au cours de l'année 2023, la DNT et ses démembrements ont procédé à **856** contrôles d'établissements. Le taux de progression des établissements contrôlés en **2023** est de progression de **9%** sur une prévision de **11%**.

- **Taux de progression des contrats de travail visés :**

Au cours de 2023, les services du travail ont visé **42.722** contrats de travail contre **42.122** en 2022 soit un taux de progression de **1%** sur une prévision de **14%**. Ce taux très faible s'explique par la baisse du nombre de contrats de travail soumis par les entreprises aux services du travail en 2023 par rapport à 2022.

- **Pourcentages d'Inspecteurs et de Contrôleurs du travail formés :**

S'agissant de l'indicateur 2.3 relatif à la formation du personnel, sur une prévision de **55%** dont **40%** de femmes, **26** Inspecteurs et contrôleurs du travail ont été formés soit un taux de **27%** dont **40%** de femmes.

Globalement, le taux d'atteinte des indicateurs/résultats est satisfaisant.

### **2.3.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

En 2023, les activités suivantes ont fait l'objet de réalisations :

- organisation d'une table ronde le 06 avril 2023 au CICB avec les bailleurs en vue d'obtenir leur adhésion pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du nouveau plan d'actions 2022-2026
- tenue des rencontres entre les membres du comité de coordination et de suivi évaluation et les leaders religieux ;
- impression de 800 exemplaires de guides de conciliation des prêches et sermons religieux ;
- mise en place des comités d'alerte précoce pour la remontée d'informations dans les régions de Ségou, San et Sikasso ;
- organisation de trois (03) ateliers de vulgarisation et de sensibilisation sur la Politique de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) dans les Régions de Ségou, San et Sikasso ;
- appui technique à la rédaction de la Politique des affaires religieuses, du culte et des coutumes.

#### **■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :**

Le niveau d'atteinte des résultats/indicateurs se présente ainsi :

En 2023, le seul indicateur (Taux d'activités de prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme) inscrit au compte de la Politique de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (PNLEVT) dans le rapport annuel de performance du MARCC a atteint un taux de réalisation de **80%** sur une cible prévisionnelle de **100%**.

### 2.3.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL

Le Document de Stratégie nationale est bâti autour de six (06) axes stratégiques. Les résultats enregistrés en 2023 sont présentés ci-dessous :

**Axe stratégique n°1** : le renforcement des cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales (CRVS) :

- réalisation d'une mission (9 cadres de l'administration) de partage l'expérience au Rwanda sur le système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques en Octobre 2023, 9 cadres de l'administration ont pris part à ladite mission.

**Axe stratégique n°2** : l'amélioration de la qualité de l'offre de service du système CRVS :

- formation de 1 160 Agents sur le processus d'enregistrement des faits d'état civil ; s ASC(agent de santé communautaire)/ADV(agent de développement villageois) sur l'état civil et les techniques d'animation dans les cercles de Sikasso.

**Axe stratégique n°3** : la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil ;

- formation et sensibilisation de 60 agents sur l'enregistrement des naissances, tenue en décembre 2023 ;
- organisation de la cinquième édition de la Journée Africaine de l'état civil, tenue le 10 août 2023 ;

**Axe stratégique n°4** : l'amélioration de la qualité de la collecte, de la production et de l'utilisation des statistiques vitales :

- Approvisionnement des centres d'état civil en registres d'état civil ;
- Recrutement d'un consultant national CRVS pour la réalisation de l'étude relative au système d'enregistrement des faits d'état civil .

**Axe stratégique n°5** : le financement de la Stratégie nationale :

- aucune réalisation en 2023.

**Axe stratégique n°6** : Le pilotage et le suivi-évaluation de la stratégie nationale de l'état civil.

- aucune réalisation en 2023.

#### ■ Niveau d'atteinte des objectifs (indicateurs/résultats) :

Malgré les nombreux efforts la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil est timide, le taux d'atteinte des indicateurs/résultats n'est pas très satisfaisant.

Les taux de l'évolution des indicateurs/ résultats se rapportent à :

- la fonctionnalité des centres d'état civil (100%) ;
- le pourcentage de centres d'état civil connectés à la base de données centrale est de 20% ;
- Pourcentage de personnes disposant d'un identifiant unique (NINA) 73%
- le taux d'enregistrement des naissances est de 98%.

### 2.3.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)

En 2023, la DGPC a réalisé les activités suivantes (voir les tableaux ci-dessous) :

**Tableau 2 : compilation des cas d'interventions de 2023**

Nature des interventions	Nombre de cas	dont		
		Victimes	Blessés	Tuées
Accidents de la circulation	18075	32769	32063	706
Assistance à personnes	748	655	603	52
Attaque terroriste	92	460	221	239
Couverture sanitaire	2054	112	109	3
Découverte de cadavre	195	206	0	206
Eau gaz électricité	84	6	4	2
Faits d'animaux	91	11	9	2
Fausse alerte	244	0	0	0
Incendie	1757	59	52	7
Inondation	15	2	2	0
Effondrement	13	127	86	41
Lutte contre la pollution	4	0	0	0
Noyades et chavirement de pirogue	118	151	21	130
Opérations diverses	1104	98	76	22
Personne dans un puits	68	75	28	47
Protection des biens	0	0	0	0
Reconnaissance et recherche	11	0	0	0
Secours à victimes	1750	2012	1792	220
Sortie sans interventions	1842	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>28265</b>	<b>36745</b>	<b>35068</b>	<b>1 677</b>

Source : DGPC\_Rapport d'activités\_2023:

**tableau 3 : nombre de cas de catastrophes survenues en 2023**

Désignations	Total
Nbre de cas d'inondations	15
Effondrement	13
Cas abandon de localité	34
Cas de Foudre et vent violent	7
Eboulement de puit de mine d'Or	1
Chavirement de pirogue	3
Nbre de localités affectées	101
Nbre de ménages affectés	66 853
Nbre de personnes sinistrées	401 125
Nbre de perte en vie humaine	101
Nbre de femme touchées	25 731
Nbre d'homme touchées	25 252
Nbre d'enfant touchées	4 939
Nbr de déplacées	345 203

Désignations	Total
Nbre de blessé	90
Nbre de maisons endommagées/Détruites	710
Conflit intercommunautaire	1
Nbre de Personne Déplacer Interne (PDI)	345 203
Nbre de latrines détruites	449
Nbre de pertes de têtes de bovins d'ovins/caprins	191
Nbre d'unité de volaille perdue	0
Superficie de cultures perdues (ha)	78 267
Nbres de puits détruits	230
Quantité de céréale détruite (Kg ou en T)	16T 004 Kg
Appui en céréale	ND
Appui non vivre	ND
Appui financier	ND
Appui Matériel	ND

Source : DGPC\_Rapport d'activités\_2023:

### 2.3.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE

### 2.3.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT

#### 2.3.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE

#### ■ Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle

##### **Objectif n°1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat**

Le Ministère de la Refondation de l'État a pu mener à bien la mise en œuvre des recommandations issues des Assises Nationales de la Refondation de l'État, conformément à la volonté des plus hautes autorités par la réalisation d'activités majeures dans le cadre des reformes dont :

- la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat, de son plan d'actions et du plan d'actions prioritaire du Gouvernement de Transition;
- l'élaboration et l'approbation de la Stratégie nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC);
- l'élaboration et l'approbation du Programme national d'Education aux Valeurs (PNEV) ;
- la poursuite de la mise en œuvre des conclusions des rapports d'études relatives à la rationalisation des structures administratives et Institutions de l'Etat , à la Dépolitisation de l'Administration, ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet de Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans médias pour toutes les activités majeures .

##### **Objectif n°2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières**

- organisation de la journée de planification des activités du département ;

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la rénovation des structures du programme etc.) ;
- suivi de l'exécution du contrat d'entretien et de maintenance du parc informatique du Cabinet et de la DFM ;
- connexion fibre optique 20 méga bits/s (Orange Mali) au bâtiment de la Mission d'Appui à la Refondation de l'Etat (MARE) ;
- acquisition de matériels informatiques pour la DFM et le Cabinet ;
- organisation d'un atelier de conception d'une application de Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) au CDI ;
- réalisation d'un atelier de formation des DRH sur l'utilisation des tablettes numériques ;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2024 du département ;
- élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle Des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2024-2026).
- élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- inventaire annuel des matériels du département ;
- le suivi des différents contrats de prestation.

■ **Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles**

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » sera traité dans les Politiques Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

**2.3.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD**

■ **Programme I: 1.014 Administration Générale et Contrôle**

**Objectif n°1 : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département**

- organisation des réunions de coordination élargies ;
- élaboration des rapports mensuels de suivi des instructions du Premier Ministre
- suivi de la mise en œuvre du PTG;
- évaluation du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) du département ;
- relecture des textes de la décentralisation ;
- organisation de la journée nationale des légitimités traditionnelles le 11 et 12 novembre 2023 tenue au CICB
- Accueil et enregistrement des réfugiés et demandeurs d'asile :
  - enregistrement de 293 nouveaux demandeurs d'asile dans District de Bamako ;
  - enregistrement 1606 individus soit 799 ménages dans la région de Sikasso ville ;
  - identification et préenregistrement de 5209 ménages soit 21 810 individus dans les localités de Koro, Bandiagara, Sangha, Bankass, Douentza, Djenné et Boni ;
  - identification et préenregistrement de 220 individus soit 94 ménages dans la région de Ségou et 2511 individus dans les Communes de San, Tominian et Benena ;
  - préenregistrement de 2382 ménages, soit 12144 individus dans les localités de Gossi, Ouinerden et N'Dakie, enregistrement biométrique de 1281 ménages, soit 2939 individus dans la commune de Gossi et environ 1160 ménages, soit plus

- 3000 individus sont en attente d'enregistrement à Gossi et Ouinerden, dans la région de Tombouctou ;
- identification de 659 ménages, soit 6964 individus dans les localités de Kadji, Bawa, Gounzoureye, Gao ville, Inchawadj, Ansongo et Labbezanga dans la région de Gao ;
  - enregistrement de 731 ménages, soit 2 301 individus et identification de 1 092 ménages de 5460 individus sont en attente d'être enregistrés dans la région de Ménaka ;
- production des documentation des réfugiés : 183 attestations provisoires, 3 203 attestations de réfugiés, 03 « A qui de droit »,15 TVC,134 attestations tenant lieu d'acte de naissance, 14 Saufs conduits ;
  - rapatriement volontaire de 13 réfugiés ;
  - organisation d'une vaste campagne de sensibilisation sur la reconnaissance des documents délivrés aux réfugiés par le gouvernement malien, lancement officiel, le jeudi 9 mars 2023, elle a ciblé différents services publics et privés dont les banques et institutions financières, les opérateurs de téléphonie, ainsi que les forces de défense et de sécurité ;
  - production du rapport de la 23<sup>ème</sup> Revue des Projets et Programmes du secteur les 16 et 17 mai 2023;
  - production du rapport de la 12<sup>ème</sup> Revue Sectorielle, les 18 et 19 mai 2023 ;
  - production de l'annuaire statistique 2022 du secteur ;
  - tenue de la 1<sup>ère</sup> session de l'année 2023 du comité de coordination de la CPS..

**Objectif n°2 : Assurer la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département**

- actualisation des listes du personnel du secteur de l'Administration générale selon les mouvements des agents (mise à disposition, affectation, mutation, détachement, disponibilité, retraite et décès);
- actualisation des listes du personnel du secteur de l'Administration générale issues des données du recensement du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH) ;
- traitement de trois mille neuf cent dix-huit (3918) dossiers (titres de congé, évaluation du personnel, mouvement du personnel (mise à disposition, affectation, mutation...etc. ;
- élaboration des Termes de référence (TDR) relatifs à l'élaboration du plan quinquennal de formation et de perfectionnement du secteur de l'administration général (2024-2029) ;
- établissement des comptes administratifs ;
- création de la régie d'avance et de la régie spéciale ;
- approvisionnements courants et le plan de passation des marchés publics ;
- tenue de la comptabilité-matières ;
- gestion du Centre de Documentation et d'Informatique;
- renforcement des capacités (organisation/participation aux ateliers de formation) ;
- élaboration de l'avant-projet de budget de l'exercice budgétaire 2024 du département ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2024-2026) ;

- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 du département.

**Objectif n°3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées**

- réalisation de cinq (05) missions de vérifications de gestion dans les collectivités territoriales des Régions de Kayes (01), Koulikoro (03) et une circonscription administrative dans la région de Koulikoro ;
- réalisation d'une (01) mission de suivi de la mise en œuvre des recommandations dans la commune rurale de Ouléssébougou, soit un taux d'application des recommandations de 55,88% ;
- réalisation d'une (01) mission de vérification de faits signalés dans un service central du Département du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- réalisation de quatre (04) missions conjointes dans les Régions de Koulikoro et de Kayes (01), de Koulikoro (02) et de Ségou (01) ;
- réalisation de cinq (05) missions de supervision de passation de service dont quatre (04) à l'intérieur du pays entre Gouverneurs de Région sortants et entrants.

**Objectif n°4: Renforcer la Déconcentration**

- appui à l'élaboration de la Politique nationale d'Administration du Territoire et son plan d'action ;
- appui à la mise en œuvre du Document Cadre de Politique nationale de Décentralisation.

■ **Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;**

Les activités suivantes ont été réalisées au titre de l'Administration territoriale :

**Objectif n°1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives**

- traitement et analyse des documents périodiques constitués de :i) revues mensuelles des évènements ; ii) procès-verbaux de passation de service ; iii) rapports frontaliers ; iv) rapports circonstanciés sur certains événements ; v)rapports des événements marquant ; vi) synthèse des relevés de denrées de première nécessité ; vii suite réservée aux demandes d'autorisation de manifestation dans le District de Bamako délivrée par le Gouvernorat ;
- création de 12 743 villages, fractions et quartiers, à travers la Loi n°2023-06 du 13 mars 2023 portant création de Circonscriptions administratives en République du Mali. ;
- mise en place d'un cadre d'échanges entre les Représentants de l'Etat et les légitimités traditionnelles ;
- analyse et exploitation des rapports des cadres d'échanges des Représentant de l'Etat avec les légitimités traditionnelles et leur transmission au cabinet pour lecture du Ministre d'Etat ;
- parachèvement du processus de réorganisation administrative et territoriale avec la promulgation des textes y afférents le 13 mars 2023 ;
- analyse et examen des actes et décisions pris par les Représentants de l'Etat ;
- suivi de l'état de mise en œuvre des engagements pris lors de la rencontre du Président de la Transition avec les Gouverneurs de Régions et du District ;
- mise en place d'un répertoire national des chefs de Village, de Fraction ou de Quartier ;
- suivi de la situation des Personnes Déplacée Internes (PDI) ;

- mise à jour du répertoire des Villages, Fractions et Quartiers ;
- réception de quarante-huit (48) cas de réclamations relatives à la réorganisation administrative et territoriale dont 08 cas de demandes de changement de rattachement , 27 cas de demandes d'érection de village, en Arrondissement ou en Commune, 05 cas de demandes d'érection d'arrondissement ou de commune en Cercle, 05 cas de demandes de rectification d'omissions de Villages et 03 cas de demandes de changement de Chef-lieu d'Arrondissement ;
- enregistrement de vingt-deux (22) cas de litiges de natures différentes qui se composent ainsi : litiges fonciers :04 cas, conflits de l'imamat de mosquée :02 cas, litiges de désignation de Chef de village :08 cas, demandes de rectification d'omissions de Villages :05 cas, demandes de changement de Chef-lieu d'Arrondissement :03 cas ;
- production de 243 Bulletins de Renseignements Quotidiens (BRQ).

### **Objectif n°2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**

- réalisation des missions de supervision des activités des associations et fondations en deux phases : la Première phase a concerné les Cercles de Bougouni, Yanfolila, Kolondièba, Ségou, Bla, Mopti, Kadiolo et Koutiala. La deuxième phase a concerné les Cercles de Kita, Kati, Kayes, Yélimane, Kénieba, San, Bandiagara et Douentza ;
- réception de six cent soixante-dix-huit (678) dossiers de demandes de déclaration dont trois cents cinquante-cinq (355) traités et deux cent cinquante-quatre (323) en instance ;
- réception de six cent cinquante-six (656) rapports annuels d'activités des associations/ONG et fondations ;
- création de neuf (9) nouveaux partis politiques ce qui a augmenté le nombre des partis politique en République du Mali à 296 partis déclarés et répertoriés ;
- organisation de dix (10) cadres de concertation avec les partis politiques et les organisations de la société civile.

### **Objectif n°3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral**

- mise en place d'un Comité de pilotage en vue d'apporter un appui à l'organisation technique et matérielle des élections référendaires, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale

### **Objectif n°4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil**

- production et délivrance des Fiches descriptives individuelles à l'intérieur et à l'extérieur du pays au niveau des CTAC (Cellule technique d'accueil Citoyen) et des MDC (Mission Diplomatique et Consulaire) et des MDC (Mission Diplomatique et Consulaire) ;
- opérations de traitement des réclamations au niveau des CTAC et des MDC ;
- traitement des demandes d'authentification de NINA de MSN (Mali système numérique) et de l'Immigration ;
- développement du nouveau système de gestion du RAVEC (MALI KURA BIOMETRIE) ;
- délivrance des Nina temporaires à ceux qui n'ont pas de Nina ;
- élaboration de l'audit interne du RAVEC avec l'appui du PAECSIS ;
- dotation des centres d'état civil en documents et imprimés ;

### **■ Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » sera traité dans la Politique nationale des Frontières.

■ **Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

■ **Programme V : 2.064 Développement Régional et Local**

**Objectif 1 : Renforcer les capacités des Collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement régional et local**

- appui technique aux Collectivités territoriales ;
- renforcement des capacités des Agences de Développement régional.

**2.3.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC**

Au cours de l'année 2023, les activités suivantes ont été réalisées à travers les trois programmes du MSPC :

■ **Programme : 1.010 Administration Générale :**

**Objectif n°1 :** assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ;

- vérification de l'application de la comptabilité-matières au niveau de :
  - o Antennes Régionales de l'OCS de Kayes et Koulikoro ;
  - o Bureaux Régionaux de Kayes et Koulikoro.
  - o Directions Régionales de la Protection Civile de Kayes, Koulikoro, Dioïla, Nioro du Sahel; Kita, Sikasso, Koutiala, Bougouni, Ségou, San et Mopti;
  - o Directions Régionales de la Police Nationale de Kayes, Koulikoro, Dioïla, Nioro du Sahel, Kita, Sikasso, Koutiala, Bougouni, Ségou, San, et Mopti ;
  - o Régions de Gendarmerie de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti;
  - o Groupements Régionaux de la Garde Nationale de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti;
- contrôle opérationnel au niveau de :
  - o Commissariats de Police de : Kayes 1er et 2ème, Kita, Diéma, Nioro du Sahel, Kénéïba, Koulikoro 1er et 2ème, Ouéléssebougou, Banamba, Fana, Dioïla, Arrondissements de Sikasso 1er et 2ème, Koutiala, Kadiolo, Bougouni, Mopti, Sévaré, Bandiagara, : Bla et San ;
  - o Postes de Secours de la Protection Civile de : Samaniana et Kourémalé;
  - o Postes de Secours Routier de Zégoua et Niéna ;
  - o Centres de Secours de la Protection Civile de : Kayes, Kita, Diéma, Kénéïba, Koulikoro, Dioïla, Nioro du Sahel, Kabala, Ouéléssebougou, Sikasso, Koutiala (Koulikoro et Hamdallaye), Bougouni, Mopti, Sévaré, Bandiagara ; Ségou, San et Mopti ;

- o Brigades Territoriales de Gendarmerie de : Kita, Diéma, Toukoto, Bafoulabé, Keniéba, Manantali, Koulikoro, Banamba, N’Gabacoro-Droit, Baguinéda, Ouélésébougou, Fana, Dioïla, Nioro du Sahel, Siby, Kangaba et Kolokani, Bougouni, Koutiala et Sikasso (Sanoubougou et Médine), Ségou, Pélengana, Bla et San, Mopti et Bandiagara ;
- o Brigade Mixte de Sikasso et Sévaré ;
- o Brigade Fluviale de Gendarmerie de Mopti ;
- o Pelotons Permanents Garde Nationale de : Kita, Diéma, Keniéba, Bafoulabé, Nioro du Sahel, Koulikoro, Kangaba, Fana, Banamba, Dioïla, Sikasso, Koutiala, Bougouni, Ségou, Bla, San, Mopti et Bandiagara ;
- o Groupement Mobile de Sécurité (GMS) de San ;
- o Antennes Régionales de l’OCS de : Kayes, Koulikoro, Sikasso, mopti et Bandiagara;
- o Bureaux Régionaux de : Kayes et Koulikoro.
- o Bureaux Régionaux SP-LCPAL de : Sikasso, Bougouni,
- o Bureaux Régionaux du Secrétariat Permanent de Prolifération des armes légères et de petits calibres de Mopti et Bandiagara ;
- o Compagnie de la Protection Civile de San ;
- o Compagnie Territoriale de Gendarmerie de San.
- vérification de performance au niveau de :
  - o Ecole Nationale de Police (ENP) ;
  - o Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC) ;
  - o Sous-direction de la Prévention de la DGPC.
- vérification de conformité au niveau de :
  - o Direction Régionale de la Police Nationale de Bandiagara ;
  - o Direction Régionale de la Protection Civile de Bandiagara ;
  - o Groupement Mobile de Sécurité (GMS) rive droite District de Bamako ;
  - o Groupements de Sécurité Routière (GSR) rives droite et gauche ;
  - o Groupement Sapeurs-pompiers District de Bamako (rives droite et gauche) ;
  - o Compagnies Sapeurs-pompiers de : Sogoniko, Dravéla, Baco-djicoroni et Sotuba.
- Suivi de mise en œuvre des missions issues des inspections de 2019 au niveau de :
  - o Groupement Mobile de Sécurité rive gauche District de Bamako (rives droite et gauche) ;;
  - o Groupements d’Intervention de la Gendarmerie Mobile (GIGM) rives gauche et droite ;
  - o Groupements d’Intervention (GI) 1 et 2 de la Garde Nationale.
- Contrôle inopiné au niveau de :
  - o Postes de contrôle et de sécurité sur les axes routiers Bamako-Kita-Mahinamine et Bamako-Bougouni-Zégoua ;
  - o Commissariats de Police et les Brigades de Gendarmerie du District de Bamako relatif aux opérations de mise à jour des informations NINA ;
  - o Contrôle des points de dépôt des dossiers de candidature des différents recrutements au sein des forces de sécurité et vérification de la délivrance de la carte d’identité nationale dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie dans le District de Bamako.
- Supervision des dispositifs sécuritaires des patrouilles :

- o Patrouilles de grande envergure dans le District de Bamako et périphéries ;
- o Fêtes de ramadan et tabaski ;
- o Fêtes de fin d'année (noël et saint sylvestre).

**Objectif n°2** : assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la réalisation des infrastructures etc.) ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2024-2026) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 du département.

**Objectif n°3** : assurer la gestion et le développement des ressources humaines

- étude des dossiers et des actes d'administration et de gestion du personnel (Police et de Protection civile) et de tous les autres dossiers confiés par la direction;
- mise à jour des bases de données (Police et Protection civile) ;
- traitement de cent soixante-neuf (169) dossiers relatifs à la gestion et à l'administration du personnel, de la Police et de la Protection civile ;
- sensibilisations du personnel sur le processus de mise en œuvre de la Militarisation de la Police nationale et de la Protection civile ;
- organisation de deux sessions de formation dans le cadre de la vulgarisation des nouvelles modalités d'avancement des militaires de Police nationale et de la Protection civile ;
- vérification et au traitement des états de salaire de l'ensemble des militaires de la Police nationale, de la Protection civile et du personnel civil ;
- organisation des travaux de réflexions sur les textes de création, organisation et de fonctionnement de l'Ecole Nationale des Commissaires de Police et l'Ecole Nationale des officiers Sapeurs-pompiers ;
- organisation de huit (08) sessions de formation, réparties comme suit :i) du 08 au 11 août 2023, formation des agents et Commissaires de Police et Officiers Sapeurs-pompiers sur les nouvelles modalités de notation et d'avancement ; ii) du 25 au 29 septembre 2023, formation des cadres de la DRH/MSPC sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences ; iii) du 02 au 13 octobre 2023, formation d'un cadre personnel féminin de la DRH sur les droits et protection des enfants ; iv) du 03 au 06 octobre 2023, formation des cadres de la Police et de la Protection Civile sur les nouvelles modalités d'avancement ; v) du 05 au 13 octobre 2013, formation des cadres de la DRH sur la nouvelle Gestion RH à l'ère digitale de l'outil numérique SIRH ; vi) du 16 au 26 octobre 2023, formation d'un cadre de la DRH/MSPC sur Management Opérationnel des RH d'une organisation : Gestion axée sur le résultat ; vii) du 23 aux 27 octobre 2023, formation des cadres de la DRH/MSPC sur la gestion de la rémunération et pilotage de la masse salariale ; viii) du 05 au 07 Décembre 2023, formation des cadres de la DRH/MSPC sur l'évaluation des besoins des forces de sécurité.

## ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

**Objectif n°1** : assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;

En 2023, la Direction Générale de Gendarmerie nationale à travers ses légions et ses services d'Investigation Judiciaire ont réalisées les activités suivantes :

- enregistrement des arrestations : 1 612 crimes et 4 075 délits ;
- enregistrement des renseignements : 3 446 cas judiciaires, 34 cas administratif et 182 cas militaires ;
- enregistrement de 200 cas de mandat justice.

Au cours de la même année, la Police nationale a effectué les opérations suivantes :

- réalisation de 27 339 patrouilles avec 122 478 effectifs déployés, 60 707 renforts. Au cours de ces patrouilles 26 612 personnes ont été interpellées dont 8 020 femmes et 18 592 hommes, 01 cas de repris de justice, 18 étrangers, 3 353 personnes déférées et 16 251 engins saisis dont 913 engins à quatre roues, 16 engins à trois roues et 15 322 engins à deux roues ;
- enregistrement de 10 574 cas d'accidents de la circulation routière dont 505 personnes tuées.

Dans le cadre de la sécurisation des frontières, les activités suivantes ont été réalisées par la Garde Nationale :

- réalisation de 2192 patrouilles le long des frontières reparti entre les groupements régionaux (GR) de Sikasso 115, 170 à Ségou, Kayes 336, Koulikoro 156, San 122 , Kita 261, Nara 259, Ménaka 232, Gao 269, Tombouctou 150 ; Groupement de Maintien d'Ordre 40, Groupement Territorial de Bamako 82

**Objectif n°2 : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants**

- organisation de cinquante-trois sessions de formation dont entre autres 6 sessions sur place et 10 sessions à l'étranger ;
- réalisation soixante un (61) activités de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la consommation des stupéfiants (émissions radiophoniques, rencontres de sensibilisation dans les écoles, dans les instituts de formation, dans les maisons d'arrêts et de correction, etc ) dans les régions dont 11 à Kayes, Koulikoro 2, Sikasso 3, Bougouni 2, Ségou 1, Mopti 4, Gao 3, Kita 1, Nara 5 et 29 à Bamako ;
- **saisie de drogue** : 32 tonnes 629 kilogrammes 67 grammes de cannabis ; 4 tonnes 267 kilogrammes et 420 grammes de skentch ; 1 kilogramme 739 grammes 91 doses et 42 plaquettes de haschisch ; 440 kilogrammes de Résine de Cannabis ; 26 kilogrammes 6 grammes et 28 doses de cocaïne ; 2 kilogrammes 655 grammes de crack ; 525 doses d'off-héroïne ;
- **autres produits saisis (produits psychotropes)** : 823 706 comprimés de Tramadol; 996 639 comprimés de Diazépam ; 6 tonnes 138 kilogrammes 72 grammes de PPC ; 63 150 comprimés de Tétracycline ; 3 tonnes et 804 664 comprimés de Contraceptives ; 78 176,78 comprimés de Gébedol ; 153 sachets de datoura ; 357,96 comprimés de Métamphétamine ; 1 134 kilogrammes et 520,68 comprimés de Amphétamine, 935 260 appareils et accessoires de Chicha avec 422 personnes interpellées ; 179 comprimés de Lirissa ; 461 comprimés de Dexaméthasone..
- **personnes mises en cause**: 537 personnes interpellées dont 117 femmes dont 325 déférées, 47 recherchées .

## ■ Programme : 2.022 Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours

Le programme « Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours » sera traité dans la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC).

### 2.3.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN

En 2023, le Rapport Annuel de Performance du MRPCN comporte un (01) programme.

#### ■ Programme : 1-016 Administration Générale

**Objectif 1 :** Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation

- l'organisation de la deuxième édition de la Semaine Nationale de la Réconciliation (SENARE) sur toute l'étendue du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires à travers des activités socio-éducatives (conférences débat, sensibilisations des légitimités traditionnelles, des femmes et des jeunes, le sport, les appuis aux couches vulnérables, etc.).
- l'organisation d'un voyage d'études au Rwanda sur le partage d'expérience en matière de réponses et initiatives mises en œuvre ainsi que les institutions développées pour la Réconciliation Nationale ;
- l'assistance humanitaire pour les déplacés de Kidal dans le cadre de la mise en œuvre du Document de la stratégie de retour des populations déplacées établi par le Gouvernement ;
- l'organisation de plus de 12 sessions de formations sur l'agenda Femmes Paix et Sécurité, la prévention et la Gestion des conflits et le DDR ;
- l'organisation de plusieurs missions d'apaisement dans les régions de Gao, Mopti, Ménaka, Tombouctou et Kidal et les camps de réfugiés ;
- la réalisation de cinq (05) microprojets de soutien à la réconciliation dans la région de Kidal , Koulikoro, Kita ,Sikasso et Kangaba ;
- l'Assistance aux personnes déplacées internes (PDI) des régions de Koulikoro, Ségou et le district de Bamako.
- la tenue de plus de 39 rencontres thématiques (rencontres, concertations) sur les questions de paix, de réconciliation et d'exclusion sociale ;
- l'appui aux initiatives de réconciliation nationale ;
- l'adhésion des populations aux idéaux de paix et de réconciliation grâce à la multiplication des actions du département ;
- l'appui-accompagnement des autorités administratives, politiques et locales dans la mise en œuvre des activités programmées par le département ;
- l'appropriation par le programme de toutes les recommandations issues des rencontres thématiques et concertations tenues sur les questions de Paix, de sécurité et de réconciliation ;
- la mise en place d'un plan de sécurisation ayant facilité la réalisation des activités etc.

**Objectif 2 :** Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation nationale ;

- la mise en place de 34 comités communaux de réconciliation dans la région de Ségou ;
- la mise en place de l'Equipe Régionale d'Appui à la Réconciliation de Bandiagara ;

- l'assistance humanitaire pour les camps des déplacés internes de Bamako et Ségou ;
- l'apaisement des tensions entre communautés belligérantes ;
- la réalisation des microprojets au bénéfice des groupements de femmes et des déplacés internes ; la poursuite des réunions du cadre de concertations inter-maliens.

**Objectif 3** : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

- exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants, la rénovation des structures du programme etc.) ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2024-2026) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 du département.

### 2.3.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS

#### ■ Programme I: Administration Générale

Les activités suivantes ont été réalisées :

**Objectif n°1** : Préserver et consolider la paix sociale ;

- suivi de la mise en œuvre des accords conclus avec les centrales syndicales ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des sessions de formation des cadres du département sur le processus de décentralisation/déconcentration, des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales ;
- élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation des visites de terrain pour échanger avec les services déconcentrés et les collectivités territoriales dans certaines régions ;
- élaboration d'un projet du plan de déconcentration des services du département ;
- tenue des négociations pour la levée de 16 mots d'ordre de grève sur 19 préavis déposés ;
- exécution de 30 accords conclu avec la synergie des syndicats de l'Education signataire du 15 octobre 2016, le paiement des droits des compressés et la maîtrise du prix des produits de première nécessité.

**Objectif n°2** : Promouvoir le dialogue social :

- l'adoption du Décret n°2023-0431/PT-RM du 17 août 2023 instituant un Conseil national du Dialogue social ;
- la validation du Document du Pacte de Stabilité sociale et de Croissance du 21 au 23 août 2023 ;
- le 25 août 2023 le Gouvernement de la République du Mali et les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs ont conclu **un Pacte de Stabilité sociale et de Croissance (2023-2027)** ;
- organisation de deux (2) ateliers porté essentiellement sur le partage des bonnes pratiques en matière d'organisation des élections professionnelles, sur les projets de code électoral et de feuille de route tenus respectivement à Bamako du 05 au 06 octobre 2023 et à Ségou du 05 au 07 décembre 2023 ;

- organisation de l'atelier national de réflexion sur les conditions de vie et de travail dans les secteurs publics et privé ;
- organisation de l'atelier national d'échanges sur le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des conflits de travail au Mali.
  - tenue de la conférence sociale avec la participation de tous les partenaires sociaux. A l'issue de cette conférence 139 recommandations ont été formulées par les participants ;
  - élaboration par une commission tripartite, le projet de pacte de stabilité social et de la croissance et un plan d'action pour la mise en œuvre des 139 recommandations formulées issues de la conférence sociale ;
  - La signature de ce pacte permettra d'observer une trêve sociale de 5 ans. Par ailleurs le gouvernement continue avec la mise en œuvre des procès-verbaux conclus avec les syndicats.
  - introduction dans le circuit d'approbation le projet de texte portant création du Conseil National du Dialogue Social ;
  - introduction dans le circuit d'approbation le projet de texte portant création de la Cellule Nationale du Dialogue Social.

**Objectif n°3 :** Promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat :

- élaboration des projets de documents de politique et de textes notamment le document de politique nationale de santé et de sécurité au travail et les textes sur les services minimums et les services essentiels ;
- élaboration des Termes de Reference pour la mise en œuvre du Plan national de formation et de recrutement.

**Objectif n°4 :** Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières :

- préparation de l'avant-projet de Budget 2024 du département;
- élaboration et validation des documents de programmation pluriannuelle des dépenses et projet annuel de performance (DPPDP-PAP) 2024-2026, les avants projets de budget 2024 ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance 2022 du département ;
- élaboration du Plan d'Engagement 2023 du département ;
- production des Comptes Administratifs du département ;exécution des dépenses relatives à la prise en charge des besoins (dépense de fonctionnement, acquisitions de matériels d'équipement, de moyens roulants etc.) ;
- élaboration, suivi et exécution du plan de passation des marchés publics ;
- réalisation de l'inventaire des matériels du département ;
- l'archivage numérique des dossiers de la DFM ;

## ■ Programme II: Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

**Objectif 1 :** Maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction Publique d'Etat

- élaboration de la liste des fonctionnaires et contractuels admissibles à la retraite à compter du premier janvier 2024 ;
- élaboration des décisions de congé et prolongation de formation;

- élaboration de sept cent quarante-sept (747) dossiers composés de : radiation:105, Détachement :87, disponibilité :173, rappel à l'activité :74, mise à disposition :265, rectificatifs :17, retraite : 10, démission :12 et option 4.
- élaboration des projets d'arrêtés de titularisation;
- élaboration des décisions de rappel à l'activité après formation.

**Objectif 2 :** Satisfaire les besoins en formation et de recrutement de nouveaux agents en tenant compte du budget.

▪ Préparatifs des concours directs de recrutement dans la Fonction Publique d'Etat en vue du renforcement des capacités des services publics :

- centralisation des besoins nouveaux en personnels :les besoins exprimés par les départements ministériels s'élèvent globalement à 7 398 (y compris les 1082 besoins exprimés dans les corps dont le;
- détermination des emplois à pourvoir par voie de concours directs au titre de l'exercice budgétaire 2023 à 1564 (y compris l'ENA) repartis ainsi qu'il suit : 184 pour le secteur de la santé ; 262 pour le secteur de l'Éducation Nationale ; 125 pour le secteur de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; 247 pour le secteur des Eaux et Forêts ; 220 pour le secteur de la Justice et des Droits de l'homme ; 451 pour les autres secteurs de l'Administration Publique ; 75 pour l'École nationale d'Administration (ENA).
- élaboration et signature du communiqué d'ouverture des concours directs de recrutement de 1489 agents dans la Fonction Publique d'État toutes catégories (A, B2, B1, C) et presque tous les cadres de la Fonction Publique d'État ( Administration générale, Arts et Culture, Agriculture et Génie Rural, Eaux et Forêts, Élevage, Industrie et Mines, Constructions Civiles, Informatique, Services Économiques, Trésor, Finances, Tourisme, Jeunesse et Sport, Douanes, Information et Audiovisuel, Statistique, Affaires Étrangères, Santé, etc).

▪ Préparatifs des concours professionnels d'avancement de catégorie dans la Fonction Publique d'Etat :

- centralisation et traitement des dossiers de candidatures;
- détermination des emplois à pourvoir par voie de concours professionnels au titre de l'exercice budgétaire 2023.
- élaboration et signature du communiqué d'ouverture des concours professionnels d'avancement de catégorie de 245 agents dans la Fonction Publique d'État.

**Objectif 3 :** Disposer d'un système d'information national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible

- mise à jour à 100% le système d'information nationale sur les ressources humaines de l'Etat grâce à l'amélioration de la procédure de communication.

**Objectif 4 :** Assurer l'équité genre dans la fonction publique

- traitement des dossiers des femmes fonctionnaires : 200 arrêtés d'avancement de catégorie par voie de formation, 3 arrêtés de changement de corps, 30 arrêtés de bonification d'échelon, 11 arrêtés d'avancement d'échelon et de grade suite aux omissions, 27 lettres et 30 bordereaux d'envoi ;

### ■ Programme III: Amélioration du Cadre législatif du Travail

Les objectifs n°1 et 2 seront traités à travers la Politique nationale du travail.

### **Objectif 3** : Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants

- réalisation d'un atelier de validation technique du guide de recueil des statistiques des Accident de travail/Maladie professionnelle (AT/MP) et des outils de l'inspection du travail pour la collecte et l'établissement des statistiques des AT/MP (dans l'agriculture et l'orpaillage artisanal au Mali, tenu du 12 au 13 avril 2023 ;
- organisation d'un atelier de formation des Inspecteurs et Contrôleurs du travail sur le guide de recueil des données AT/MP (accident de travail/maladie professionnelle) dans l'agriculture et l'orpaillage, le 26 au 27 avril 2023 ;
- retrait des enfants 2829 enfants dont 1394 filles dans le pire forme de travail des enfants par la Cellule nationale de Lutte contre le Travail des Enfants et ses partenaires.

#### **2.2.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC**

Au cours de l'année 2022, les activités suivantes ont été réalisées :

##### **■ Programme : 1.015 Administration Générale**

**Objectif 1** : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement :

- réalisation des réunions élargies de coordination du département ;
- élaboration du programme d'activités du département ;

**Objectif 2** : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département

- réalisation des sessions de formation ;
- préparation du budget du département ;
- élaboration des documents de Programmation Pluriannuelle des dépenses et Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2024-2026) ;
- élaboration et validation du Rapport Annuel de Performance (RAP) 2022 du département.

##### **■ Programme : 2.039 Religion et Culte**

**Objectif n°1** Faciliter le bon accomplissement du culte

- participation à l'organisation du pèlerinage musulmans et du pèlerinage national catholique à Kita ;
- formation continue des pèlerins par la Maison de Hadj

**Objectif n°2** : Renforcer le dialogue inter et intra religieux

- tenue d'une réunion du cadre de concertation inter et intra religieux ;
- animation mensuelle des activités de la commission nationale d'observation du croissant lunaire ;
- l'opérationnalisation des Directions régionales de Gao, Mopti, Ségou, Sikasso, Koulikoro et Bougouni

**Objectif n°3** : Encadrer le verbe et l'action religieux

- néant..

## **2.4. ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES POLITIQUES/ STRATEGIES ET DES PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

### **2.4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :**

#### **2.4.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

Au titre de l'année, la PN-GAR à travers le Programme de Développement Institutionnel 2<sup>ème</sup> Génération (PDI-2) a bénéficié une dotation totale de 233 millions de F CFA, dont 188 millions de F CFA en financement intérieur et 45 millions de F CFA en financement extérieur. Le total du décaissement est de 87 millions F CFA, soit un taux de décaissement global de 37,347%. Le taux de décaissement est de 22,34% pour le financement intérieur et 100,00% pour le financement extérieur contre respectivement 0% et 100% en 2022.

#### **2.4.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

En 2023, il n'y a pas eu d'exécution budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de Transparence.

#### **2.4.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

Le budget estimatif du plan action (PTBA) 2023 est d'Un milliard deux cent trente un million (1 231 000 000) Francs CFA. Le budget alloué à la DGCT en 2023 est de Quatre cent cinq millions trois cent quarante-sept mille (405 347 000) francs CFA.

Le taux des Ressources budgétaires transférées aux collectivités territoriales est de 20,78% soit un montant de 411,983 milliards de francs CFA conformément au Budget d'Etat 2023.

La base légale du transfert de compétences est matérialisée par 21 décrets. Elle n'a pas eu d'évolution de 2020 à nos jours. L'opérationnalisation du transfert de compétences est en cours, appuyée par les CADD. Leur matérialisation peut se mesurer à travers notamment es transferts de ressources financières, matérielles et humaines.

#### **2.4.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

En 2023, la DNF à travers le Projet Bornage et Développement Zones Frontalières pour le financement des activités prévues dans le plan d'Action de la PNF, a décaissé cinquante-neuf millions de francs CFA (59 000 000F CFA) sur une prévision de quatre cent cinquante-neuf millions de francs CFA (459 000 000F CFA), soit un taux de décaissement global de 12,85% entièrement sur le fonds des PTF, soit 100%.

#### **2.4.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

Aucune activité réalisée en 2023 au compte de cette politique.

#### **2.4.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

La Politique nationale du travail est mise en œuvre à travers le Programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail du MTFPDS. Ce programme est composé de la Direction Nationale du Travail, des Directions Régionales du Travail et de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants.

Ainsi, au titre de l'exercice budgétaire 2023, le programme 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail disposait d'un montant d'un milliard trois cent trois millions sept cent vingt-six mille (1 303 726 000) francs CFA conformément à la Loi de Finances. Sur cette dotation, il est notifié un montant d'un milliard cent soixante-sept millions sept cent quatre-vingt-un mille (1 167 781 000) francs CFA. Les Crédits liquidés s'élèvent à t à un milliard cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt-quatre mille (1 129 184 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 96,69%.

#### **2.4.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le Secrétariat Permanent de la PNLEVT a bénéficié auprès de ses partenaires techniques et financiers la somme de vingt-cinq millions six cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt francs (25 676 480 CFA).

#### **2.4.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

En 2023, la DNEC à travers le programme « 2.036 Administration du Territoire », objectif spécifique n°4 « Renforcer et améliorer le système d'état civil » a mobilisé quatre cent soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-huit mille francs (473 988 000) francs CFA sur une prévision de deux milliard vingt-trois millions trois cent soixante un (2 023 361) francs CFA, soit un taux de 23,43%.

#### **2.4.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)**

#### **2.4.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION SOCIALE**

### **2.4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME**

#### **2.4.2.1. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRE**

**Tableau 4 : Exécution des dépenses par programme de 2021 à 2023 (en milliers de francs CFA) du MRE**

Programmes	Réel 2021	Réel 2022	Evaluation 2023			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale et Contrôle	696 519	666 639	607 744	1 999 276	1 634 467	81.75
Reformes Administratives et Institutionnelles	483 659	204 909	539 214	559 949	243 800	43.54
<b>Total</b>	<b>1 180 179</b>	<b>871 548</b>	<b>1 146 958</b>	<b>2 559 225</b>	<b>1 878 267</b>	<b>73.39</b>

Source : RAP 2023 du MRE, 2024

#### 2.4.2.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MATD

**Tableau 5 : Exécution des dépenses par programme de 2021 à 2023 (en milliers de francs CFA) du MATD**

Programmes	Réel 2021	Réel 2022	Evaluation 2023			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale et Contrôle	3 501 018	2 804 251	4 593 082	3 852 038	3 388 614	87.97
Administration du Territoire	37 573 544	27 474 772	51 355 752	38 141 714	30 583 709	80.18
Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière	345 404	193 290	657 207	139 046	138 122	99.34
Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales	31 606 195	9 752 047	30 978 878	36 337 661	22 843 713	62.87
Développement Régional et Local	1 506 287	1 239 539	2 079 000	1 500 226	1 264 942	84.32
<b>Total</b>	<b>74 532 448</b>	<b>41 463 900</b>	<b>89 663 919</b>	<b>79 970 685</b>	<b>58 219 099</b>	<b>72.80</b>

Source : RAP 2023 du MATD, 2024

#### 2.4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC

**Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MSPC**

Source : Rap 2023 du MSPC, 2024

#### 2.4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN

**Tableau 7 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MRPCN**

Programme	Réel 2021	Réel 2022	Évaluation 2023			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux (%)
Administration Générale	922 554	819 928	1 109 690	681 157	593 029	87,06
<b>Total</b>	<b>922 554</b>	<b>819 928</b>	<b>1 109 690</b>	<b>681 157</b>	<b>593 029</b>	<b>87,06</b>

Source : Rap 2023 du MRPCN, 2024

#### 2.4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS

**Tableau 8 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MTFPDS**

##### **Commentaire :**

Le budget du département est entièrement financé sur le budget national.

**Tableau 6 : Exécution des dépenses par programme de 2021 à 2023 (en milliers de francs CFA)**

Programmes	Réel 2021	Réel 2022	Evaluation 2023			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	1 548 384	896 705	2 585 986	1 792 395	1 464 314	81,70
Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat	772 363	772 434	999 387	714 881	706 827	98,87
Amélioration du Cadre législatif du Travail	1 037 131	1 054 670	1 303 726	1 167 781	1 129 184	96,69
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 357 878</b>	<b>2 723 810</b>	<b>4 889 099</b>	<b>3 675 057</b>	<b>3 300 325</b>	<b>89,80</b>

Source : Rap 2023 du MTFPDS, 2024

#### 2.4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

**Tableau 9 : Exécution des dépenses par programme en 2023 (en milliers de francs CFA) du MARCC**

Programmes	Réel 2021	Réel 2022	Évaluation 2023			
			Prévu	Ajusté	Réel	Taux en %
Administration Générale	1 115 116	903 652	1 168 598	1 394 242	1 259 656	90,35
Religion et Culte	345 489	1 328 595	767 024	1 382 649	1 327 175	95,99
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 460 605</b>	<b>2 232 247</b>	<b>1 935 622</b>	<b>2 776 891</b>	<b>2 586 832</b>	<b>93,16</b>

Source : Rap 2023 du MARCC, 2024

## 2.5. PRESENTATION DE L'ETAT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES PROJETS/PROGRAMMES DU SECTEUR

### 2.5.1. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES P/P DU DEMARRAGE AU 31 DECEMBRE 2023

**Graphique 1 : Evolution du poids des financements intérieur et extérieur dans le financement total acquis et le montant total décaissé entre 2022 et 2023**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La situation d'exécution financière globale des projets/programmes par Ministère est indiquée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 10: Exécution financière des P/P du Secteur**

(Les Montants sont en Millions de F CFA)

**Source :** loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS

NB : A la date du 31 décembre 2023, le MRPCN ne compte pas de P/P en exécution.

La situation des projets/programmes ayant pris fin par Ministère est indiquée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 11: Liste des P/P ayant pris fin**

### 2.5.2. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES PAR MINISTERE

**Graphique 2 : Poids des Ministères dans le cumul du financement acquis et dans le cumul du montant décaissé à la date du 31/12/2023**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

#### **2.5.2.1. Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MATD)**

Le cumul des décaissements au 31/12/2023 est de

### **Tableau 12: Etat d'exécution financière des P/P du MATD**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

**Source :** loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

NC : Non Codifié

### **Tableau 13: les P/P du MATD en préparation**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

**Source :** loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P et CPS.

NC : Non Codifié.

#### **2.5.2.2. Ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social (MTFPDS)**

### **Tableau 14: Etat d'exécution financière des P/P du MTFPDS**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

Source : loi des finances 2023, DNP, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.3. Ministère de la Refondation de l'Etat (MRE)**

La situation d'exécution des projets/programmes du Ministère de la Refondation de l'Etat est donnée dans le tableau ci-dessous.

### **Tableau 15: Etat d'exécution financière du Programme du MRE**

(Les Montants sont en Million de F CFA)

Source : loi des finances 2023, DNP, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.4. Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale (MRPCN)**

A la date du 31/12/2023, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale ne compte pas de projets/programmes.

#### **2.5.2.5. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC)**

### **Tableau 16 : Etat d'exécution financière du Projet du MSPC**

*(Les Montants sont en Million de F CFA)*

Source : loi des finances 2023, DNCF, CPS et Gestionnaires des P/P

#### **2.5.2.6. Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes (MARCC)**

La situation des projets/programmes en préparation du Ministère des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes est donnée dans le tableau ci-dessous.

### 2.5.3. SITUATION DES P/P PAR SECTEURS DE PLANIFICATION

#### Graphique 3 : Répartition des projets/programmes par secteur

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La répartition des projets/programmes par secteur de planification est donnée dans le tableau ci-après.

#### Tableau 17: Répartition des P/P par secteurs de planification

Source : CPS-SATFPSI-2023.

#### 2.5.3.1. Etat d'exécution financière des P/P par secteur de planification

#### Graphique 4: Poids des Secteurs dans le coût, le financement acquis et les montants décaissés des projets/programmes

Source : CPS/SATFPSI, 2023

L'état d'exécution financière des projets/programmes par secteur de planification est donné dans le tableau ci-après.

#### Tableau 18 : Etat d'exécution financière des P/P

*(Les montants sont en Million de F CFA)*

Source : Loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P.

### 2.5.4. REPARTITION DES P/P EN EXECUTION PAR SOURCE DE FINANCEMENT

#### Graphique 5: Poids des sources de financement dans la répartition des projets/programmes

Source : CPS/SATFPSI, 2023

#### Graphique 6 : Poids des Ministères dans la répartition des projets/programmes selon la source de financement

Source : CPS/SATFPSI, 2023

#### 2.5.4.1. Financement intérieur

#### Tableau 19 : Répartition des P/P sur financement intérieur

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

#### 2.5.4.2. Financement extérieur

La situation des P/P sur financement extérieur est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Tableau 20: Répartition des P/P sur financement extérieur

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

### 2.5.4.3. Financement mixte

La répartition des P/P sur financement mixte est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 21 : Répartition des p/p sur financement mixte**

Source : CPS-SATFPSI, 2023.

### 2.5.5. ETAT D'EXECUTION FINANCIERE DES PROJETS/PROGRAMMES AU TITRE DU BSI 2023

#### **Graphique 7 : Poids des Ministères dans le cumul des dotations et dans le cumul du montant décaissé au titre du BSI 2021 à la date du 31/12/2023**

Source : CPS/SATFPSI, 2023

La situation d'exécution financière globale du BSI 2023 pour le Secteur est résumée dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 22: Etat d'exécution financière des P/P au titre du BSI 2023**

(Les montants sont en Million de F CFA)

Source : Loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

#### 2.5.5.1. Etat d'exécution des P/P du MATD au titre du BSI 2023

.

L'état d'exécution du BSI 2023 du MATD est présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 23 : Etat d'exécution financière du BSI 2023 du MATD**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2023, DNP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.2. Etat d'exécution financière des P/P du BSI 2023 du MTFPDS

L'état d'exécution du BSI 2023 du MTFPDS est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 24 : Etat d'exécution des P/P du MTFPDS au titre du BSI 2023**

(Les montants sont en Millions de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2023, DNPDP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.3. Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2023

L'état d'exécution du BSI 2023 du MRE est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 25 : Etat d'exécution financière des P/P du MRE au titre du BSI 2023**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2023, DNPDP, DNCF,, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.4. Etat d'exécution des P/P du MRPCN au titre du BSI 2023

Au compte du BSI 2023, le Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la cohésion nationale ne compte aucun projet/programme.

### 2.5.5.5. Etat d'exécution des P/P du MSPC au titre du BSI 2023

L'état d'exécution du BSI 2023 du MSPC est présenté dans le tableau ci-dessous.

#### **Tableau 26 : Etat d'exécution financière des P/P du MSPC au titre du BSI 2023**

(Les montants sont en Million de F CFA)

**Source :** Loi des finances 2023, DNPDP, DNCF, Gestionnaires des P/P

### 2.5.5.6. Etat d'exécution des P/P du MARCC au titre du BSI 2023

## **2.6. DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL : ELEMENTS SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS**

### **2.6.1. POLITIQUES ET STRATEGIES :**

#### **2.6.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (GAR)**

- Néant.

#### **2.6.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE**

- Néant.

#### **2.6.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

En plus des ressources du budget national, la programmation ambitieuse de la DGCT se fonde sur les perspectives de collaboration avec certains partenaires techniques et financiers notamment :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Projet décentralisation et gouvernance locale inclusive et durable ;
- la Coopération allemande à travers le Projet Décentralisation et bonne gouvernance (PADRE III) ;
- la Coopération luxembourgeoise à travers le Programme indicatif de coopération Mali 23 ;
- l'Union Européenne (UE) à travers le Projet de Renforcement des Capacités des Conseils Régionaux de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti dans le cadre du Développement Economique Régional (DER) ;
- la Coopération japonaise à travers le Projet de renforcement de capacités de la Direction générale des Collectivités territoriales et des Autorités intérimaires des Régions de Tombouctou, Gao et Kidal ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre du projet « Conseiller en renforcement des capacités de la DGCT et des Collectivités territoriales pour le développement durable (MALICOT) » ;
- la Banque Mondiale à travers le Projet de Déploiement des Ressources de l'Etat pour l'amélioration des services et de riposte locale à la Covid-19 (PDREAS) ;
- les partenaires qui appuient la mise en œuvre du renforcement des capacités des élus et agents des collectivités territoriales : le PADRE III, Lux Dev, le PAAMEFIP et le PAFPA ;
- la capitalisation du Développement Economique Régional, l'archivage à travers la coopération suisse.

#### **2.6.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

Le cadre partenarial de la Politique Nationale des frontières est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- Coopération Allemande (GIZ/ PFUA) ;
- Union Européenne (UE) (EUCAP SAHEL Mali) ;
- PNUD ;
- OIM ;
- MINUSMA.

#### **2.6.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960**

- Aucun partenaire.

#### **2.6.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

- le Bureau International du Travail (BIT) ;
- le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT).

#### **2.6.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

- PNUD ;
- Office des Nations Unies contre la Drogue Crime.

#### **2.6.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

Le cadre partenarial de la stratégie nationale de l'état civil est constitué des Partenaires Techniques et Financiers suivants :

- UNICEF intervient à travers le Projet Accélérer les progrès vers la couverture sanitaire universelle au Mali (PACSU) ;
- la Banque Mondiale, HCR, NRC, PNUD.

#### **2.6.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES (SNRRC)**

- BANQUE MONDIALE ;
- UNICEF ;
- PNUD.

#### **2.6.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

- Le PNUD ;
- la GIZ ;
- ONU-FEMME ;
- Folk Bernadol Academy.



### III. EVOLUTION DES INDICATEURS

#### 3.1. LES INDICATEURS PAR DEPARTEMENT

##### 3.1.1. LES INDICATEURS DU MRE

Tableau 27 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRE

#### Programme 1.044: Administration Générale et Contrôle

Objectif 1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>1.1. Taux de mise en œuvre du programme annuel d'activités du département</b>	-	-	100	70	70.00
<i>Moyen de Vérification : Rapport annuel du Département</i>					
<i>Précision Méthodologique : (activités réalisées / activités prévues) x 100</i>					
<b>1.2. Taux d'exécution du plan de communication</b>	-	-	100	100	100.00
<i>Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités, les sketches réalisés, reportages sur le terrain, publicités, etc..</i>					
<i>Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de communication réalisées/Nombre d'activités de communication programmées) X 100</i>					
Objectif 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>2.1. Taux d'exécution du budget du département</b>	-	-	100	79.21	79.21
<i>Moyen de Vérification : Comptes administratifs</i>					
<i>Précision Méthodologique : (Crédits liquidés / Crédits notifiés) x 100</i>					
<b>2.2 Nombre d'agents formés</b>	Nbre	-	25	34	124.00
<i>Moyen de Vérification : Rapports de formations</i>					

Précision Méthodologique : Dénombrement					
<b>Programme : 2.032 Réformes Administratives et Institutionnelles</b>					
<b>Objectif 1 : Créer les conditions d'implantation de la Gestion Axée sur les Résultats dans l'administration publique</b>					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>1.1. Taux d'exécution des sessions de renforcement de capacités</b>		100	100	50	50.00
<i>Moyen de Vérification : Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI</i>					
<i>Précision Méthodologique : Précision Méthodologique : (Nombre de sessions de formation réalisées / Nombre de sessions de formation prévues) x 100</i>					
<b>Objectif 2 : Améliorer la performance de l'administration publique et la qualité des services délivrés aux citoyens</b>					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>2.1. Taux d'élaboration des projets de texte de réforme</b>	-	100	100	100	100.00
<i>Moyen de Vérification : Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI</i>					
<i>Précision Méthodologique : Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de réformes réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100</i>					
<b>2.2 Taux d'exécution des activités de la Politique Nationale de Transparence (PN-T)</b>		100	100	0	0
<i>Moyen de Vérification : Moyen de Vérification : rapports d'activités du CDI</i>					
<i>Précision Méthodologique : Précision Méthodologique : (Nombre de textes élaborés / Nombre de textes programmés) x 100</i>					
<b>Objectif 3 : Assurer le pilotage politique et technique de la réforme de l'Etat</b>					
Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
<b>3.1. Taux de réalisation des activités de pilotage du PDI 2</b>		100	100	100	100.00%
<i>Moyen de Vérification : Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI</i>					

<i>Précision Méthodologique : Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues) x 100</i>					
<b>3.2. Taux d'exécution des activités de suivi-évaluation du PDI-2</b>		100	100	0	0.00%
<i>Moyen de Vérification : Moyen de Vérification : Rapports d'activités du CDI</i>					
<i>Précision Méthodologique : Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100</i>					

Source : RAP 2023 du MRE, 2024

### 3.1.2. LES INDICATEURS DU MATD

Tableau 28 : Présentation des objectifs et indicateurs du MATD

**Programme** : 1.014 Administration Générale et Contrôle

**Objectif 1** : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de réalisation des réunions de coordination élargie du cabinet. Moyen de Vérification : Rapports d'activités des services ; PV de réunions et compte rendu de réunions. Précision Méthodologique : (Nombre de réunions tenues/Nombre de réunions programmées) x 100.			100	100	100
Taux d'exécution du plan de travail du gouvernement (PTG) du département. Moyen de Vérification : Projet de textes Précision Méthodologique : (Nombre de dossiers élaborés/ Nombre de dossiers prévus) x 100			90	10	11
Taux de rapatriement volontaire des réfugiés Moyen de Vérification : Rapport annuel commission nationale chargée des réfugiés Précision Méthodologique : (Nombre de réfugiés rapatriés volontaires/effectif recensé ayant opté pour le retour) x 100			40	100	250
Taux de production de documents statistiques et de planification Moyen de Vérification : Taux de production de documents statistiques et de planification Précision Méthodologique : (Nombre de documents produits/Nombre de documents programmés) x 100 Formule : (Nombre de documents produits/Nombre de documents programmés) x 100			90	100	111
Taux de déconcentration des activités Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la CADD			60	0	0

Précision Méthodologique : (Nombre d'activités effectivement réalisées/ Nombre d'activités programmées) X 100

**Objectif 2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de déconcentration du personnel Moyen de Vérification : Rapports annuels d'activités de la DRH Précision Méthodologique : (Effectifs existant dans les circonscriptions administratives / Effectifs prévus par les cadres organiques des circonscriptions administratives) x 100			85	80	94
Taux de satisfaction des besoins en matériels, équipements et services Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM Précision Méthodologique : (Nombre de besoins satisfaits / Nombre de besoins exprimés) x 100			90	50	56
Taux d'exécution du plan de passation des marchés publics Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités de la DFM, Plan de passation des marchés publics Précision Méthodologique : (Nombre de marchés publics exécutés / Nombre de marchés publics prévus dans le PPM) x 100			100	50	50

**Objectif 3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Le taux d'exécution du programme annuel de contrôle Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'activités de contrôle exécutées/ Nombre d'activités programmées) x 100			100	80	80
Taux de mise en œuvre des recommandations issues des missions de contrôle. Moyen de Vérification : Rapports de mission de suivi de recommandations.			100	80	80

Précision Méthodologique : (nombre de recommandations mises en œuvre / nombre total de recommandation formulées) x 100

**Objectif 4 : Renforcer la Déconcentration**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de textes adoptés Moyen de Vérification : Rapport annuel d'activités			80	10	13

**Programme : 2.036 Administration du Territoire**

**Objectif 1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de circonscriptions fonctionnelles Moyen de Vérification : Rapports d'activités annuels Précision Méthodologique : (Nombre de régions fonctionnelles/nombre total de régions) x 100			90	100	111
Taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets) Moyen de Vérification : Actes de nomination, Rapport annuel d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de personnel en poste/Nombre de personnel prévu) x 100.			90	90	100

**Objectif 2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux d'Associations Signataires d'Accord Cadre avec l'Etat (ASACE) ayant déposé un rapport d'activités Moyen de Vérification : rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT			40	100	250

Précision Méthodologique : (Nombre d'ASACE ayant déposé le rapport / nombre d'ASACE existantes) x 100.			
Taux de mise en œuvre du programme de suivi des ASACE Moyen de Vérification : Rapports de suivi, Rapport annuel d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées/Nombre de missions prévues) x 100.	30	100	333
Taux de partis politiques ayant déposés un rapport d'activités et un compte financier Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de rapports reçus / Nombre de rapports attendus) x 100	100	64	64
Taux de mise en œuvre du programme annuel de suivi des partis politiques Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la DGAT Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions programmées) x 100	100	100	100

### Objectif 3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de scrutins validés Moyen de Vérification : rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (Nombre de scrutins tenus et validés/ Nombre de scrutins prévus) x 100			80	33	41.25
Taux de participation aux élections Moyen de Vérification : Rapports généraux sur les élections Précision Méthodologique : (Nombre de votants / nombre d'inscrits) x 100			51	32.23	63

### Objectif 4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Pourcentage centres d'état civil fonctionnels Moyen de Vérification : Rapports de supervision DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de centres fonctionnels/ nombre de centres créés) X 100			98	100	102

Pourcentage de centres d'état civil connectés à la base de données centrale Moyen de Vérification : Rapport annuel DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de centres d'état civil connectés / Nombre total de centres d'état civil) x 100	30	20	67
Pourcentage de personnes disposant d'un identifiant unique (NINA) Moyen de Vérification : Base de données population RAVEC Précision Méthodologique : (Nombre de personnes avec NINA/ nombre prévisionnel de la population) X 100	98	73	74
Taux d'enregistrement des naissances Moyen de Vérification : Rapport annuel DNEC Précision Méthodologique : (Nombre de naissances enregistrées/nombre de naissances attendues) x 100	99	98	99

**Programme : 2.037 Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière**

**Objectif 01 : Renforcer la coopération transfrontalière**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de réalisation des rencontres périodiques entre Autorités frontalières Moyen de Vérification : PV des rencontres ou compte rendus de réunion Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées /Nombre de rencontres prévues) x 100			100	100	100
Taux de réalisation des espaces de coopération transfrontalière Moyen de Vérification : Accord de financement GIZ ; Rapport de la rencontre, Documents de programmation Précision Méthodologique : (Nombre d'espaces identifiés/ Nombre d'espaces prévus) x 100			100	100	100

**Objectif 02 : Equiper et développer les zones frontalières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de réalisation des infrastructures Moyen de Vérification : Contrats de marché, PV de réception			100	0	0

Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées/ Nombre d'infrastructures prévues) x 100

**Objectif 03 : Matérialiser les frontières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de rencontres de la Commission Technique Mixte de Matérialisation (CTM) Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100			100	100	100
Taux de missions de reconnaissance technique conjointe Moyen de Vérification : Rapports de mission / Compte rendus Précision Méthodologique : (Nombre de missions réalisées / Nombre de missions prévues) x 100			100	0	0
Taux de traités/conventions de délimitation conclus Moyen de Vérification : Textes de traités ou de conventions signés Précision Méthodologique : (Nombre de traités ou de conventions signés / Nombre de traités ou de conventions prévus) x 100			100	0	0
Taux de kilomètres bornés Moyen de Vérification : Rapports de mission / Compte rendus Précision Méthodologique : (Kilométrage réalisé / Kilométrage prévu) x 100			65	0	0

**Objectif 04 : Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, stratégiques et opérationnelles Moyen de Vérification : Textes adoptés, Décisions de mise à disposition du personnel, Rapports de mise en place des points focaux, Rapports des sessions de formation Précision Méthodologique : (Nombre de textes, décisions et rapports réalisés/ Nombre de textes, décisions et rapports prévus) x 100			100	0	0
Taux d'équipements réalisés Moyen de Vérification : PV de réception établis			100	0	0

Précision Méthodologique : (Nombre de PV de réception établis/ Nombre de PV de réception prévus) x 100

**Objectif 05 : Contribuer au renforcement de la sécurisation des zones frontalières**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de rencontres tenues pour la sécurisation des zones frontalières Moyen de Vérification : PV de rencontres, rapports/ comptes rendus Précision Méthodologique : (Nombre de rencontres réalisées / Nombre de rencontres prévues) x 100			100	100	100

**Programme : 2.038 Dispositif d'Appui Technique aux Collectivités Territoriales**

**Objectif 1 : Améliorer la qualité des services rendus par les Collectivités Territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2021		
	2019	2020	Prévu	Réel	Taux(%)
Pourcentage des projets de décrets élaborés fixant les détails des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux CT Moyen de Vérification : Projets de décrets adoptés en Conseil des ministres Précision Méthodologique : (Nombre de décrets adoptés/ Nombre de projets de décrets programmés) X 100			100	0	0
Taux d'exécution des concours directs de recrutement dans les secteurs ayant fait l'objet de transferts de compétences et de ressources de l'Etat au CT Moyen de Vérification : Rapports des concours organisés Précision Méthodologique : (Nombre de concours tenus /Nombre de concours prévus) X 100			100	0	0
Taux de mobilisation des ressources du FNACT par les CT Moyen de Vérification : Rapport adopté du FNACT Précision Méthodologique : (Montant total mobilisé par les CT / Montant total notifié aux CT) x 100			100	15	15

**Objectif 2 : Améliorer la mobilisation des ressources endogènes et la prévisibilité des ressources financières des Collectivités Territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Pourcentage de contrats plans signés entre l'Etat et les Régions/ District Moyen de Vérification : Documents des contrats plans signés Précision Méthodologique : (Nombre de contrats signés / Nombre de contrats prévus) x 100			80	0	0
Pourcentage de Collectivités Territoriales dotées en RECODE Moyen de Vérification : Rapport d'activité de la DGCT Précision Méthodologique : (Nombre de CT dotés / Nombre de CT prévues ) x 100			30	50	166
Taux de CT appuyées à l'identification et au recouvrement des taxes et impôts du ressort des collectivités territoriales Moyen de Vérification : Rapport d'activités de l'ANICT ey des ADR approuvés par le Conseil d'Administration Précision Méthodologique : (Nombre de CT appuyées/Nombre de CT prévues) x 100			80	0	0
Taux de mise en œuvre des projets d'appui aux CT Moyen de Vérification : Rapport d'avancement, Rapport d'activités Précision Méthodologique : (Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités programmées) x 100			100	0	0

**Objectif 3 : Renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Pourcentage des élus formés Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT Précision Méthodologique : (Nombre total d'élus formés /Nombre total d'élus prévus pour la formation) x 100			80	59	74
Pourcentage des agents formés en formation initiale Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du			80	0	0

CFCT Précision Méthodologique : (Nombre total d'agents formés en formation initiale/Nombre total d'agents prévus pour la formation initiale)x100			
Pourcentage des agents formés en formation continue Moyen de Vérification : Rapports de formation, état d'exécution du programme d'activités du CFCT Précision Méthodologique : (Nombre total d'agents formés en formation continue /Nombre total d'agents prévus pour la formation continue) x 100	80	56	70

**Programme : 2.064 Développement Régional et Local**

**Objectif 1 : Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux(%)
Taux de CT ayant bénéficié de l'assistance des ADR dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local Moyen de Vérification : Rapport d'activités des ADR approuvés par le Conseil d'Administration Précision Méthodologique : (Nombre de CT assistées/Nombre de CT prévues à assister) x 100			75	35	46.66

Source : RAP 2023 du MATD, 2024

**3.1.3. LES INDICATEURS DU MSPC**

**Tableau 29 : Présentation des objectifs et indicateurs du MSPC**

Source : RAP 2023 du MSPC, 2024

**3.1.4. LES INDICATEURS DU MRPCN**

**Tableau 30 : Présentation des objectifs et indicateurs du MRPCN**

■ Programme : 1-016 Administration Générale

Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux
<b>Objectif : 1 Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation</b>					
Pourcentage des rencontres thématiques tenues	128	126	95	130	130
Taux d'adoption des textes et documents de références	133	131	95	166	166
Taux de mise en œuvre des partenariats stratégiques conclus autour de la réconciliation	150	50	100	150	150
<b>Objectif 2 : Renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation</b>					
Taux d'opérationnalisation des structures au niveau national et régional	86	100	100	100	100
Taux de réalisation des activités de formation du personnel du département et des acteurs de la réconciliation	100	78	100	120	120
<b>Objectif 3 Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département</b>					
Taux d'exécution du budget	98,24	100	100	92	92
Taux de satisfaction des besoins en personnel des structures	100	94.7	100	40	40
Taux d'acquisition en matériels et équipements des structures	100	100	100	100	100

Source : RAP 2023 du MRPCN, 2024

### 3.1.5. LES INDICATEURS DU MTFPDS

Tableau 31 : Présentation des objectifs et indicateurs du MTFPDS

Programme 1.012 : Administration générale

Objectif	Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
		2021	2022	Prévu	Réel	Taux en %
<b>OBJECTIF1 : Préserver et consolider la paix sociale</b>	<b>Indicateur N°1.1.</b> Pourcentage des préavis de grève gérés	60	<b>84</b>	<b>100</b>	<b>64</b>	<b>64</b>
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre de préavis de grève levés/nombre de préavis de grève reçus) x 100					

		Références		Evaluation 2023		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2021	2022	Prévu	Réel	Taux en %
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Taux de mise en œuvre des points d'accords conclus avec les syndicats	42,55	50	100	37	37
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre de points exécutés/nombre de points d'accords conclus) x 100					
	<b>Indicateur N°1.3.</b> Taux d'exécution des activités genres du département	33,33	50	100	00	00
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre d'activités réalisées /nombre d'activités prévues) x 100					
	<b>Indicateur N°1.4.</b> Taux d'exécution des activités d'élaboration du plan de déconcentration	0	0	100	20	20
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues) x 100					
	<b>Indicateur N°1.5.</b> Pourcentage d'agents formés par le programme de renforcement des capacités par la formation	-	0	100	00	00
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre d'agents formés/nombre d'agents programmés) x 100					
<b>OBJECTIF2: Promouvoir le dialogue social</b>	<b>Indicateur N°2.1</b> Disponibilité du document de politique nationale de dialogue social	-	0	1	00	00
	<b>Méthodologie de calcul :</b> Dénombrement.					
	<b>Indicateur N°2.2</b> Taux d'exécution des activités de renforcement des capacités par la formation en dialogue social	0	0	100	00	00
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre de formations en dialogue social réalisées/nombre formations prévues) x 100					
	<b>Indicateur N°2.3.</b> Taux de centrales syndicales ayant atteint le seuil de représentativité	-	0	75	00	00
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Nombre de votants par centrale syndicale/nombre d'inscrits) x 100					
<b>OBJECTIF 3 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et</b>	<b>Indicateur N°3.1.</b> Taux d'exécution du budget	57	0	100	89,8	77,52
	<b>Méthodologie de calcul :</b> (Crédits liquidés/dotations) x 100					
	<b>Indicateur N°3.2.</b> Taux d'exécution du plan de passation des Marchés	73,16	0	100	20	64,52

		Références		Evaluation 2023		
Objectif	Indicateurs et cibles de performance	2021	2022	Prévu	Réel	Taux en %
financières	Méthodologie de calcul : (Nombre de marchés passés / Nombre de marchés prévus) x 100					

**Programme 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat**

Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
		2021	2022	Prévu	Réel	Taux en %
<b>Objectif N°1 : Moderniser la gestion des ressources humaines de l'Etat</b>	<b>Indicateur N°1.1</b> Disponibilité du plan national de recrutement et du plan national de formation des agents de l'Etat	100	<b>100</b>	2	0	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> Dénombrement					
	<b>Moyen de vérification :</b> Rapport annuel de la DNFPP					
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Disponibilité de l'application d'archivage numérique des actes	40	<b>100</b>	<b>1</b>	0	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> Dénombrement					
	<b>Moyen de vérification :</b> Rapport d'activités DNFPP					
	<b>Indicateur N°1.3.</b> Proportion de données harmonisées entre le fichier solde (BCS) et le fichier Administratif (DNFPP)			<b>100</b>	100	<b>100</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (nombre de fiches actualisées au BCS/total des fiches actualisées) x100					
<b>Moyen de vérification :</b> Fichier solde (BCS) et le fichier administratif (DNFPP)						
<b>Objectif N°2: Renforcer la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines de l'Etat</b>	<b>Indicateur 2.1 :</b> Taux d'exécution des besoins de formation des agents de l'Etat	0	<b>100</b>	<b>100</b>	100	<b>100</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'agents mis en congé de formation/ Nombre total de demandes) X100					
	<b>Moyen de vérification :</b> Rapport d'activités DNFPP					
	<b>Indicateur 2.2 :</b> Disponibilité du document de politique nationale de la Fonction publique	95,52	<b>100</b>	<b>1</b>	0	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> Dénombrement					
	<b>Moyen de vérification :</b> Rapport d'activité DNFPP					

Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		
		2021	2022	Prévu	Réel	Taux en %
<b>Objectif N°3 : Pourvoir à la vacance d'emploi en personnel fonctionnaire et contractuel de l'Etat</b>	<b>Indicateur N°3.1.</b> Taux de satisfaction des besoins en recrutement au compte des services <b>publics</b>	0	100	50	100	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'agents recrutés/Nombre de besoins exprimés) X100.					
	<b>Moyen de vérification :</b> Arrêtés d'intégration					
	<b>Indicateur 3.2 :</b> Pourcentage de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés	0	60	5	0	0
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de nouveaux fonctionnaires en situation de handicap recrutés/ Nombre total d'agents de l'Etat recrutés) x100					
	<b>Moyen de vérification :</b> Arrêté d'intégration					
<b>Objectif N°4 : Assurer l'équité genre dans la fonction publique</b>	<b>Indicateur N°4.1.</b> Pourcentage de femmes catégories « A » dans la Fonction Publique d'Etat	0	5	30	19,79	65,97
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de femmes de catégorie A répertoriées/ Nombre total d'agents de l'Etat de Catégorie A) x 100					
	<b>Moyen de vérification :</b> Base de données DNFPP.					
	<b>Indicateur N°4.2.</b> Pourcentage de femme occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique	0	5	5	0	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans l'administration publique /Total des postes de responsabilités dans l'administration publique occupées) x 100					
	<b>Moyen de vérification :</b> Rapport d'activité DNFPP					

Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail

Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		Taux en %
		2021	2022	Prévu	Réel	
<b>OBJECTIF N°1 : Renforcer le dialogue social</b>	<b>Indicateur N°1.1.</b> Pourcentage des conflits de travail gérés	61	100	100	58	58
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de conflits ayant reçu une issue favorable/Nombre de conflits soumis aux Services du Travail) X 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapport Annuels d'activités des Directions Régionales du Travail (DRT) et de la Direction Nationale du Travail (DNT), Préavis de grève déposés					
	<b>Indicateur N°1.2.</b> Pourcentage des conventions collectives et accords d'établissement relus et adoptés	90	100	100	76	76
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre de Conventions et Accords relus et adoptés/Total des conventions et accords soumis) X 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Procès-verbaux de négociation des conventions collectives, notes techniques des Accords d'Etablissements, Copies des Conventions et Accords signés.					
	<b>Indicateur N°1.3.</b> Taux de progression des usagers assistés et conseillés	7	16	16	3	3
	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N/Nombre d'usagers assistés et conseillés de l'année N-1) -1] X 100					
<b>Moyens de vérification :</b> Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des avis techniques						
<b>OBJECTIF N°2 : S'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail</b>	<b>Indicateur N°2.1.</b> Taux de progression des établissements contrôlés	17	11	11	9	9
	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N/Nombre d'Etablissements contrôlés de l'année N-1) -1] X 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapports d'inspection des DRT et de la DNT					
	<b>Indicateur N°2.2.</b> Taux de progression des contrats de travail visés	20	14	14	1	1
	<b>Précisions méthodologiques :</b> [(Nombre de contrats de travail visés de l'année N/Nombre de contrats de travail visés de l'année N-1) -1] X 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapports annuels des DRT et de la DNT, copies des contrats de travail visés					
<b>Indicateur N°2.3.</b> Pourcentage d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés (dont femmes)	57	55	55 (40)	27 (40)	27 (40)	

Objectifs	Indicateurs et cibles de performance	Références		Evaluation 2023		Taux en %
		2021	2022	Prévu	Réel	
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail formés/Nombre total d'Inspecteurs ou de Contrôleurs du Travail) X 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapports de formation, Rapports annuels d'Activités de la DNT					
<b>OBJECTIF N°3 : Promouvoir les actions de lutte contre le travail des enfants</b>	<b>Indicateur N°3.1.</b> Nombre d'enfants victimes des pires formes de travail identifiés	-	<b>350</b>	<b>400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques : Dénombrement</b>					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					
	<b>Indicateur N°3.2.</b> Pourcentage des filles victimes des pires formes de travail des enfants identifiées	-	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'enfants filles victimes des pires formes de travail identifiés /Nombre total d'enfants identifiés) x 100					
	<b>Moyens de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités					
	<b>Indicateur N°3.3.</b> Taux de retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants	-	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Précisions méthodologiques :</b> (Nombre d'enfants retirés/Nombre total d'enfants identifiés) x 100					
<b>Moyens de vérification :</b> Rapport annuel de la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants (CNLTE), Programmes d'activités						

Source : RAP 2023 du MTFPDS, 2024

### 3.1.6. LES INDICATEURS DU MARCC

Tableau 32 : Présentation des objectifs et indicateurs du MARCC

■ **Programme : 1.015 Administration Générale**

**Objectif 1 : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de réalisation des réunions élargies de coordination du département Moyen de Vérification : Rapports d'activités, PV de réunions Prévision Méthodologique : (nbre de réunions tenues/nbre de réunions programmées) *100	100	100	100	100	100.00
Taux d'activités de prévention contre l'extrémisme violent et le terrorisme Moyen de Vérification : Rapport annuel Précision Méthodologique : (nbre d'activités de prévention réalisées/Nbre d'activités programmes) *100	80	72	100	80	80.00
Taux d'exécution d'appui aux associations religieuses Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre d'activités du programme d'appui aux associations religieuses réalisé/nbre d'activités prévu) *100	80	47.96	100	100	100.00

**Objectif 2 : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux d'exécution du budget Moyen de Vérification : Compte administratif Prévision Méthodologique : (total crédits liquidés/total crédits notifiés) *100	100	98,68	100	93.16	93.16
Taux de réalisation des sessions de formation Moyen de Vérification : Rapports de formation Précision Méthodologique : (sessions organisées/sessions programmées) *100	100	29,75	100	100	100.00

■ **Programme : 2.039 Religion et Culte**

**Objectif 1 : Faciliter le bon accomplissement du culte**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de satisfaction des pèlerins des prestations fournies Moyen de Vérification : Sondage auprès des pèlerins Prévision Méthodologique : (nbre de pèlerins satisfait/nbre de pèlerins sondés) *100	0	95	100	95	95
Taux d'appuis aux activités religieuses Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre d'activités réalisées/nbre d'activités programmées) *100	80	0	100	100	100

**Objectif 2 : Renforcer le dialogue inter et intra religieux**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux d'exécution du programme de concertation/d'échanges inter/intra religieux Moyen de Vérification : rapport d'activités Prévision Méthodologique : (nbre de rencontres tenues/nbre de rencontres programmés) *100	100	25	100	50	50
Taux de prévention des litiges/conflits confessionnels Moyen de Vérification : Rapports d'activités Précision Méthodologique : (nbre de litiges réglés/nbre de litiges rapportés) *100	85	85	100	80	80

**Objectif 3 : Encadrer le verbe et l'action religieuse**

Indicateurs et cibles de performance	Références		Évaluation 2023		
	2021	2022	Prévu	Réel	Taux (%)
Taux de suivi des associations religieuses Moyen de vérification : rapports d'activités, certificat Précision méthodologique : nombre d'activités réalisées/Nombre d'activités programmées*100	0	40	100	80	80

Source : RAP 2023 du MARCC, 2024

### 3.2. EVOLUTION DES INDICATEURS SECTORIELS INSCRITS DANS LE CREDD 2019-2023

#### 3.2.1. AXE STRATÉGIQUE 1 : CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE ET AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

##### 3.2.1.1. Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne

Tableau 33 : Evolution des indicateurs de participation aux élections

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
4	Taux de participation aux élections (%)	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	-	-					51	51	51	55	60
4a	Présidentielles	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	42,70 1 <sup>er</sup> tour	-		néant	néant	néant	-	-	-	-	-
						34,42 2 <sup>ème</sup> tour										
4b	Législatives	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	38,6 1 <sup>er</sup> tour	-	1 <sup>er</sup> tour	néant	néant	néant	-	-	-	-	-
						33,8 2 <sup>ème</sup> tour (Réf 2013)										

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
4c	Locales	16.7	16.7.2	DGAT	Quinquennale	52,22 (Réf 2016)	-		néant	néant	néant	-	-	-	-	-

Source : DGAT, 2023

#### Commentaires :

En 2023, aucune élection n'a été organisée par contre les activités ci-après ont été réalisées :

- adoption de la loi électorale ;
- opérationnalisation de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections (AIGE) ;
- élaboration de l'avant-projet de la nouvelle Constitution.

#### Tableau 34 : indicateurs Renforcement de la citoyenneté et du civisme

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
6	Taux de recouvrement des impôts locaux (TDRL) (%)	17.1.	17.1. 1	DGCT/D NTCP	Annuelle	39	31	ND		14,61	14,61	35	40	45	45	50

Source : DGCT, 2023

### Commentaires :

En 2023, les données budgétaires et comptables d'un échantillon de 200 Collectivités territoriales sont centralisées sur le serveur Ressources des collectivités Décentralisées (ReCoDe) installé à la Direction générale des Collectivités territoriales. ReCoDe signifie Ressources des Collectivités décentralisées.

Selon cette source, le taux de recouvrement de la TDRL est de 14,61% et se répartit par région ainsi qu'il suit : Kayes : 14,88% ; Koulikoro: 22,25% ;Sikasso : 19,44% ;Ségou : 10,49% ;Mopti : 6,8%.

Le taux maximum de recouvrement est de 133% et le minimum enregistré est de 0,01% par région

Ce faible taux de recouvrement de la TDRL par rapport à la valeur cible (50%) s'explique par : i) la crise sécuritaire et économique ; ii) la pandémie de Covid-19 ; iii) l'incivisme des populations ; iv) la faible remontée des données de taxes de la TDRL.

Par rapport à cet indicateur, il n'y a pas eu d'évolution.

*3.2.1.2. Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable*

### Tableau 35 : Evolution des indicateurs Modernisation de l'Administration publique

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	2023
7	Niveau de satisfaction des usagers des services publics (%)	16.6	16.6.2	CDI	Annuelle	44 (2010)	-	25	néant	néant	néant	44	44	50	55	60

Source : CDI-2023

**Commentaires :**

*Il n'y a eu pas d'enquête en 2023.*

**3.2.1.3. Objectif global 1.3. Renforcer la décentralisation**

**Tableau 36 : Evolution des indicateurs de la décentralisation**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
19	Taux d'enregistrement des Naissances	16.9	16.9.1	DNEC	Annuelle	70	64	79	87	90	98	99	90	90	100	
20	Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT (%)	16.6		DGCT-DGB	Annuelle	19,77	21,3	23,01	26,04	25	24,51	21,35	23	25	28	30
21	Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés	16.6		DGCT	Annuelle	2	0	0	1	9	9	2	0	2	3	3
22	Niveau d'exécution des Contrats plans Etat / Régions – District	16.6		DGCT	Annuelle	-	-	60				-	-	-	-	-
22.a	Niveau d'exécution physique des Contrats plans Etat / Régions – District	16.6		DGCT	Annuelle	30	40	60		54	54	50	60	70	80	90
22.b	Niveau d'exécution financière des Contrats	16.6		DGCT	Annuelle	25	25	55		68	69	40	50	60	70	75

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles						
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	
	<i>plans Etat / Régions – District</i>																	

Source : DNEC et DGCT, 2023

#### Commentaires :

- **Taux d'enregistrement des Naissances :**

Au terme de l'exercice 2023, on note un taux satisfaisant d'enregistrement des naissances (près de 98%), grâce aux dispositions prises dans toutes les régions en vue d'assurer la fonctionnalité de tous les centres d'état civil et la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil, à travers la réalisation des activités suivantes : (i) l'organisation des sessions de formation des animateurs des dialogues communautaires, (ii) la production et la diffusion d'un film sur les procédures d'enregistrement des faits d'état civil et les avantages liés aux actes d'état civil et (iii) la production et la diffusion des messages télévisés et radiophoniques.

- **Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT :**

Eu égard à la situation exceptionnelle de crise multidimensionnelle que vit le pays, tous les secteurs de l'Etat et des Collectivités territoriales ont subi des restrictions budgétaires impactant négativement le taux des transferts budgétaires de l'État aux Collectivités territoriales. C'est ainsi que le taux des transferts projetés a eu une légère baisse entre les exercices 2022 et 2023, soit respectivement 25,99% et 24,51%.

En dépit de ce contexte défavorable, la situation du Mali est nettement en avance par rapport à la moyenne du taux de transfert des autres pays de l'UEMOA. Les récentes réformes en faveur des chantiers de la réorganisation territoriale et de la décentralisation ont contribué activement à rapprocher davantage l'Administration des administrés pour la consolidation de la paix et de la réconciliation au Mali.

Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, à travers notamment la DGCT, joue ainsi un rôle de premier plan au niveau des organes de concertation inter maliens.

- **Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés :**

Neuf (09) Contrats plans Etat-Région (CPER) ont été signés. Les Régions concernées sont Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et Taoudenni.

Les résultats issus des Rapports d'exécution 2023 des CPER soient 69% de réalisation financière et 54% pour les réalisations physiques, sont en deçà des valeurs cibles projetées pour l'année considérée. En dépit des difficultés inhérentes au contexte issu de la crise multidimensionnelle qui perdure, les 69% de réalisations financière sont satisfaisantes, comparativement à la valeur cible fixée à 70%. Cela s'explique par un engagement soutenu des CT à s'assumer dans l'exercice de leur maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'accompagnement de proximité exercé par la DGCT.

Cependant, les réalisations physiques peinent à s'afficher avec 54%, comparativement à leur valeur cible 2023 fixée à 80%. Cette situation s'explique par les facteurs suivants, malgré les prouesses effectuées par certaines Régions (Kayes, Sikasso et Gao) :

- la non mobilisation des fonds de la DIN en 2028, 2019 ;
- l'insécurité résiduelle ;
- la suspension de la coopération avec l'AFD ayant conduit à l'arrêt du projet PADER ;
- indisponibilité de certains services financiers dans la partie septentrionale du pays.

#### *3.2.1.4. Objectif global 1.5. Promouvoir le dialogue social*

#### **Tableau 37 : Evolution des indicateurs du Dialogue Social**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
27	Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales	8.8	8.8.2	Cabinet/MTFP	Annuelle	70	35,61	ND	42,55	29,70	106,6	80	90	95	95	100
28	Pourcentage des préavis de grève gérés	8.8	8.8.2	Cabinet/MTFP	Annuelle	86	63,33	56	60	84	79,85	75	80	85	90	95

Source : Cabinet/MTFPDS 2023

### Commentaires :

La signature du pacte de stabilité social et de croissance a permis aux indicateurs « **Taux d'exécution des accords conclus avec les centrales syndicales** » et « **Pourcentage des préavis de grève gérés** » d'atteindre leur cible au niveau satisfaisant.

Depuis le 25 août 2023, date de la signature du pacte de stabilité sociale et de croissance et son plan d'actions, le département n'a pas enregistré de cahiers de doléances, il a toutefois enregistré 25 préavis de grève. Ce nombre n'intègre pas les préavis de grève et cahiers de doléances jugés irrecevables, pour diverses raisons. Toutefois, dans le cadre de l'extinction des procès-verbaux de conciliation conclus entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats, le ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social a mis en place une commission tripartite chargé du traitement et de l'évaluation de la mise en œuvre desdits procès-verbaux.

Cette commission a fait la compilation de cent quatre-vingt-deux (182) procès-verbaux dont 103 dans le secteur public et 79 dans le secteur privé. Parmi ces procès-verbaux, trois concernent les centrales syndicales à savoir l'UNTM, la CSTM et le CDTM. Les travaux de ladite commission sont en cour de se déroulent normalement.

### 3.2.2. AXE STRATÉGIQUE 2 : RESTAURATION DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET RENFORCEMENT DU VIVRE ENSEMBLE

#### 3.2.2.1. Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

**Tableau 38 : Evolution des indicateurs de la Sécurité**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
<b>29</b>	Taux du retour de l'administration dans les régions du nord et du centre (%) <sup>2</sup>	16.6	16.6.2	DGAT	Annuelle	74	58,82	55	<b>65</b>	60	90	90	90	90	100	100
<b>31</b>	Pourcentage de Km de frontière bornés (en %)	16.4	16.4.1	<i>DNF</i>	<i>Annuelle</i>	34	34	34,43	<b>37,04</b>	<b>39,82</b>	<i>39,82</i>	34	54	54	81	81

Source : DGAT et DNF- 2023

#### Commentaires :

- **Taux de retour de l'administration dans les régions du nord et du centre :**

<sup>2</sup> Il s'agit du taux du retour de l'administration dans les circonscriptions du Nord (Cabinets des Gouverneurs, Préfets, Sous-préfets)

L'année 2023 a été marquée par plusieurs nominations dans la représentation de l'Etat de sorte que tous les postes de Gouverneur ont été pourvus. Aussi, hormis quelques postes de Préfets, d'Adjoints au Préfet et de Sous-Préfets, tous les postes de Préfet et de Sous-préfets ont également été pourvus.

La situation de la présence des Représentants de l'Etat courant 2023 se présente comme suit :

- Gouverneurs des Régions du Centre et du Nord : tous les neuf (09) Gouverneurs sont présents à leurs postes, soit 100% ;
- Préfets : 33 sur 39 préfets sont présents dont 6 postes vacants, soit 85% ;
- Adjoints au préfets : 35 sur 39 sont présents dont 3 postes vacants et un (01) absent, soit 90% ;
- Sous-préfets : 166 sur 191 sont présents à leurs postes, soit 87%.

De façon global, le taux de présence des Représentants de l'Etat à leurs postes est de 90%.

- **Pourcentage de Km de frontière bornés :**

En 2023, la situation de bornage des frontières se présente comme suit :

- Les travaux de bornage de la frontière Mali- Sénégal, longue d'environ 480km ont connu une évolution significative à la faveur de la deuxième campagne en 2023. La longueur de cette frontière commune a fait l'objet d'une rallonge de 29 km. Une rencontre s'est déroulée du 06 au 20 mars 2023 à Dakar pour l'élaboration du Dossier Technique du bornage. Sur les 509 km de frontière commune, le bornage a concerné la partie exondée, longue de 62 km. La rencontre de Dakar a aussi élaboré une feuille de route pour la délimitation de la partie fluviale de la frontière, longue d'environ 447 km. Une mission conjointe Mali-Sénégal sur la reconnaissance de la partie fluviale et de sensibilisation des populations frontalières s'est déroulée du 06 au 18 novembre 2023 ;
- le bornage la frontière commune Mali-Cote d'Ivoire, longue d'environ 536 km, une mission de recherche documentaire conjointe (Mali Cote d'Ivoire) s'est déroulée du 11 au 21 décembre 2023 à Dakar (Sénégal) au niveau des archives de l'AOF pour la définition de la ligne frontière ;
- la matérialisation de la frontière Mali-Guinée, une rencontre de la Commission Technique de Matérialisation (CTM) Mali-Guinée sur la Délimitation et la Coopération Transfrontalière s'est tenue du 03 au 06 juillet 2023 à Conakry.

### 3.2.3. AXE STRATEGIQUE 4 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### 3.2.3.1. Objectif global 4.2. Renforcer la résilience au changement climatique

**Tableau 39 : indicateurs sur la préservation des vies et biens contre les risques et les catastrophes naturelles**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
<b>82</b>	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes (Inondations)	13.1	13.1.2	DGPC	Annuel	47 072	<b>3944</b>	84 073 victimes	30 571	91 370	55 922	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000

Source : DGPC, 2023

**Commentaires :**

En 2023, les inondations ont largement dépassées les valeurs cibles atteintes des dernières années cela s'explique par les deux phénomènes d'inondation, l'inondation pluviale et fluviale. La situation se présente comme suit :

- perte en vie humaine : 101 ;
- personnes touchées : 55 922 dont 25 731 femmes, 25 252 hommes et 4 939 enfants.
- personnes sinistrées : 401 125.

Les autres sinistrés ont eu une prise en charge rapide et la majorité des sinistrés ont été hébergés dans des sites d'hébergement temporaire dans le grand respect de la dignité humaine. Tous les sinistrés nécessitent ont reçu des assistances en vivres et non vivres de la part de l'Etat et ses partenaires humanitaires à travers les actions de secours et d'assistance de la DGPC.

### 3.2.4. AXE STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

#### 3.2.4.1. Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

**Tableau 40 : Evolution des indicateurs Autonomisation de la Femme**

	Intitulé des indicateurs	Cibles ODD Priorisées	Indicateurs ODD	Structure responsable/ Source	Périodicité	Valeur Année de référence	Réalizations					Valeurs cibles				
							2018	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022
<b>106</b>	Pourcentage de femmes dans les fonctions électives	5.5	5.5.1	DGAT	Quinquennale	18,3	25,64	28,57%	Néant	Néant	Néant	25,64	25,64	25,64	30	30

Source : DGAT, 2023

### Commentaires :

- **Pourcentage de femmes dans les fonctions électives :**

La Direction Générale de l'Administration du Territoire n'a organisé aucune élection courant 2023.

## **IV. DIFFICULTES/CONTRAINTES ET PERSPECTIVES**

### **4.1. POLITIQUES ET STRATEGIES**

Les difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies se résument ainsi :

#### **4.1.1. POLITIQUE NATIONALE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS (PN-GAR)**

##### **4.1.1.1. Difficultés/contraintes :**

La PN-GAR n'a pas connu de difficultés majeures. L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du plan d'action 2015-2018 et à l'élaboration du nouveau plan d'action 2024-2027.

##### **4.1.1.2. Perspectives 2024-2026 :**

- valider le rapport d'évaluation du plan d'action 2015-2018 et du projet de plan d'action 2024-2027 de la PN-GAR ;
- mettre en œuvre les activités du nouveau PA 2024-2027.

#### **4.1.2. POLITIQUE NATIONALE DE TRANSPARENCE (PN-T)**

##### **4.1.2.1. Difficultés/contraintes :**

- le manque de financement.

##### **4.1.2.2. Perspectives 2024-2026**

- disséminer le plan d'action 2024-2027 de la PNT;
- mettre en œuvre le plan d'actions 2024-2027 de la PNT.

#### **4.1.3. POLITIQUE NATIONALE DE DECENTRALISATION**

##### **4.1.3.1. Difficultés/contraintes :**

Les difficultés de la mise en œuvre de la politique de décentralisation sont liées aux éléments ci-après :

- l'insécurité ;
- les problèmes de prise en charge effective par les collectivités territoriales de la gestion des services publics délégués ou transférés ;
- la lenteur dans l'élaboration des textes fixant les détails des compétences transférées aux CT par certains départements ministériels ;
- la faible participation des membres statutaires aux réunions de la commission interministérielle de Pilotage des transferts de compétences ;
- le transfert timide des compétences et des ressources de l'Etat aux CT;
- le retard dans l'approbation du budget de l'Etat;

- la soumission tardive des dossiers de demandes de financement par les Collectivités Territoriales dans les Directions Régionales de l'ANICT au titre des ressources d'Etat 2023 dû à l'ouverture partielle ou non des crédits dans certaines régions;
- la suspension de l'appui de certains partenaires technique et financier ;
- l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières;
- l'absence de partenaires techniques et financiers pour appuyer la DNFPCT ;
- l'absence des textes relatifs à la délégation de signature du MATD au DNFPCT en ce qui concerne certains actes administratifs des FCT ;
- la non fonctionnalité des organes consultatifs de gestion de la fonction publique des Collectivités territoriales ;
- l'absence de plans de formation et de perfectionnement des fonctionnaires des Collectivités territoriales ;
- la non-maîtrise des dispositions du mode opératoire pour le suivi des ressources inscrites dans le budget des régions par certains acteurs intervenant dans le circuit de mobilisation (collectivités territoriales, percepteurs et contrôle financier). Ce qui a conduit au paiement de certains décomptes sans l'Avis de Non Objection de l'ANICT et des retards dans l'exécution des travaux ;
- le manque d'information sur les niveaux d'encaissement des ressources ou le décaissement effectif des ressources.

#### 4.1.3.2. Perspectives 2024-2026 :

Les perspectives dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la Décentralisation se présentent ainsi :

- ***pour la DGCT:***
  - disséminer les nouveaux textes relatifs à la réorganisation administrative et territoriale, volet Décentralisation ;
  - réaliser l'évaluation du Plan d'actions 2017-2021 du DCPND et proposer un nouveau projet ;
  - piloter le dispositif d'évaluation des performances des Communes retenues dans le cadre de la mise en œuvre du PDREAS ;
  - organiser des ateliers de partage d'expériences du DER ;
  - organiser des missions d'information et de sensibilisation des acteurs dans quinze (15) CT autour des enjeux de la coopération entre collectivités en vue de promouvoir la solidarité et la mutualisation des moyens dans la maîtrise d'ouvrage du développement local ;
  - promouvoir et suivre la tenue effective des sessions annuelles de restitutions publiques pour sensibiliser et informer les citoyens sur la gestion efficiente des ressources transférées ;
  - appuyer la tenue des rencontres entre le Ministre et les PTF ;
  - opérationnaliser la version web de la base OISE à travers son déploiement dans les Cercles et Régions et la formation des gestionnaires et des administrateurs ;
  - élaborer et éditer un recueil de textes sur les instances de concertation et enregistrer les versions audio en langues nationales ;
  - réaliser la capitalisation de la mise en œuvre des contrats de subvention UE aux régions.
- ***Pour le CFCT :***

- consolider les partenariats existants ou enclenchés notamment avec le PDREAS, la CT Région de Sikasso, le CFD, l'IAM, l'ENA, l'USSGB, l'AGEFAU, l'OCLEI, etc. ;
  - renforcer la qualité de l'offre de formation et le suivi de la performance des collectivités territoriales formées ;
  - mettre en œuvre les formations en ligne ;
  - améliorer la capacité d'autofinancement du CFCT.
- ***Pour la DNFPCCT:***
    - finaliser le Décret d'application du statut des fonctionnaires des CT ;
    - élaborer les textes relatifs à la création des corps de la Fonction publique des CT ;
    - procéder à la relecture des textes relatifs à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la DNFPCCT ;
    - organiser au moins quatre (4) concours d'entrée dans la Fonction publique des CT ;
    - mettre en place une nouvelle base de données de gestion des fonctionnaires des collectivités territoriales ;
    - élaborer l'arrêté déterminant les modalités d'allocation des primes et indemnités des Fonctionnaires des CT ;
    - doter la DNFPCCT en moyens logistiques, matériels, bureautiques et informatiques
    - opérationnaliser les Organes statutaires de gestion de la fonctionnaires des collectivités territoriales (Conseil Supérieur de la Fonction publique des Collectivités territoriales, Commissions Administratives Paritaires) ;
    - créer un site web pour la DNFPCCT ;
    - relire le manuel de procédure administrative de la DNFPCCT ;
    - organiser les missions de sensibilisation et d'information sur la Fonction publique des CT ;
    - appuyer l'élaboration du répertoire des fonctionnaires des CT vivant avec un handicap.
  - ***Pour l'ANICT :***
    - mettre en œuvre les activités du PTBA 2024 ;
    - élaborer, valider et mettre en œuvre le nouveau plan stratégique.

#### **4.1.4. POLITIQUE NATIONALE DES FRONTIERES**

##### **4.1.4.1. Difficultés/contraintes :**

- l'insécurité dans certaines zones frontalières du pays ;
- les effets des collectifs budgétaires ;
- l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre diligente de la Politique nationale des Frontières ;
- l'absence de l'administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l'insécurité ;
- la faible présence des forces de défense et de sécurité dans les zones frontalières ;

- la faible couverture sécuritaire des prestataires chargés de l'exécution des infrastructures dans les zones frontalières en proie à l'insécurité ;
- l'absence de l'administration dans les circonscriptions frontalières touchées par l'insécurité ;
- la stagnation du budget alloué pour le financement des infrastructures.

#### **4.1.4.2. Perspectives 2024-2026 :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Frontières **2018-2027**, les perspectives se présentent comme suit :

- sécuriser les prestataires pour l'exécution des infrastructures dans les zones frontalières en proie à l'insécurité ;
- obtenir les engagements de financement du Plan d'Actions de la Politique nationale des Frontières et des projets ;
- - renforcer le portage de la Politique nationale des frontières ;
- préserver et sauvegarder l'intégrité territoriale, la paix et la concorde entre le Mali et les voisins ;
- renforcer les capacités des acteurs sur le plan institutionnel, stratégique et opérationnel ;
- créer les conditions pour l'intégration régionale et sous régionale ;
- poursuivre les activités de bornage des frontière entre Mali et les pays voisins ;
- -élaborer la stratégie de sécurisation des zones frontalières.
- valider et mettre en œuvre la Stratégie de Sécurisation des Zones Frontalières et son Plan d'Actions ;
- renforcer les relations de coopération entre le Mali et les pays voisins.

### **4.1.5. POLITIQUE NATIONALE DE REPARATION EN FAVEUR DES VICTIMES DES CRISES AU MALI DEPUIS 1960 (PNRFV)**

#### **4.1.5.1. Difficultés/contraintes :**

- En 2023, aucune réalisation n'a été faite au compte de la Politique Nationale de Réparation, la structure Commission Vérité, justice et Réconciliation chargée de mise en œuvre de la politique a été fermée depuis décembre 2021.

#### **4.1.5.2. Perspectives 2024-2026 :**

### **4.1.6. POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL**

#### **4.1.6.1. Difficultés/contraintes :**

Les principales difficultés et contraintes se résument à :

- la difficulté de mobilisation des acteurs concernés pour la relecture des conventions collectives de travail;
- la difficulté de localisation des sièges de certains syndicats d'employeurs et de travailleurs ;

- l'absence de matériels roulants (véhicules et motos) pour les visites d'entreprises et les activités d'identification, de retrait des enfants victimes des pires formes de travail des enfants ;
- l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles ;
- l'absence de ligne budgétaire pour la gestion des conflits collectifs de travail et les visites d'entreprise dans les régions ;
- la difficulté de collecte des données relatives à la lutte contre le travail des enfants auprès de certains Acteurs prétextant que l'Etat n'est pas leurs bailleurs ;
- la lenteur dans l'adoption officielle de certains documents élaborés (PANETEM, arrêté sur les travaux légers etc.) pour orienter la lutte contre le travail des enfants ;
- la difficulté d'asseoir le leadership du département dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants sur le terrain ;
- l'absence de ligne budgétaire pour les activités de retrait et de réinsertion des enfants victimes.

#### **4.1.6.2. Perspectives 2024-2026 :**

- ériger la DNT en DGT conformément aux recommandations de la Conférence social pour permettre la DNT de mieux assurer ses missions ;
- réviser le Code du Travail qui contribuera certainement à la flexibilité du marché du travail ;
- adopter le projet d'arrêté sur le permis de travail pour les travailleurs étrangers ;
- adopter l'arrêté d'application du Code du Travail modifié en 2017 ;
- adopter le nouveau PANETEM II (2024-2028) ;
- adopter le nouveau Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD 2024-2028) ;
- opérationnaliser le Conseil national du Dialogue Social (CNDS) ;
- relire le Décret sur le service minimum en cas de grève dans les services publics et loi 87-47 du 10 août 1987 sur la grève dans les services publics ;
- adopter les projets de décrets sur les services essentiels et le service minimum dans le secteur privé ;
- tenir les élections professionnelles ;
- dynamiser les Comités d'Hygiène et de Sécurité des entreprises ;
- poursuivre les visites d'entreprises par les inspections du travail ;
- adopter la politique nationale de sécurité et santé au travail (PNSST) ;
- poursuivre la relecture des conventions collectives de branches ;
- faire l'évaluation générale des services du travail ;
- renforcer les capacités opérationnelles des services du travail ;
- adopter la politique nationale du Dialogue social.

### **4.1.7. POLITIQUE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME (PNLEVT)**

#### **4.1.7.1. Difficultés/contraintes :**

- l'insécurité récurrente dans certaines zones du centre et du Nord ;

- l'insuffisance de moyens logistiques.
- les difficultés de mobilisation de ressources auprès de certains partenaires qui intervenaient déjà dans le financement du plan d'action.

#### **4.1.7.2. Perspectives 2024-2026 :**

- faire signer le Décret d'approbation du nouveau plan d'action 2024-2028
- poursuivre les activités de mobilisation des Ressources pour le financement effectif des activités du nouveau Plan d'action ;
- mettre en œuvre du nouveau plan d'action.

### **4.1.8. STRATEGIE NATIONALE DE L'ETAT CIVIL**

#### **4.1.8.1. Difficultés/contraintes :**

La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil est butée à des obstacles se rapportant à

- l'insécurité dans les régions du nord et certaines régions du centre du pays ;
- la non-fonctionnalité des instances de coordination, de pilotage et de suivi-évaluation de la SNEC ;
- la faiblesse du financement de l'état civil par l'Etat et les Collectivités territoriales ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour la gestion de l'état civil ;
- l'insuffisance de réformes institutionnelles de la DNEC et du CTDEC ;
- la faible volonté politique pour soutenir la mobilisation des ressources financières.

#### **4.1.8.2. Perspectives 2024-2026 :**

- poursuivre la mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie nationale de l'état civil ;
- Proposition, validation et mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions de la stratégie nationale de l'état civil ;
- rechercher le financement pour la mise en œuvre des activités de la stratégie nationale de l'état civil ;
- étendre les centres de pérennisation des acquis du RAVEC à l'ensemble des Communes ;
- consolider les résultats de la cartographie des centres d'état civil avec le recueil d'informations sur les centres de déclaration ;
- informatiser les centres d'état civil et leur interconnexion avec la base de données de l'état civil.
- doter les acteurs de contrôle de l'état civil en outils de référence ;
- procéder à l'archivage physique et à la numérisation des 60 % du fonds d'archives restant ;
- déployer l'application SEBEN NYUMA (solution de gestion des jugements supplétifs) sur l'ensemble du territoire national ;
- étendre et pérenniser les appuis à la dématérialisation des processus de production, de délivrance et de sécurisation des actes d'état civil sur l'ensemble du territoire (logiciels, infrastructures, politique de gestion et de sécurité de l'infrastructure informatique et des données).

#### **4.1.9. STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DES RISQUES ET CATASTROPHES (SNRRC)**

##### **4.1.9.1. Difficultés/contraintes :**

- le manque de formations spécifiques (la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, du personnel spécifique en statistique, au système de formation géographiques,.....) ;
- l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dans le cadre du maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- le manque d'infrastructure adéquate pour l'école nationale de la protection civile ;
- le manque d'infrastructure pour les nouveaux services rattachés et les unités opérationnelles dans certaines localités du territoire ;
- la caducité de certains instruments de gestion des risques de catastrophes (la stratégie nationale pour gestion des risques de catastrophes et son plan d'action et le Schéma National d'Analyse pour la couverture des risques.

##### **4.1.9.2. Perspectives 2024-2026 :**

Pour combler l'attente de la population en matière de secours de proximité il faut :

- organiser des sessions de formations spécifiques dans le domaine de la médecine de catastrophe pour les médecins et la formation des infirmiers en anesthésie-réanimation, les statistiques, système de formation géographiques,.....) ;
- relire la Loi de programmation sécuritaire pour soutenir le maillage territorial en infrastructures et en personnels ;
- adopter les arrêtés d'organisation des nouveaux services rattachés de la DGPC (Service de Santé et du Secours médical, Service national d'instruction et d'intervention et le service social) ;
- Poursuivre la construction de la nouvelle école nationale de la protection civile ;
- poursuivre la construction et l'équipement au profit des nouvelles directions régionales, du Centre National des Opérations d'Urgences, du service social et du Service National d'Instruction et d'Intervention, du centre de secours fluvial de Bamako ;
- élaborer le nouveau Plan d'action (2024-2029) de la stratégie nationale pour gestion des risques de catastrophes;
- mettre à jour le Schéma National d'Analyse pour la couverture des risques des cinq années à venir.

#### **4.1.10. STRATEGIE NATIONALE DE LA RECONCILIATION ET DE LA COHESION NATIONALE**

##### **4.1.10.1. Difficultés/contraintes :**

##### **4.1.10.2. Perspectives 2024-2026 :**

## 4.2. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME PAR DEPARTEMENT

Parmi les multiples difficultés et contraintes rencontrées dans le cadre de l'atteinte des objectifs, on peut citer entre autres :

### 4.2.1. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MRE :

#### 4.2.1.1. Difficultés et contraintes du MRE :

##### ■ Programme : 1.044: Administration Générale et Contrôle

- **Objectif n°1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat ;**
  - la non appropriation des rôles et responsabilité de chaque acteur dans le cadre de la réforme budgétaire ;
- **Objectif n°2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières**
  - l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
  - la révision récurrente des plans de passation des marchés liée aux nouvelles allocations budgétaires ;
  - insuffisance de moyens logistiques.

##### ■ Programme : 2.032 Reformes Administratives et Institutionnelles

Le programme « Reformes administratives et institutionnelles » sera traité dans les Politiques Nationale de la Gestion Axée sur les Résultats (PN-GAR) et de transparence (PNT).

#### 4.2.1.2. Perspectives 2024-2026 :

- **Objectif n°1 : Assurer la coordination et le pilotage du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat ;**
  - renforcer les capacités des agents du département en matière de gestion budgétaire en mode programme ;
- **Objectif n°2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières**
  - mettre à disposition les ressources humaines qualifiées ;
  - évaluer les besoins budgétaires du département ;
  - poursuivre l'équipement des structures du département en moyens logistiques.

### 4.2.2. PROGRAMME DU BUDGET PROGRAMME DU MATD :

#### 4.2.2.1. Difficultés et contraintes du MATD :

## ■ Programme I : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;

### ● Objectif n°1 : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département

- l'insécurité dans certaines zones d'intervention ;
- l'établissement des Titres de Voyage de la Convention (Genève 1951) lisibles à la machine conformément aux exigences de l'OACI (Organisation Internationale de l'Aviation Civile);
- la méconnaissance des documents délivrés aux réfugiés par certains services publics et privés (Institutions financières et bancaires, opérateurs de téléphonie etc.) ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées à la CPS ;
- le retard dans la transmission des données à la CPS par certaines structures du secteur et le mauvais remplissage des fiches de collecte et données incomplètes ;
- le manque d'appui des PTF pour financer les activités de la CPS.

### ● Objectif n°2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département

- l'insuffisance qualitative du capital humain ;
- l'insuffisance des moyens matériels (moyens de locomotion, matériels informatiques et de matériels de bureau) ;
- l'inexistence de ligne budgétaire pour les formations ;
- le manque de local propre et approprié pour la conservation des dossiers individuels du personnel ;
- le manque de Document de Politique de Gestion des Ressources Humaines (DPGRH) du secteur de l'Administration générale ;
- le retard dans l'exécution des actions programmées dans le domaine des constructions (exécution du BSI).

### ● Objectif N°3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées

- l'insuffisance de bureaux de travail (l'inspection de l'intérieur est en location de bail);
- l'insuffisance du personnel en charge des missions de contrôle ;
- l'insuffisance de moyen logistique (automobile) pour les missions d'inspection ;

### ● Objectif 4 : Renforcer la Déconcentration

- le manque d'information sur le fonctionnement du Comité interministériel de suivi-évaluation de la déconcentration ;
- l'insuffisance de synergie d'action entre la CADD et les autres services du Ministère.

## ■ Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;

### Objectif n°1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives

- l'inexistence de Politique Nationale de l'Administration du Territoire ;
- la mobilité des cadres de la DGAT pour faible motivation ;

- l'insuffisance du personnel en rapport avec le cadre organique de la Direction ;
- le manque de système de communication fiable entre la DGAT et les Circonscriptions administratives ;
- l'insuffisance des moyens logistiques de la DGAT;
- l'inexistence d'archives classées et exploitables au niveau central et dans les Circonscriptions administratives,
- l'insuffisance et la vétusté des bâtiments, malgré quelques efforts déployés dans ce sens récemment ;
- l'absence de formation continue au profit des agents,
- la vétusté de l'outil de travail.

**Objectif n°2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**

- l'absence d'un mécanisme moderne de suivi des associations, fondations et partis politiques.

**Objectif n°3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral**

**Objectif n°4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil**

L'objectif n°4 sera traité dans la stratégie nationale de l'état civil.

**■ Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » sera traité dans la Politique nationale des Frontières.

**■ Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

**■ Programme V : 2.064 Développement Régional et Local**

**Objectif 1 : Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local**

- Aucune information fournie.

**4.2.2.2. Perspectives 2024-2026 :**

**■ Programme I : 1.014 Administration Générale et Contrôle ;**

- **Objectif n°1 : Mettre en synergie les actions des services centraux et des circonscriptions administratives du département**
  - poursuivre pour l'établissement des titres de voyages de la convention (Genève 1951) lisible à la machine, conformément aux exigences de l'organisation de l'Aviation civile, OACI ;
  - informer et sensibiliser les fonctionnaires des services de l'administration, de sécurité, des institutions financières sur les droits des réfugiés et leurs documents d'identification ;

- poursuivre les campagnes de sensibilisation sur le rapatriement volontaire pour informer les réfugiés de manière adéquate sur la situation dans leur pays d'origine ;
  - véhiculer des informations sur les droits et devoirs des réfugiés dans le pays d'asile ;
  - promouvoir des initiatives visant à établir des relations de partenariat avec des institutions humanitaires, des ONGs Nationales et Internationales pour une meilleure prise en charge des réfugiés et demandeurs d'asile au Mali ;
  - prendre des dispositions adéquates afin de faire la différence entre migrants économiques, personnes déplacées internes et réfugiés proprement dit ;
  - poursuivre l'amélioration de la production des statistiques du secteur, à travers la production de l'annuaire statistique ;
  - améliorer la conduite du processus et de la qualité des informations du suivi-évaluation des politiques, des stratégies et des projets/programmes ;
  - renforcer les capacités des agents de la CPS et des services techniques du secteur par la formation ;
  - améliorer la qualité des appuis techniques de la CPS aux bénéficiaires des structures du secteur, dans le cadre de l'élaboration des outils de planification, de suivi-évaluation et de programmation budgétaire ;
  - poursuivre les activités de mobilisation de financements des partenaires techniques et financiers ;
  - renforcer la collaboration entre la CPS et les acteurs impliqués.
- **Objectif n°2 : Assurer la gestion efficiente des ressources humaines, matérielles et financières du département**
    - mettre à la disposition des agents informaticiens des matériels adéquats ;
    - finaliser et adopter le Plan de Formation et de Perfectionnement du personnel du secteur de l'Administration générale (2024-2029) ;
    - élaborer des modules de formations à l'intention des agents en vue de renforcer leurs capacités ;
    - élaborer et valider les fiches de poste en vue d'actualiser les cadres organiques des services centraux et des circonscriptions administratives ;
    - relire tous les cadres organiques de plus de cinq (5) ans ;
    - élaborer le Document de Politique de Gestion des Ressources Humaines (DPGRH) du secteur de l'Administration générale ;
    - poursuivre la construction des bureaux et logement pour le personnel de commandement ;
    - poursuivre la rénovation des différentes directions et des services rattachés ;
    - construire et réhabiliter les pied-à-terre dans certaines localités ;
    - acquérir les matériels roulant pour le département ;
  - **Objectif N°3 : Contrôler l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion administrative, financière et matérielle dans les services centraux et les structures déconcentrées et décentralisées**
    - renforcer les liens avec les partenaires actuels (GIZ, PADRE III) et créer de nouveaux partenariats ;
    - renforcer le parc automobile afin d'accroître la performance des missions sur terrain ;
    - rehausser les crédits alloués aux missions de contrôle ;

- **Objectif 4 : Renforcer la Déconcentration**
  - créer un cadre de concertation avec les services du Ministère en vue de les appuyer dans le cadre des missions de la CADD/ATCL.

■ **Programme II : 2.036 Administration du Territoire ;**

- **Objectif n°1 : Assurer un suivi régulier des circonscriptions administratives**
  - finaliser le processus d'adoption de la Politique Nationale de l'Administration du Territoire ;
  - créer les conditions attractives pour retenir les cadres de la DGAT ;
  - relire et élaborer les textes essentiels de l'Administration du Territoire ;
  - poursuivre et renforcer le programme de réhabilitation des infrastructures de la tutelle ;
  - mettre en œuvre un programme d'archivage au niveau central et dans les circonscriptions ;
  - mettre en place un système de communication préfectorale ;
  - renforcer les capacités de la DGAT et les Circonscriptions administratives ;
- **Objectif n°2 : Assurer l'exercice effectif des libertés publiques**
  - mettre en place un système de gestion informatisé des associations, fondations et partis politiques.
- **Objectif n°3 : Renforcer et Améliorer le Système Electoral**
- **Objectif n°4 : Renforcer et améliorer le système d'état civil**

L'objectif n°4 sera traité dans la stratégie nationale de l'état civil.

■ **Programme III : 2.037 Gestion commune des frontières et coopération transfrontalière ;**

Le programme « Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière » sera traité dans la Politique nationale des Frontières.

■ **Programme IV : 2.038 Dispositif d'appui Technique aux collectivités**

Le programme « Dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales » concerne la Politique nationale de Décentralisation.

■ **Programme V : 2.064 Développement Régional et Local**

- **Objectif 1 : Renforcer les capacités des CT dans la mise en œuvre du développement régional et local**
  - Aucune information fournie.

**4.2.3. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MSPC :**

**4.2.3.1. Difficultés et contraintes du MSPC :**

- **Programme : 1.010 Administration Générale :**

**Objectif n°1 :** assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ;

- l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne ;

**Objectif n°2 :** assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;

**Objectif n°3 :** assurer la gestion et le développement des ressources humaines.

- l'absence de bases de données de ressources humaines opérationnelles ;
- de l'insuffisance des moyens roulants associée à l'état vieillissant de l'existant;
- de l'inadéquation de certains textes des forces armées avec les spécificités des textes régissant les forces de sécurité ;
- de l'insuffisance des effectifs au niveau de certaines Divisions malgré les efforts de la direction ;
- l'insuffisance de Personnel d'appui qualifié en informatique ;
- le manque de programme de formation et de recyclage du personnel en informatique.
- l'abrogation partielle ou la modification permanente de certaines décisions de mutations de la Direction Générale de la Police nationale et de la Protection civile ;
- l'absence de réseau internet pour l'harmonisation du fichier solde et personnel, de la mise à jour du matériel informatique et des bases de données.

#### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

**Objectif n°1 :** assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;

**Objectif n°2 :** lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.

- la dégradation du contexte sécuritaire qui a fortement réduit la mobilité des hommes pour des opérations sur le terrain ;
- l'absence d'un siège pour les antennes régionales, du District de Bamako (rive gauche et droite) et du CAAT ;
- l'insuffisances au niveau du cadre opérationnel (coordination), législatif et réglementaire (textes) et sur le plan des infrastructures et équipements ;
- l'absence de fonds de Communication et de Renseignements pour la prise en charge des informateurs ;
- l'absence des ressources financières pour prendre en charge la rémunération des informateurs ;
- l'absence de véhicule équipé de matériels spécifiques (de norme standard) d'analyses narcotiques ;
- l'absence de politique nationale de lutte contre les drogues ;
- l'absence d'unité canine spécialisée dans la recherche de drogues ;
- la difficulté pour l'OCS de recourir à l'interception légale des lignes téléphoniques conformément à l'article 120 de la loi 01-078 dans le cadre de ses enquêtes ;
- l'absence de scanners mobiles pour les antennes dans les régions frontalières ;
- l'absence de Body scans à l'aéroport international Modibo KEITA de Sénou.

#### 4.2.3.2. Perspectives 2024-2026 :

##### ■ Programme : 1.010 Administration Générale :

**Objectif n°1** : assurer la coordination des activités et le suivi des politiques sectorielles du département ;

**Objectif n°2** : assurer la gestion des ressources financières et matérielles du département ;

**Objectif n°3** : assurer la gestion et le développement des ressources humaines.

- renforcer les effectifs des divisions pour atteindre les prévisions d'effectif du cadre organique de la Direction des Ressources humaines;
- intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans Gestion des Carrières ;
- maîtriser les effectifs de la Police et de la Protection civile à travers une base de données fiable ;
- parachever l'enrôlement des personnels de la Police et de la Protection Civile qui a été interrompu en raison des difficultés liées à l'inaccessibilité de certaines zones sous emprise des terroristes ;
- mettre en œuvre le plan de formation et de perfectionnement du personnel relevant du département conformément à la vision de la hiérarchie ;
- relire les textes portant création, organisation, modalités de fonctionnement et cadre organique de la DRH ;
- enrôler progressivement le personnel civil mis à la disposition du ministère de la sécurité et de la protection civile.

##### ■ Programme : 2.021 Ordre et Sécurité

**Objectif n°1** : assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national ;

**Objectif n°2** : lutter contre le commerce et la consommation illicites des stupéfiants.

- doter l'OCS d'une unité canine spécialisée dans la recherche des produits stupéfiants;
- donner les moyens (techniques) à l'Office Central de recourir à l'utilisation de l'interception téléphonique ;
- étoffer les effectifs de l'OCS en vue de renforcer les capacités opérationnelles ;
- améliorer la collaboration et la coordination des actions de lutte contre la drogue de tous les services qui sont impliqués ;
- faire adopter le document d'orientation stratégique en vue de mieux faire face au phénomène de drogues au Mali ;
- contribuer à la réduction de la demande (consommation des drogues) en promouvant la création de centres spécialisés de prise en charge des addictions (alcool, drogue, tabac et autres...);
- continuer à renforcer la coopération sous régionale à travers des échanges d'information avec les services homologues des pays limitrophes.

#### **4.2.4. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MRPCN :**

##### **4.2.4.1. Difficultés et contraintes du MRPCN :**

###### **■ Programme : 1.016 Administration Générale**

**Objectif n°1 :** coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation

- l'insécurité résiduelle ;
- l'imprévisibilité de certaines activités de réconciliation ;

**Objectif n°2 :** renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation ;

- l'inaccessibilité de certaines zones ;

**Objectif n°3 :** assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

- l'insuffisance du personnel ;
- l'insuffisance des sessions de renforcement des capacités à l'extérieur du pays ;
- le faible niveau d'accompagnement des partenaires ;
- l'insuffisance des ressources financières.

##### **4.2.4.2. Perspectives 2024-2026 :**

###### **■ Programme : 1.016 Administration Générale**

**Objectif n°1 :** coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de réconciliation

- accélérer le processus d'adoption des textes législatifs et réglementaires
- sécuriser les zones d'intervention ;
- prévoir les maximum des activités de réconciliation ;

**Objectif n°2 :** renforcer les capacités de pilotage et de suivi du processus de réconciliation ;

- rendre accessible les zones d'intervention des activités ;

**Objectif n°3 :** assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières du département.

- mettre à la disposition du département du personnel conformément aux expressions formulées ;
- prévoir davantage les sessions de renforcement des capacités des cadres à l'extérieur
- accroître sur le nombre de partenaires stratégiques.

## **4.2.5. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MTFPDS :**

### **4.2.5.1. Difficultés et contraintes du MTFPDS :**

#### **■ Programme : 1.012 Administration Générale**

**Objectif n°1 :** préserver et consolider la paix sociale ;

- la faible capacité des acteurs à appréhender les questions essentielles en matière de négociation et de gestion des conflits ;

**Objectif n°2 :** promouvoir le dialogue social ;

- le retard accusé dans l'exécution de certains points d'accord, surtout à incidence financière, de plusieurs procès-verbaux de conciliation signés entre le Gouvernement et les partenaires sociaux ;
- l'absence de structures techniques et pérennes chargées du Dialogue social.

**Objectif n°3 :** promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines

- le problème de la représentativité des organisations syndicales, lié à la non tenue des élections professionnelles, faute de prévisions budgétaires suffisantes ;

de l'Etat ;

**Objectif n°4 :** assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières.

- l'insuffisance du personnel qualifié ;
- l'absence de salle d'archive et de magasin ;
- la non-validation du manuel de procédures administratives financières et comptables ;

#### **■ Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État**

**Objectif n°1 :** maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction publique de l'Etat par l'harmonisation du fichier de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel avec le fichier du Bureau central de la Solde ;

**Objectif n°2 :** satisfaire les besoins en formation et en recrutement ;

- l'absence de plans nationaux de formation et de recrutement

**Objectif n°3 :** disposer d'un système d'informations national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible ;

- le manque d'interconnexion et d'interfaçage

**Objectif n°4 :** assurer l'équité genre dans la Fonction publique de l'Etat en vue de réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes

.

## ■ Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail

Ce programme est mis en œuvre par la Direction nationale du Travail et la Cellule nationale de lutte contre le travail des Enfants à travers la politique nationale du Travail.

### 4.2.5.2. Perspectives 2024-2026 :

## ■ Programme : 1.012 Administration Générale

**Objectif n°1** : préserver et consolider la paix sociale ;

- Renforcer la capacité des acteurs à appréhender les questions essentielles en matière de négociation et de gestion des conflits ;

**Objectif n°2** : promouvoir le dialogue social ;

- élaborer et faire adopter le document de pacte de stabilité sociale et de croissance ;
- mettre en place le Conseil national du dialogue social ;
- créer une structure chargée du dialogue social.

**Objectif n°3** : promouvoir la gouvernance et la professionnalisation des Ressources Humaines

- organiser les élections professionnelles.

**Objectif n°4** : assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières.

- construire la salle d'archive et de magasin ;
- valider le manuel de procédures administratives financières et comptables ;

## ■ Programme : 2.030 Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'État

**Objectif n°1** : maîtriser les effectifs du personnel de la Fonction publique de l'Etat par l'harmonisation du fichier de la Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel avec le fichier du Bureau central de la Solde ;

**Objectif n°2** : satisfaire les besoins en formation et en recrutement ;

- élaborer des plans nationaux de formation et de recrutement ;

**Objectif n°3** : disposer d'un système d'informations national à jour sur les ressources humaines de l'Etat et accessible ;

- réaliser l'interconnexion et l'interfaçage de la DNFPP ;

**Objectif n°4** : assurer l'équité genre dans la Fonction publique de l'Etat en vue de réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes.

## ■ Programme : 2.031 Amélioration du Cadre législatif du Travail

Ce programme est mis en œuvre par la Direction nationale du Travail et la Cellule nationale de lutte contre le travail des Enfants à travers la politique nationale du Travail.

## 4.2.6. PROGRAMMES DU BUDGET PROGRAMME DU MARCC

### 4.2.6.1. Difficultés et contraintes du MARCC :

#### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques qui contribuent à la résolution des problèmes relatifs à :

**Objectif n°1** : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement ;

**Objectif n°2** : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département.

- l'insuffisance des ressources humaines.

#### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national des Affaires religieuses et du Culte.

La mise en œuvre du programme « Religion et culte » vise à atteindre spécifiquement trois objectifs à savoir :

**Objectif n°1** : faciliter le bon accomplissement du culte ;

- Le manque de document de politique ou de stratégie nationale des Affaires religieuses et du culte ;
- la faible implication de la Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte dans l'organisation du Hadj et dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

**Objectif n°2** : renforcer le dialogue inter et intra religieux ;

- le manque de cadre juridique adapté ;
- l'absence de partenaire stratégique ;
- l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ;
- le manque de formation continue pour le renforcement des capacités des agents ;
- le manque de suivi des directions régionales.

**Objectif n°3** : encadrer le verbe et l'action religieux.

### 4.2.6.2. Perspectives 2024-2026 :

#### ■ Programme : 1.015 Administration Générale

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Secrétaire Général du département.

Le cadre de performance est bâti autour de deux (02) objectifs spécifiques qui contribuent à la résolution des problèmes relatifs à :

**Objectif n°1** : mettre en synergie les actions des structures du département et s'assurer de leur bon fonctionnement ;

**Objectif n°2** : assurer la gestion efficiente des ressources matérielles et financières du département.

- l'insuffisance des ressources humaines.

### ■ Programme : 2.039 Religion et Culte

Le programme administration générale et contrôle est piloté par le Directeur national des Affaires religieuses et du Culte.

La mise en œuvre du programme « Religion et culte » vise à atteindre spécifiquement trois objectifs à savoir :

**Objectif n°1** : faciliter le bon accomplissement du culte ;

- élaborer le document de la Politique nationale des Affaires religieuses et du Culte et son plan d'action;
- élaborer la politique nationale de coutumes,
- inventorier les associations, missions et congrégations confessionnelles ;
- inventorier les édifices de culte ;
- former les agents de la Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte sur l'organisation et l'encadrement du hadj ;
- former les agents de la Direction nationale des Affaires religieuses et du Culte et des directions sur la gestion administrative, la déontologie, la programmation budgétaire, l'organisation et l'encadrement du Hadj ;

**Objectif n°2** : renforcer le dialogue inter et intra religieux ;

- favoriser l'émergence du cadre de concertation inter et intra religieux ;
- former les leaders religieux sur le mariage religieux et sur les techniques de consolidation de l'unité nationale ;
- renforcer le dialogue inter religieux et la bonne entente ;
- former les leaders religieux sur les techniques de consolidation de l'unité nationale ;
- inventorier les écoles de formation religieuse ;
- améliorer la coordination et l'encadrement des organisations religieuses ;
- restaurer la confiance pleine et entière entre l'Etat et les acteurs religieux ;

**Objectif n°3** : encadrer le verbe et l'action religieux.

## VI. RECOMMANDATIONS :

### 6.1. RECOMMANDATIONS DE LA REVUE 2023

A l'issue de l'atelier de validation du rapport provisoire de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle, les recommandations ci-après ont été adoptées :

**Tableau 41: Recommandation de la 13<sup>ème</sup> revue sectorielle**

N°	Recommandations	Responsable	Structures impliquées	Observations
1	Mettre à disposition à temps les rapports d'activités et les Rapports Annuels de Performance	Les structures du secteurs	Les structures du secteurs	
2	Renforcer les capacités des points focaux du secteur	CPS/SATFPSI	Les structures du secteurs	